

Raymond LETERTRE

**UN AN
D'ASSEMBLÉES RÉGIONALES
1974-1975**

Conseil Régional
Comité Economique
et Social

BRETAGNE

Supplement à

armor
magazine

N° 62 — Mars 1975 — Prix : 10 F.

Publié en collaboration avec « BRETAGNE-EXPANSION »

Une revue mensuelle pour
les responsables de la Bretagne

armor
magazine

directeur : yann polivet

Depuis six ans, mois après mois, « ARMOR Magazine » présente, illustre et commente l'histoire vivante de la Bretagne moderne. Les meilleurs spécialistes y analysent tous les événements politiques, économiques, sociaux et culturels comme ceux de la vie quotidienne.

Dans chaque numéro, Raymond Letertre livre dans une chronique exclusive la synthèse des travaux des Assemblées Régionales.

« ARMOR Magazine » est en vente chez tous les marchands de journaux mais il est prudent de s'y abonner...

Bulletin d'abonnement

à découper ou à recopier et à faire parvenir à « ARMOR Magazine » : 10, rue Vicairie
B. P. 540 — 22010 SAINT-BRIEUC

M. _____ Profession : _____

Adresse : _____

Souscrit à un abonnement d'un an à « ARMOR Magazine » et verse 50 F (ordinaire) ou 150 F (soutien) par * : chèque bancaire — chèque postal (CCP 2691.70 Rennes).

Signature : _____

* Rayer les mentions inutiles.

Pour le public absent des séances publiques

« On s'aperçoit qu'à peu près personne hors de cette enceinte ne connaît l'existence du Conseil Régional »

En fin d'après-midi du jeudi 13 février, Maurice Renard lançait l'idée d'un sondage qui corroborerait son impression.

Quelques minutes auparavant Charles Josselin avait demandé au président de « faire une démarche près des Directions des divers organes d'information pour qu'ils donnent plus de place aux débats du Conseil Régional. »

Pour répondre, René Piéven s'appuya sur la suggestion qu'un troisième conseiller socialiste lui avait faite hors séance : « l'un d'entre vous Pierre Bernard m'a souligné qu'un magazine... rend compte avec beaucoup d'exactitude et d'intelligence des travaux de notre Conseil Régional. Et il m'a suggéré que nous pourrions peut-être obtenir des hors-tirages ; ils nous permettraient de distribuer ces comptes rendus qui n'ont aucun caractère partisan, sur l'activité du Conseil Régional. Je vais examiner cela dans l'intervalle qui nous sépare du 17 mars. »



Sans plus attendre nous avons regroupé tous les articles parus en une brochure commode à feuilleter, espérant fournir ainsi une documentation accessible à un grand nombre, qui ferait mieux connaître les possibilités et les limites des Assemblées Régionales actuelles.

Mois après mois ARMOR-MAGAZINE suivra de nouveau avec Raymond LETERTRE la vie de l'Etablissement Public Régional, et si ce cahier aura paru utile, nous pourrons publier l'an prochain la « Deuxième année d'Assemblées Régionales ».

Armor-Magazine - Bretagne-Expansion.

Un an d'assemblées régionales en BRETAGNE

N° et date ARMOR 1974	Page	54-55 - Juillet-Août
Pour le public absent des séances publiques		Qui dit aménagement, dit maîtrise du sol : LA PARADE DES RESERVES FONCIERES 16
49 - Février		● Une collaboration à lubrifier. ● Agir vite mais pas à la légère. ● Le noyau dur du tiers naturel. ● Vers un schéma opposable au tiers ● ...et une agence bretonne. ● Conforter la redevance d'espaces verts. ● De conservatoire en observatoire.
MISE EN PLACE marquée par des abstentions au Conseil, des départs au Comité	4	56 - Septembre
● Géographie et politique. ● Tirer de la loi : tout... même un peu plus ● Comme une voiture bien équilibrée.		La Réforme Régionale est-elle sérieuse ? Un révélateur : L'EMPRUNT DE 100 MILLIONS POUR LES TELECOMMUNICATIONS 19
50 - Mars		● Six délégués chez le Premier Ministre. ● Curieux coup de frein. ● Un parcours d'obstacles. ● Mieux qu'une association, une société ● A la recherche d'un prêteur. ● Souplesse ou incohérence ? ● Raccordements contre fluidité.
Premier budget : 37 MILLIONS DE DEPENSES DIRECTES	5	57 - Octobre
● De nouveaux centimes locaux. ● Un jouet pour néophytes ? ● Une goutte d'eau lourde. ● Un clivage tortueux. ● La frontière finance		Deuxième session ordinaire : C'EST ENCORE LA MARCHÉ A TATONS 22
51 - Avril		● Jean Rouyer : « faire un pas de plus vers le pouvoir de décision ». ● René Plevén : « la région ne cherche pas à constituer une troisième administration. ● Inter-essions de six mois : ouverte et pas trop rennaise ● Une levée de quémandeurs ? ● Pourquoi se réunir en 1975 ?
BUDGET DE RODAGE, mais déjà budget d'aménagement du territoire et de solidarité régionale	7	58 - Novembre
● Trois tentations repoussantes. ● Le meilleur critère de choix : le pouvoir multiplicateur. ● Le Meilleur groupe de démocratie : le « Pays ». ● Maître d'un Fonds d'action régionale ● De la raison au rêve. ● Deux dominants : la Bretagne intérieure et les télécommunications.		A la session d'automne, un jeu fait de marches en avant et retours en arrière 25
52 - Mai		LA REGION : ROI, VALET OU... JOKER ?
A la session de printemps, UN RAPPEL VEHEMENT : L'AUTONOMIE REGIONALE	9	● Cas de conscience sur plan brisé. ● Le « centre » breton serait logiquement en Bretagne « centrale ». ● La raison malmenée par les modalités de l'emprunt ● Des routes et des espaces. ● Un budget peu-de-chagrin. ● La fiscalité dans une fourchette ● Tour à tour informateur et informé.
● Mais... comment dépenser l'argent ? ● Le Conseil à 55 ans, le Comité 52 ans ● Un zéro significatif. ● Tableau du budget 1974 ● Appel à manifester ses prises de conscience. ● « L'Etat discute moins avec les prêteurs étrangers ! » ● Un jour cela se fera... pourquoi pas tout de suite ? ● Nous gardons un œil ouvert	10 11 12	59 - Décembre
53 - Juin		LE PLAN MEDICO-HOSPITALIER BRETON 1 milliard 1/2 pour estomper l'un des points noirs de la Bretagne 28
Un million pour des études c'est trop et c'est trop peu. DEUX ACCENTS : RIGUEUR, ACTUALITE	13	● Cent participants mais pas d'étudiants. ● Des statistiques faussées par l'alcoolisme ● Ne pas aggraver le vide médical des campagnes. ● Des médecins qui font plus de taxi que de médecine ● Le marché noir des infirmières. ● Des « assistés » aux malades.
● Un menu décevant. ● Y aura-t-il un Breton à Caracas ? ● Une force de la Bretagne : sa culture. ● La région voit les choses à sa façon ● Réserves sur réserves ● Savoir, c'est pouvoir.	14	

1975	31	32	33	34	35	36
60 - Janvier						
1975, ANNEE DE PREPARATION DU VII ^e PLAN. Imagination raisonnée pour les choix d'aménagement. Incrédulité sceptique sur les crédits disponibles						
● Quelqu'un frappe à la porte. ● Vers une enveloppe globale à la discrétion de la Région. ● Equilibrer : l'urbain, la côte et... ailleurs ● Intégrer « l'au - delà - du - rivage ». ● Tourisme : en actif et passif au bilan ● La culture bretonne en misées ?						
61 - Février						
COMMISSION DELEGUEE : pierre d'attente pour une autre région, amorce d'un pouvoir en continu						
● Par les titres. ● Comme l'arc-en-ciel. ● Les leçons de l'histoire ● Choper la loi sans chopper. ● Beaucoup de choses se jouent là.						
62 - Mars						
Première mi-temps sous le signe du Verseau. FAIRE LE PLUS... AVEC LE MOINS !						
● 5 : le chiffre de l'union manquée. ● A quel âge la Région sera-t-elle majeure ? ● Des « correspondants » pour mettre l'Institution au rythme de la vie. ● (Tableau du budget 1975). ● Contre : pour le logique — Pour : contre le répit. ● Toujours « sans domicile fixe ». ● Un article de loi pour la première fois utilisé. Un autre débordé						
63 - Avril						
(à paraître dans « ARMOR-MAGAZINE »)						
Conseil Régional :						
● Liste et mandat des conseillers	5 et 12					
● Bureau	21					
● Commissions	21 et 24					
Comité Economique et Social :						
● Liste et fonction des membres	15 et 18					
● Bureau	21					
● Commissions	21 et 24					
● Groupes d'études et de recherches	27, 29 et 33					

raymond leterre les institutions régionales

Mise en place marquée par des abstentions au Conseil des départs au Comité

Alors que le Comité Economique et Social (C.E.S.) siègera toujours avant le Conseil Régional (C.R.) puisqu'il doit lui présenter des avis, c'est le C.R. qui a été mis en place le premier le 9 janvier 1974. Le C.E.S. n'a été installé que le 11. Les deux réunions constitutives ont eu pour cadre la grande salle du District de l'Agglomération Rennaise.

géographie et politique

A peine le doyen d'âge du Conseil Régional, Marcel LAMBERT, eut-il annoncé l'élection du président que Loïc BOUVARD réclama avec insistance une suspension de séance. Elle eut lieu, après tout de même quelques adaptations du règlement intérieur et en particulier l'adoption à l'unanimité de 4 postes de vice-présidents au lieu de 3, afin que chaque département ait un tel poste au bureau.

Cette départementalisation devait être très critiquée en particulier par Georges LOMBARD : « Je n'approuve pas personnellement l'idée d'une représentation géographique des différentes régions de la Bretagne hélas réduite à quatre départements ».

Louis LE ROUX fit de son côté une proposition d'une autre réduction : « l'élection du bureau doit répondre à un double souci, politique et géographique, afin d'assurer en son sein une représentation équilibrée des départements et de la population ».

Deux candidats se trouveront en lice : René PLEVÉN, présenté par André COLIN, François LE DOUARREC et Hervé LAUDRIN — Louis LE PEN-SEC, présenté par Charles JOSSELIN et Louis LE ROUX. Par 50 voix sur 76 René PLEVÉN était élu ; Louis LE PEN-SEC recueillait les 10 voix de l'opposition, Edouard OLLIVRO 5 voix.

André COLIN 3 et Edouard OLLIVRO 1, sept bulletins étaient blancs.

Quant aux vice-présidents, ils furent élus par département mais tous les conseillers prenant part au vote. Bernard LEMARIE (Côtes-du-Nord) obtint 59 voix contre 12 à Charles JOSSELIN. Puis l'opposition qui aurait voulu un siège de vice-président, décida de ne plus participer au vote sachant que la majorité ne lui accorderait qu'un poste de secrétaire.

Côté Finistère, en effet « éclata une compétition » selon les termes d'André COLIN qui d'abord candidat se retira. Il n'en eût pas moins 20 voix contre 31 à Gabriel de POUILLONNET. Pour Tilleul-Vilaine et le Morbihan Henri FREVILLE et Victor GOLVAN obtinrent chacun 55 voix.

Dix-sept noms apparurent sur les bulletins qui devaient désigner aux postes de secrétaires : Guillaume

GUÉDO des Côtes-du-Nord (53 voix), Jean SÉROUET du Finistère (33 voix), Pierre du CHELAS, d'Ille-et-Vilaine (62 voix) et Louis ROBIC, du Morbihan (59 voix).

tirer de la loi : tout... même un peu plus

« C'est l'un des plus grands honneurs de ma vie, devait souligner le Président René PLEVEN, être le premier à présider le Conseil Régional de BRETAGNE. Cette institution est à la fois l'aboutissement d'une prise de conscience et le commencement d'une évolution administrative.

« Avec le Conseil Economique et Social, le Conseil Régional représente un capital humain énorme pour la région. Nous aurons à respecter les traditions, à faire aussi la synthèse des particularismes, à aider tous les Pays bretons, même ceux qui, volontairement à l'origine, ont été scindés par les limites des départements.

« Que les difficultés de 1974, la crainte de l'inflation, le scepticisme... ne causent pas l'élan de la Bretagne !... il nous faut tirer de la loi tout ce qu'elle peut donner et même un peu plus ! »

Après un hommage à la CODER (Commission de Développement Economique Régionale) le Préfet de Région Olivier PHILIP situa le nouvel Etablissement Public Régional dans le complexe des institutions. Il comparait l'actuelle réforme régionale à celle prévue en 1959 qui peut encore servir de repère pour l'avenir : « aux yeux du gouvernement la réforme régionale est permanente, progressive et pragmatique... rien n'est joué pour l'avenir ni dans un sens, ni dans l'autre ».

Un peu plus tard Georges LOMBARD parla très clairement : « La BRETAGNE comprendrait mal que le Préfet de Région domine grâce aux moyens matériels qui sont mis à sa disposition, et que l'Assemblée Régionale subisse. Ce système là, nous sommes un certain nombre décidés à le refuser, et nous le refuserons ».

Yves le FOLL n'avait pas été moins net après Louis LE ROUX : « La réforme est très en deçà de ce qui avait été souhaité par tous les Conseils Généraux Bretons et par les Assemblées du CELIB. J'ai l'impression que certains conseillers mettent ici de côté les options politiques qu'ils défendent à l'échelon national... Il y a aussi une autre contradiction entre notre volonté d'assurer un développement satisfaisant de la Région Bretonne et l'approbation que certains ici apportent à un régime économique qui empêche cette évolution normale ».

Pierre LELONG refusa cette leçon de morale « genre de maître d'école ». Mais Hervé LAUDRIN tempéra : « Je voudrais une fois pour toutes qu'on ne joue pas trop de binou dans nos assemblées, et qu'on ne se lance pas de bruyères pour dire qui en a cueilli le plus ! ».

comme une voiture bien équilibrée

Deux jours après, le C.E.S. s'organisa à son tour sous la direction de son doyen Hyacinthe BELBEOCH.

A l'appel manquant les trois représentants du syndicat C.G.T. celui du C.D. J.A., les trois de la C.F.D.T. n'ayant pas été désignés ne pouvaient être comptés absents !

Pour la présidence Jean-Claude TOSCHER présenta Jean ROUYER, l'Union régionale. — F.O. Paul COLLINOT, enfin Victor de CADENET se présenta lui-même. Au premier tour ils obtinrent respectivement 30, 15, et 17 voix contre 5 blancs. Victor de CADENET se désista pour le second tour : il obtiendra plus tard la présidence de la Commission Déléguée.

Jean ROUYER était élu par 36 voix contre 24 à Paul COLLINOT.

Après une suspension de séance demandée par Joseph MARTAY afin de désamorcer les références aux départements, 12 postes pour compléter le bureau étaient mis aux voix. Quelques « contre » et quelques « abstentions » atténuèrent les résul-

tats pour les six vice-présidents : l'unanimité était acquise pour les trois secrétaires et les trois membres.

« Deux maîtres-mots dominèrent notre assemblée, devait dire le Président Jean Rouyer : économie et social. L'économie est la pire des choses si elle devient un but en soi ; elle est la meilleure si par un accroissement du niveau de vie elle apporte la joie de vivre... Il y a dans notre région, des forces et des faiblesses ; il ne faut pas ignorer celles-ci, mais il faut s'appuyer sur celles-là !... Que la Bretagne soit comme une voiture aux pneus bien équilibrés ; nous devons veiller à l'équilibre de tous les secteurs de tous les Pays ».

De son côté le Préfet reprenait l'exposé qu'il avait donné au Conseil Régional.

L'après-midi Paul COLLINOT demanda de faire une communication au nom de son Union Régionale. « Après l'installation définitive du Conseil Economique et Social, nous le quitterons... Parmi les « personnes qualifiées » en effet se trouve de fait un représentant de la C.F.T. « C'est l'une des raisons qui avaient motivé l'absence de la C.G.T. et de la C.F.D.T. » F.O. rejoignait ainsi les autres centrales syndicales.

Daniel BRIS, puisqu'il s'agissait de lui, rejoignit : « C'est une remise en cause de la liberté d'expression en France ; nous sommes ici avec une même conscience régionale, pas une conscience politique ». Jean ROUYER ne put que prendre acte du départ de Paul COLLINOT.

Les deux Assemblées devaient se réunir le même jour le 28 janvier, mais séparément (le Conseil Economique et Social à la salle du District, le Conseil Régional à la Maison des Métiers qui deviendra le siège « provisoire » des réunions) afin de mettre au point leurs règlements intérieurs et organiser leurs commissions.

Raymond LETERTRE.

les institutions régionales

Premier budget 37 millions de dépenses directes

Mises en place le 9 janvier, pour le Conseil régional de Bretagne, le 11 pour le Comité économique et social, les deux nouvelles assemblées régionales ont adopté séparément leur règlement intérieur et organisé leurs commissions. Le 20 janvier.

Le 1^{er} février pour le Comité, les 4 et 5 pour le Conseil, l'ordre du jour des premières réunions ordinaires comportait deux décisions sur le budget de l'établissement public régional et des avis à donner au préfet de région sur les « conditions d'utilisation des crédits déconcentrés de l'Etat pour les programmes 1974 ». Sans compter huit projets d'« Orientations générales », cela faisant soixante-huit dossiers à manipuler ; les commissions travaillèrent « en évitant même de temps en temps pour examiner de très près même les 300 pages réunis aux membres et qui synthétisaient 4 000 pages de rapports ! ».

Impossible donc de prétendre présenter ici le travail réalisé en ces premières semaines ; nous vaut choisir, quitte à revenir sur la discussion des orientations générales. Or, une seule décision a été réellement prise, celle sur les ressources fiscales du budget 1974 : le choix s'impose.

De nouveaux «centimes» locaux

Alors que le Comité économique et social s'est prononcé à l'unanimité pour le maximum possible des recettes, soit 37 millions, le Conseil régional n'a pris la décision de ce maximum que par 31 voix contre 25 et 2 abstentions. Le président n'ayant pas pris part au vote. Il est donc intéressant d'analyser un peu les débats qui ont précédé le vote pour comprendre ce partage des opinions.

Tres brièvement, rappelons d'abord que la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions et le décret du 5 septembre 1973 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils et comités régionaux, ont émis les principales dispositions financières et comptables intéressant ces nouveaux établissements publics.

La loi prévoit notamment la création de probats fiscaux, mais laisse au Conseil régional le soin d'arrêter sa politique fiscale sous une double limite : 15 F par habitant pour l'exercice 1974 (25 F par habitant de 1975), pas plus de 30 % du total des ressources fiscales, au titre de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles ou de droits immobiliers.

Ainsi, pour la Bretagne, le budget maximum 1974 pouvait atteindre 37 millions, avec un plafond de 11,1 millions pour la première taxe. La taxe sur les permis de conduire, perçue jusqu'en 1973 au profit de l'Etat, est désormais encaissée pour le compte des régions, et c'est là l'unique contribution de l'Etat, le seul « transfert » de ressources, portée à 60 F, elle représente en fait 2,5 à 2,6 millions. Troisième service fiscal, la surtaxe sur les cartes grises : au gré des votes, elle pouvait acquiescer entre 8 et 16 millions pour la Bretagne. Enfin, et ce fut la principale pierre d'achoppement, le vote doit prévoir d'une taxe additionnelle, aux impôts directs versés au profit des départements et des communes, en clair, de nouveaux « centimes » additionnels aux fameuses « quatre vieilles » (taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation et patente).

Tant au Comité qu'au Conseil, ce système fut débattu. Pour beaucoup, la régionalisation est l'œuvre bien que des impôts nationaux ne sont pas affectés au régime, mais il faut bien s'acquiescer devant la loi et décider. Il serait inutile de s'attaquer tout de suite à l'impopularité dont pait le ministre des Finances, aux tous les régimes, de réclamer en arriéré au si se démette de ses pouvoirs et des moyens de ses pouvoirs ! Alors, à défaut d'impôts d'Etat, la région doit bien recourir aux impôts locaux.

Un jouet pour néophytes ?

Mais pour quoi faire ? Comment fixer des recettes quand on ne sait absolument rien de la façon dont elles seront utilisées ? L'interrogation était lancée au Conseil, le 5 février par Michel COLINOT, président de la « Commission des finances et du budget régional ». « Doit-on appeler le maximum de ressources et les mettre en stock ou bien se contenter d'une partie du possible en attendant de définir une politique d'action. Ce serait, poursuivit-il, une première originalité de la région Bretonne de ne pas considérer ce budget régional habillancé comme un jouet pour les néophytes que nous sommes dans nos nouvelles fonctions ».

A l'unanimité des dix-huit présents, sur dix-neuf membres, la commission avait opté pour un budget restreint, qui devait présenter son rapporteur, Pierre Lelong. « Décider 22 millions ou 37, c'est accessoire, le problème est de prendre le maximum de garantie pour que les ressources de la région ne viennent pas seulement s'ajouter aux crédits de l'Etat ».

La peur de ne voter qu'un financement complémentaire et non un financement moteur aurait dû logiquement conduire à choisir un budget égal à zéro ! Ce n'était pas possible psychologiquement et puis, si ici la session budgétaire des 22 et 28 mars, des points d'action précis pourraient être trouvés. La commission proposait donc un compromis, outre ne pas s'engager et s'engager trop vite que l'affertation des crédits ne serait pas clairement définie. L'originalité laconne tendrait, toujours selon la commission, à rembourser totalement à la recette par taxe additionnelle

aux impôts locaux, à choisir par contre, le taux maximum pour les trois autres impôts. Au total, pour son premier budget, la région aurait alors disposé de 22,6 millions, soit la moyenne de 9 F par habitant.

Une goutte d'eau... lourde

C'était dans des 15 francs près comme hypothèse dans le rapport du préfet de région. Dans son discours, Olivier Philip tenta à souligner qu'en présentant cette hypothèse il « se refusait à présenter un budget par respect pour vos assemblées ». Bien sûr, la recherche du maximum de ressources locales autorisées par la loi, la proposition était cependant perçue par certains comme une position « il est préférable de prendre pour base 1 franc, le calcul serait été très simple selon le choix des coefficients multiplicateurs adoptés 9, 10 ou 15 ».

C'était l'un sur deux 15 francs vintés pratiquement sans discussion par le Comité économique et social, quatre jours auparavant. C'est le président de la Commission des finances, Jacques Le Meur, qui avait argué des ambitions de la région et que son budget devait être le maximum possible. « Ne prélever aucun impôt serait-il le meilleur gage du développement régional ?... Nous avons au moins une certitude : ce qui sera prévu dans la région sera utilisé dans la région ».

La Commission des finances, présidée par Hervé DUCLOS, estimait que « se doter de moyens financiers, c'était faire un acte de foi dans la région ». Sans oublier de se prononcer sur leur affectation, il était donc impératif de décider le maximum des ressources permises. « Les 37 millions ne seraient sans doute qu'une goutte d'eau dans la mer », ce n'est pas une raison de les rejeter.

Et puis, ajoutait Jean Rouyer, le président du Comité, « que la région prenne ses responsabilités par cet effort financier nouveau ; elle ne pourra obtenir le maximum qu'en donnant elle-même le maximum de ressources de l'Etat français, mais du Fonds européen de développement régional ». Par son unicité, le comité entendait bien aussi jouer son rôle près du conseil : « Nous pourrions influencer ses décisions, en aucun cas l'inverse ne doit se produire car sinon je risquerai de perdre la nécessité de deux assemblées ».

Un civlage tortueux

Bien sûr, la Commission des finances du Conseil avait rencontré celle du Comité en séance plénière cela ne paraît pas il avait été normal qu'avant même le débat tous les conseillers connaissent le contenu du comité et surtout les raisons du vote unanime. Pour le cas où il aurait été invité à parler, le président Rouyer était même dans les rangs du public.

Il y passa de longues heures d'attente jusqu'à ce que Pierre Méchalat, président de la Commission des crédits du Conseil, demande au président René PLEVEN, commandé au précédent René PLE-

Conseil régional de Bretagne 1975

LISTE DES CONSEILLERS
(Noms, prénoms, mandats)

ALLAINMAI Yves Député du Morbihan Conseiller municipal de Lorient	ETIENNE Pierre Conseiller général des Côtes-du-Nord
ARZEL Alphonse Conseiller général du Finistère Maire de Ploudalmezeau	FOREST LOUIS (de la) Sénateur d'Ille-et-Vilaine Vice-Président du conseil général d'Ille-et-Vilaine Maire d'Iroquoier
BAGNIEUX Jean (de) Sénateur des Côtes-du-Nord Conseiller général	FREVILLE Henri Sénateur d'Ille-et-Vilaine Président du conseil général d'Ille-et-Vilaine Maire de Rennes
BECAM Marc Député du Finistère Conseiller général de Quimper	GLON André Député des Côtes-du-Nord Maire d'Hemonstoir
BELLIARD André Conseiller général d'Ille-et-Vilaine	GRIMAUD Jean Député du Morbihan Maire de Duestembert
BENARD Henry Conseiller général du Finistère Maire de Pont-Labbé	GUEDO Guillaume Conseiller général des Côtes-du-Nord Maire de Plénouf Val André
BENNETOT Michel (de) Député du Finistère Conseiller général	GUERMEUR Guy Député du Finistère
BERNARD Pierre Conseiller municipal de Lorient	GUILLON Louis Conseiller général du Finistère Maire de St-Thégonnec
BEREST Eugene Maire de Brest	HALGOUET Yves (du) Conseiller général du Morbihan Maire de Guédon
BURDELLES Pierre Député des Côtes-du-Nord Conseiller général	HAMELIN Jean Député d'Ille-et-Vilaine Maire de Dol-de-Bretagne
BOUVARD Loïc Député du Morbihan	JOSSÉLIN Charles Député des Côtes-du-Nord Conseiller général
CAILL Antoine Député du Finistère Maire de Plouzevé	LAMBRET Marcel Sénateur du Morbihan Maire de Lohéac
CHAUDET Jean-Pierre Adjoint au maire de Rennes	LAUDRIN Hervé (abbé) Député du Morbihan Conseiller général
CHELAS Pierre (du) Vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine Maire de Paimpont	LE CALVEZ Louis Conseiller général du Finistère Maire de Fouesnant
COINTAT Michel Député d'Ille-et-Vilaine Maire de Fougères	LE DOUAREC François Député d'Ille-et-Vilaine Conseiller général
COLIN André Sénateur du Finistère Président du conseil général du Finistère	LE FOLL Yves Député des Côtes-du-Nord Conseiller général
CRENN Jean Député du Finistère	LE GUEN Alain Conseiller général des Côtes-du-Nord Maire de Plouha
CRESSARD Jacques Député d'Ille-et-Vilaine Conseiller général	LE JUNE Edouard Sénateur du Finistère Conseiller général
CRESEVEUR André Conseiller général des Côtes-du-Nord Maire de Ploumilliau	LE LANN Jean Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
DESOUCHES Jacqueline (Mlle) Conseiller général de Brest VI	LELIEVRE Jean-Baptiste Sénateur d'Ille-et-Vilaine Conseiller général
DOLLO Yves Conseiller municipal de St-Brieuc	
DUALV Michel Adjoint au maire de Rennes Conseiller du district de Rennes	
ESTEVE Yves Sénateur d'Ille-et-Vilaine Conseiller général	

les institutions régionales

Budget de rodage mais, déjà, budget d'aménagement du territoire et de solidarité régionale

LES INONDATIONS, particulièrement de Morlaix et Quimper, auront permis aux assemblées régionales d'apparaître en pleine actualité. Le 23 février, en effet, le bureau du Conseil régional se réunissait à la préfecture de Rennes, sous la présidence de René Plevin et en présence de Jean Benier, président du Comité économique et social; il décidait de proposer à la session du 25 mars l'attribution, sur le budget régional, d'un crédit de 500.000 francs aux départements éprouvés.

Mais le tout nouvel établissement public ne peut accorder de subvention aux particuliers; ce crédit devra être utilisé à des investissements destinés à la réparation des dommages ou à des travaux d'équipement collectif dont la nécessité est appa- re au cours du ministre.

Trois tentations repoussantes

Voilà une proposition d'affectation d'un demi-million sur les 37 votes le 5 février. Les séances des 15 et 16 mars pour le Comité économique et social, des 25 et 26 mars pour le Conseil régional auront eu pour objet de se prononcer sur cette proposition exceptionnelle (l'épizootie de fièvre aphteuse en provoquant peut-être une autre) et surtout sur les dispositions financières du projet de budget établi par le préfet.

C'est Jacques Le Meur, son président de la commission des Etudes, qui présenta, à la séance du 1^{er} février, les réflexions du Comité économique et social sur ces huit documents. Quelques remarques préliminaires révélèrent les préoccupations du C.E.S.

La région ne doit absolument pas succomber à la tentation de BOUCHER LES TROUS dans les secteurs où le retard d'exécution du Plan apparaît le plus grand, ni subventionner les collectivités locales ayant du mal à réaliser les équipements prévus. Seule concession: la région pourrait attirer l'attention de l'Etat sur l'urgence à régler tel problème en lui consacrant un crédit symbolique.

Autres tentations à repousser: l'ASSISTANCE; ce serait dilapider le budget et provoquer surenchères ou luttes d'influence au sein des assemblées. LA FOLIE DES GRANDEURS enfin: « Comme jadis les grands hommes, dit Jacques Le Meur, la région consacrerait les crédits à la ré-

alisation d'ouvrages amputés pour montrer aux générations futures qu'elle a existé! »

L'important, c'est que la région reste libre d'être, sans autres contraintes que celles de la loi et des décrets, sans donc fuir de manière rigide ni taux maximum ni minimum de subventions, qu'elle soit assez prudente aussi pour ne pas accepter d'engagement au-delà d'une année.

Le meilleur critère de choix : le pouvoir multiplicateur

Moyennant quoi, le C.E.S. a répondu partiellement aux questions du préfet: les ressources doivent financer DU NOUVEAU, non ce qui est déjà prévu au V^e Plan ou dans les budgets départementaux et communaux. Toutefois, pour insister sur l'urgence de l'équipement hospitalier en Bretagne, le C.E.S. verrait bien un crédit indicatif qui pourrait être de 3% du budget régional.

Les préférences doivent toujours aller à des opérations présentant l'EFFET MULTIPLICATEUR économique maximum et susceptibles d'améliorer en même temps le CADRE DE VIE. Le développement de l'élevage mériterait sûrement une participation de 50%, mais avant de se prononcer il est nécessaire que les professionnels eux-mêmes établissent des propositions d'actions collectives. 10% des recettes pourraient être affectées aux réserves foncières littorales, sous la réserve que l'Etat accepte de compléter la dotation par une subvention d'un montant égal.

Consacrer 20% aux routes a paru normal en particulier pour trois axes nord-sud, à condition que les départements acceptent un effort du même ordre. Télécommunications, réseau de distribution



Un effort pour l'équipement hospitalier. Ici une salle de radiographie à l'hôpital de Pléneuf. (Photo G. Dauvergne)

d'énergie (gaz naturel...), de l'eau, renouvelable (notamment en Bretagne centrale...), promotion régionale (industrie, agriculture, touristique) sont encore autant de rubriques prioritaires.

A ne pas oublier en tout cas que l'économie est au service de l'homme et que son développement doit être consacré à la création d'institutions de recherche et d'animation, à la réalisation d'études qui s'avèrent indispensables au développement de la langue bretonne, de la culture populaire, des activités socio-éducatives, de la promotion sociale et culturelle des personnes.

Reste un dernier avis qui traduit bien l'esprit de prudence du C.E.S.: « Une partie du budget ne devrait pas recourir à l'attraction immédiate, cela permettrait à la région d'intervenir au coup par coup, à la mesure du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire », la FIAT. Le rapporteur regrette l'aspect catalogue de ces réflexions et propositions, le temps ayant été trop court pour faire mieux. Autre regret à exprimer: il n'y eut pas de débat, ni même de commentaire; dit Jean Guymarch fit remarquer que le tourisme ne s'en tirait au vu de destinations très maigres, et de conclusions désabusées: « De toute façon, les choix sont faits; il nous reste peut-être à définir les priorités à retenir pour l'emploi des fonds de la région! »

Le meilleur groupe de démocratie : le "Pays"

Trois jours plus tard, le 4 février, par son rapporteur Pierre Mahaignerie, président lui aussi, de la commission des Etudes, le Conseil régional a interrogé sur les préoccupations de la population bretonne. Avant tout l'EMPLOI, un emploi qualifié particulièrement pour les jeunes, afin de stopper l'exode. Que les Bretons encore puissent bénéficier d'une QUALITE DE LA VIE, choisir leur CADRE DE VIE, sans être conduit au « bourrage urbain ».

Que les Bretons puissent participer vraiment à l'organisation de ce cadre de vie, à l'occasion du V^e Plan. Ce ne sera pas le moindre rôle des assemblées régionales d'être un interlocuteur attentif et responsable. Le V^e Plan, tout Plan, doit devenir une école de démocratie locale: en ce sens, le commission estime que « trois ou quatre expériences de démarches locales doivent être lancées à des niveaux suffisamment bas, c'est-à-dire les "PAYS". A l'autre part, si le V^e Plan doit marquer un progrès dans la régionalisation et la décentralisation, il est souhaitable que la subvention globale ne revienne plus aux

ven de lui donner la parole. Ce fut une occasion tout de même, sous par « la gauche » (mouvements, socialistes et P.S.U.) de rappeler qu'« elle ne croit pas à la compétence du Comité économique et social puisque les décisions prises en étaient absentes ». « Si le Comité parle, dit Louis Lemaux (P.C.F.) nous quittons la séance ».

Se retranchant derrière un article du règlement, interprété au cours d'une brève suspension de séance, le bureau refusa donc la proposition de Pierre Mahaignerie. Et, orage de la loquacité des séances, il y eut un curieux échange de civilités entre les deux présidents, l'un à la tribune, l'autre dans les travées du public qui, normalement, ne doit en aucun cas intervenir.

Pierre Mahaignerie avait été l'un des détracteurs de l'option des 15 francs « particulièrement importante à l'aube de la préparation du V^e Plan ». Chacun munit, dit un autre, serait « dotés de nous-mêmes », pourquoi hésiter? « Il y a des gens qui attendent d'être aidés... »

« Prélever de nouveaux centimes, dit pour « la gauche » Yves Le Fall, c'est renforcer une injustice, nous ne pouvons l'accepter ». « Voter des centimes en 1974, ce n'est pas sérieux, avait lancé François Le Dourac. Il faut être prudent. »

Pour des raisons différentes, l'assemblée se trouvait donc en séance de nuit fort divisée et le civage, sauf pour les sept de la gauche, n'avait que fort peu à voir avec les tentes des groupes politiques, un peu plus sans doute avec l'âge.

La frontière finances

La répartition des 37 millions fut rapidement adoptée à 30 contre 7 (la gauche) d'une façon très voisine de la ventilation proposée par le Comité: 2,6 millions de taxe sur les permis de construire; 13,3 sur les cartes grises; 11 de taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière; 10, enfin sur les centimes.

Contrairement au Comité économique et social qui s'était prononcé à l'unanimité encore, afin de bien marquer le principe de ce moyen de financement pour un emprunt de 60 millions de francs, le Conseil demande seulement au préfet de préparer pour le mois de mars une double proposition sans ou avec emprunt et alors dans quelles conditions.

« La session de mars sera donc de nouvelle signification: quelles décisions prendra la région pour appliquer les fonds dérogés? Si la thèse de Michel Cointat, on ne crée pas de ressources sans motifs préalables », n'a pas prévalu, la perspective d'« actions motivées » ouverte par des hommes comme Georges Lombard, Henri Fréville, André Collin et d'autres n'a pas convaincu. Beaucoup pensaient tout bas ce que Pierre Lelong dit tout haut, avant de réenvisager sa position: « Ce sont des affirmations de principe, ce n'est pas évident! ».

Observateur-chroniqueur, j'ai bien pesé, en tout cas, durant les débats cette petite phrase d'un rapport du Conseil de l'Europe: « Les moyens financiers, voilà les limites vraies de la région. »

Raymond LETERTRE.

régions sous forme de multiples enveloppes sectorielles ; les actuelles 85 pour-tant se réduire à 20 rubriques ! L'aménagement du territoire doit rester une priorité au cours du VII^e Plan, en tenant compte des conditions de localisation des activités publiques et privées. Mais : l'aménagement du territoire n'est pas la SECURITE SOCIALE DES REGIONS !

« Pour beaucoup d'entre nous, ajoute le rapporteur, gagner le pari du développement régional et de la justice pour les régions de France, ne peut se concevoir qu'en termes de solidarité ou par un développement des activités économiques sur tout le territoire ; cela consiste à donner à la vie régionale, par la liberté qui lui est laissée, une force telle qu'elle soit conduite au développement économique, social et culturel, et que l'apprentissage des responsabilités et la formation des hommes permettent de passer d'une démocratie revendicative à une démocratie de responsabilité. »

Maitre d'un Fonds d'action régionale

En négatif, les conclusions de la commission du Conseil régional aboutissent à quatre refus : ne pas se dispenser, mais chercher pour les crédits de la région le meilleur effet multiplicateur et catalyseur ; ne pas se livrer les mains, par exemple par des taux de subvention de 30 %, les situer plutôt de 25 à 30 % ; ne pas approuver les interventions de l'Etat, des départements, des régions ; ne pas être dupé en remplaçant l'Etat dans des interventions de son domaine, par exemple la continuation du rapport du Groupe d'intérêt économique localisé.

En positif, le rapporteur Pierre Méhaignier fait quatre propositions : les crédits devant aller à des infrastructures privilégiant l'emploi, la commission est favorable à un programme de télécommunications ; l'Etat a fait un gros effort en ce domaine, il doit le poursuivre. Un programme régional de 60 millions permettrait 12 000 rattachements, le seul problème serait un problème de poteaux !

La commission est favorable à des infrastructures routières ; mieux vaut négocier avec l'Etat le second plan routier breton. Néanmoins, la région pourrait intervenir à raison de 33 % pour accélérer le programme des axes nord-sud, les départements ayant eux aussi leur contribution.

En ce qui concerne le plan médico-hospitalier, la commission a estimé ne pouvoir rien dire avant de connaître les engagements du ministre de la Santé publique (il est venu en Bretagne quelques jours plus tard, du 14 au 16 février).

« Notre préférence va à l'humanisation des hôpitaux et à la suppression des salles communes.

A l'image du FIAT, il faudrait mettre en place un FONDS D'ACTION REGIONALE, pour soutenir les actions ponctuelles exemplaires, que ce soit dans le domaine de l'emploi ou du cadre de vie. Ce fonds pourrait financer pour 50 à 25 %, et jusqu'à 50 % - des programmes favorisant le développement de la Bretagne intérieure, la création d'emplois en zone rurale, les réserves foncières le long du littoral et une politique d'action culturelle. »

Quatrième proposition : réserver des crédits aux études ; à l'information, à la recherche. Et de suggérer des thèmes : façade atlantique, canaux, le tertaire, voies routières nord-sud, culture, EXPERIENCE D'ALLOCATION GLOBALE POUR LES "PAYS", formation professionnelle, politique des transports.

De la raison au rêve

Une bonne vingtaine d'intervenants rétorquent les propos du rapporteur plus qu'ils ne les critiquent. Retenons en quelques traits en forme de petite anthologie.

« L'homme des temps modernes, c'est un revenu. C'est aussi un cadre de vie. Si le Conseil régional a un rôle d'animation et d'initiation, il doit aussi obtenir une efficacité nouvelle par une rationalisation... L'effort financier consenti ne doit surtout pas conduire l'Etat à se retirer en disant : vous êtes servis ! » André Collin.

« On dit : ne pas subvenir l'Etat, mais quand l'Etat n'aura pas fait ceci ou cela ? ou bien alors, qu'il transfère des recettes à la région. » Louis Le Roux.

« L'économie bretonne est à la fois terreste et maritime, urbaine et rurale. Nous devons surtout l'importance de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Quant aux pourcentages des subventions, ils sont hors de propos actuellement ; s'est mettre la charue avant les bœufs, car des études préalables sont indispensables. Ainsi, en matière de maîtrise des sols, une étude ditait quelles sont les parts des diverses collectivités : que le Conseil se refuse de découvrir maintenant les possibilités de la région en ces pourcentages sans aucune justification. » Georges Lombard.

« Des crédits d'études ? Il faudrait alors mieux expliciter leur rôle ! Ce qui importe, c'est l'assurance que l'effort financier régional ne freine pas celui de l'Etat, mais serve de caution pour favoriser l'aboutissement d'un projet. » Pierre Lefol.

« Quelle Bretagne voulons-nous ? Quel type de société ? Il faut apporter un supplément d'âme à une économie qui s'a perdue. A terme, faire mûre la notion de propriété régionale. » Louis Le Penec.

« Pourquoi ne pas développer de petites cantales régionales, voire cantonales ? Ne pas oublier non plus d'avoir un contrôle, ou plutôt un contact, avec par exemple Ouest-Atlantique et même Bruxelles. » Hervé Laudrin.

« Que se dégage une ambition régionale en évitant de répartir la denrée en un certain nombre de quinquennats. Au-delà des pourcentages, dégagez un ou deux objectifs prioritaires comme la vocation électronique de la Bretagne ou le cadre de vie qui passe par des réserves foncières. » Jean-Pierre Chaudet.

« La maîtrise de l'espace, c'est conserver la liberté. Notre vocation, à partir de la connaissance et l'imaginaire, faire la part du technique et la part du social, être fédérateur des énergies de l'Etat et des collectivités territoriales, faire des choix humains. » Henri Tréville.

« On rêve ! L'urbanisation est un fait général, la Bretagne au nom d'un cadre de vie se dressera-t-elle seule contre ? et avec quels moyens ? Un autre fait, c'est qu'une économie libérale ne peut multiplier une industrialisation. » Yves Le Fall.

« C'est sans doute pourquoi les sept "gauche" en séance préférèrent s'abstenir dans le vote à main levée sur l'avis du Conseil régional présenté par Michel Coizat, président de la commission des Finances et du budget, et adopté à l'unanimité des 43 autres présents. »

Deux dominantes : la Bretagne intérieure et les télécommunications

C'est en tenant compte des avis des deux assemblées que le préfet leur présente donc, fin mars, les dispositions financières d'un projet de budget. « La liberté des choix reste totale, dit le rapport gé-

ral de présentation. [...] Le souci de l'équité est une dominante des projets présentés. En cette première année, qui ne peut être que d'expérience, il est apparu nécessaire d'établir un budget qui rende les assemblées de nouveau entièrement libres lors de la préparation du budget 1975. »

Le CES, avant demande, s'en tient au court terme d'un an. C'est lui aussi qui avait proposé de laisser une partie du budget sans affectation, le préfet prévoit des réserves non affectées afin de garantir une marge d'appréciation ultérieure ou permettre des interventions urgentes. Autre satisfaction : des crédits sont proposés pour financer « études et recherches. »

Un point de divergence : les taux de subvention. Les assemblées les situent volontiers autour de 20 à 30 %, « par souci de cohérence », dit Olivier Philip, je ne vous propose que des taux élevés ou supérieurs à 50 %. En effet, il ne suffit pas que les conseils généraux acceptent vos offres, il convient encore qu'ils puissent les accepter dans des conditions qui votre politique ne conduirait pas à favoriser les départements riches et à désavantager les départements pauvres, ce qui serait le cas avec des taux de subvention inférieurs à 50 %. »

Au cœur de la politique budgétaire : la BRETAGNE INTERIEURE et l'INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE ET ROUTIERE. Au total, le budget mis en débat est consacré pour 50 % à financer des investissements. Avec un montant de ressources de 37 millions, la région serait en mesure d'entretenir le financement d'un montant de travaux quatre fois plus important, de l'ordre de 190 millions, dont 160 millions pour les télécommunications sur emprunt.

Si le Conseil régional ne s'était pas prononcé, le Comité économique et social avait demandé, lui, à l'unanimité, un EM-PRUNT de 60 millions. Le préfet estime qu'il fallait un peu plus de réflexion pour présenter des dossiers prêts. « Lorsque vous aurez fixé vos choix sur les dépenses, par le vote du budget, compte tenu de vos débats, j'établirai un projet de programme d'emprunt qui vous sera soumis à votre session d'automne. »

Voilà donc les deux assemblées face à 24 dossiers. Les trouveront-elles à leur gré ? C'est le débat qui le révélera. Un débat qui devrait porter plus que sur les choix (pulsque le projet du préfet suit les avis de la dernière session), sur le dispositif financier et peut-être davantage encore sur les méthodes d'intervention.

Raymond LETIRIE.

Jusqu'au vote de ce projet de budget, le Conseil régional vient de se prononcer. Nous revenons sur les débats de cette importante séance de vote de mise en œuvre de 37 millions : les rubriques proposées par le préfet ont été un peu bouleversées. Le Comité économique et social, quant à lui, a maussou son avis d'utiliser tout de suite une première tranche de 20 millions d'emprunt et a donc mobilisé plus profondément les affectations d'un budget qu'il a porté à 45,2 millions. — R. L.

les institutions régionales

à la session de printemps, un rappel véhément : l'autonomie régionale

L'ORSOUILLI s'était agit de donner un avis sur les conditions d'utilisation des crédits déconcentrés de l'Etat pour le programme 1974, Conseil Régional (C.R.) et Comité Economique et Social (CES) s'étaient trouvés sur un pied d'égalité vis-à-vis du Préfet de Région, sans habilité à prendre les décisions ; pour le Préfet en effet, le poids des avis en la matière ne dépend en rien de la nature des administrations.

L'ORSOUILLI n'est agi du budget propre de l'Établissement Public régional, les mêmes paramètres se sont retrouvés avec des conditions différentes. Le Comité n'avait qu'un avis à donner au Conseil seul maître de l'utilisation du budget régional voté le 5 février (1). Le Préfet n'est plus dominé, que l'exécutif, chargé d'assurer la mise en œuvre exacte des divers

subventions qu'il avait tout de même préparées (2).

Un simple coup d'œil sur le tableau ci-contre montre que la meilleure ventilation des millions n'était pas perçue par tous de la même façon, l'intéressant est de savoir pourquoi ? — La chronique des débats des séances des 15 et 16 mars pour le CES, des 25 et 26 mars par le CR nous le dira.

Mais... comment dépenser l'argent ?

Une remarque générale tout d'abord : c'est à l'unanimité que le CES a reparté un budget de 45,1 millions. Constant dans son option, le CES a en effet donné son

avis pour un budget comportant une première tranche d'emprunt de 20 millions sur les 60 qu'il avait demandé d'ajouter aux recettes fiscales. Dans son projet le Préfet avait d'abord retenu cette hypothèse (2), puis dans son discours au CR le 25 mars il soulève comme « l'observation la plus fondamentale du CES, son avis tout de suite aux routes intérieures. »

Personne ne devait relever cette « observation », c'est par 37 voix et 10 abstentions que le CR prit sa décision sur les 37 millions : 35 conseillers seulement étaient physiquement présents en séance, ceux ayant accepté de laisser une délégation de pouvoir était tout de même moins nombreux que pour le vote du 5 février (1).

« Il n'est pas possible de ne pas voter un premier budget », dit François Le Douarec, pensant sans doute à la fois aux absents et aux abstentionnistes — « J'étais tenu de m'abstenir, venant cependant de puis m'être vu en face de conseillers réagissants », et il tournait son regard vers les huit « gauche ». Pour eux Louis Le Penec avait expliqué : « ce budget fera jurisprudence ; si nous nous déjurons sur quelques dossiers, en particulier de ne pas nous substituer à l'Etat. Avec un tel budget le CR videra son secours du VII^e Plan. Il offre un moyen de donner bonne conscience à ceux qui sont responsables de nous retarder de son exécution en Bretagne. Nous avons déjà rejeté les 37 millions, nous nous abstenons de voter ce budget. »

Parce qu'il avait été fier de ce premier budget, ni le Comité Economique et Social, ni le Conseil Régional, ni même le Préfet, Budget de rigueur, d'expérience, de démarrage, de défrichage, budget de débuts, tous ces qualificatifs ont été dits et redits.

« Pour être franc, dit Olivier Philip, on ne sait pas très bien comment dépenser l'argent. Si l'on exclut, comme vous l'avez demandé, les actions prévues par l'Etat, il n'y a plus de dossiers prêts, et si comme Préfet, je vous suggère et espère des dossiers nouveaux, vous me reprocherez de vous forcer la main. »

« Je suis perplexe et inquiet surtout car le CES son président Jean Ripoux, n'y a rien de prêt pour combler les retards, c'est grave ! Ce budget me permet surtout de constater plus de l'urgence d'utiliser les ressources que de répondre aux besoins. »

Dans sa conclusion le président du CR René Pivron expliquait sans justifier : « notre démarche a été contraire à la logique politique ; il fallut commencer par voter un budget avant d'avoir eu un débat d'idées qui aurait permis d'en sélectionner quelques-uns. »



On reconnaît notamment MM René Pivron, Louis Le Penec, Pierre Bernard, le Teur, de Poulpique.

Un zéro significatif

En séance plénière, il n'y eut pratiquement pas de débat au CES ; les commissions avaient travaillé toute une journée et l'ensemble des avis, sur présentation de Jean Guymarch, rapporteur de la commission des finances, furent votés en une matinée.

Au C.R. par contre, les commissions n'avaient disposé que de 3 ou 4 heures, et de longs moments de stances plénières devinrent des échanges de commission. Pierre Telong était rapporteur de la commission des finances et tout à fait normalement disposait d'un micro à la tribune. Certains le lui reprochèrent ; plusieurs fois il s'efforça de ramener à la vraie question, celle sur laquelle il faudrait voter.

La commission des finances s'occupe de tout, reprocha Yves Bourges, les autres

n'ont plus rien à faire, on devrait tous faire partie de la commission des finances.

Engager 190 millions de travaux à côté des 525 millions d'équipements des quinze départements, ce n'est pas peu sous la plume de Pierre Telong, les décisions que nous prenons aujourd'hui gardent un caractère provisoire, il faut éviter d'engager l'avenir tant que l'on n'est pas sûr de prendre les bonnes décisions. Pourtant ce sont des décisions sans précédent, elles feront jurisprudence. Pour aujourd'hui les projets les plus valides freinent sur les projets les plus souhaitables ; il faut dépenser l'argent de la façon la plus efficace possible. Les autres critères ne sont pas essentiels cette année.

Ceci était une réplique à Charles Joselin : « Il faudrait tout de même savoir si l'on donne priorité aux équipements économiques ou aux équipements sociaux »

Et puis l'on nous propose de prêter de l'argent sans intérêt à l'état dans les Télécommunications, d'investir sur les routes à la place du Fonds spécial d'investissement Routier etc. que l'état prenne donc ses responsabilités.

Dans les deux assemblées, l'unanimité était depuis longtemps faite sur ce point. Elle s'est traduite par un zéro symbolique dans la colonne des dépenses à la ligne. Déjà le C.E.S. avait ramené la subvention des 3 millions demandés (il serait possible d'apprendre le breton dans ces écoles. Ce n'était pas que les conseillers au sein n'avaient pas pour importante cette rubrique ; Michel Duval rappela même qu'à la session précédente il avait été décidé de faire un effort sur les maternelles). Mais le C.R. voulait ainsi marquer qu'il n'avait pas à se mêler d'une affaire concernant l'édu-

cation nationale : le rejet de cette ligne budgétaire ne se fit en définitive que par 31 vote contre 20.

Appel à manifester... ses prises de conscience

Que recouvre cette « Bretagne Intérieure » à laquelle 56,75 % devait aller ? Le point d'interrogation faisait après tous les essais de définition. Fallait-il s'en tenir au découpage du CELIB (comité d'étude et de liaison des intérêts bretons) soit 48 cantons. Mais il y manque Baspard dirant plusieurs, une partie des Monts d'Arrée, le Parc d'Armorik... sans même un sourire un conseiller revendiqua la place de l'île Molène en Bretagne Intérieure.

Alors que les deux expressions ne relèvent pas du tout des mêmes préoccupations on alla jusqu'à opposer la Bretagne Littorale et la Bretagne Intérieure en craignant que ne se dessine une troisième zone, la couronne intermédiaire qui pour le coup deviendrait la délaissée !

Fallait-il s'enfermer dans une définition géographique ? » seraient exclus par exemple, proposa Joseph Martray au C.E.S. les cantons proches d'un chef-lieu de département ou traversés par une route à quatre voies.

« Les zones en urbanisation ont, elles aussi, des difficultés, intervint Henri Fréville au C.R. Nous avançons là sur un terrain vide d'habitudes, nous allons vers des excruciations et le m'abandonnerai de notre région, le goût de ce qui divise, les « petits pays ». Pourquoi le C.R. ne ferait-il pas son action d'incitation par les conseils généraux qui eux connaissent bien leur terrain, ce serait tout à fait conforme à la loi qui a créé notre assemblée (article 4, paragraphe 4) ».

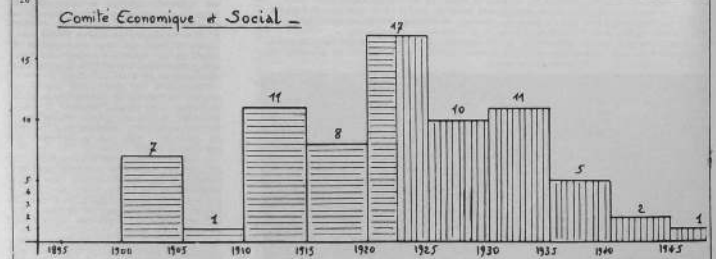
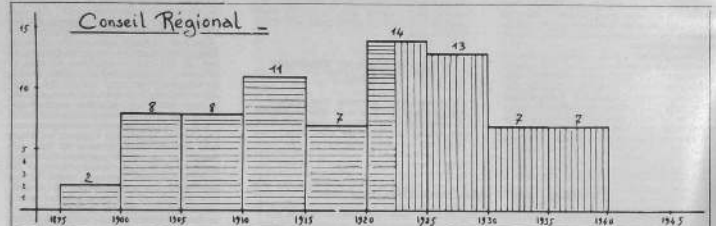
Fallait-il s'enfermer dans une définition géographique ? » seraient exclus par exemple, proposa Joseph Martray au C.E.S. les cantons proches d'un chef-lieu de département ou traversés par une route à quatre voies.

« Les zones en urbanisation ont, elles aussi, des difficultés, intervint Henri Fréville au C.R. Nous avançons là sur un terrain vide d'habitudes, nous allons vers des excruciations et le m'abandonnerai de notre région, le goût de ce qui divise, les « petits pays ». Pourquoi le C.R. ne ferait-il pas son action d'incitation par les conseils généraux qui eux connaissent bien leur terrain, ce serait tout à fait conforme à la loi qui a créé notre assemblée (article 4, paragraphe 4) ».

Fallait-il s'enfermer dans une définition géographique ? » seraient exclus par exemple, proposa Joseph Martray au C.E.S. les cantons proches d'un chef-lieu de département ou traversés par une route à quatre voies.

« Les zones en urbanisation ont, elles aussi, des difficultés, intervint Henri Fréville au C.R. Nous avançons là sur un terrain vide d'habitudes, nous allons vers des excruciations et le m'abandonnerai de notre région, le goût de ce qui divise, les « petits pays ». Pourquoi le C.R. ne ferait-il pas son action d'incitation par les conseils généraux qui eux connaissent bien leur terrain, ce serait tout à fait conforme à la loi qui a créé notre assemblée (article 4, paragraphe 4) ».

LE BUDGET REGIONAL		en millions de francs	
Dépenses	Proposé par le PREFET de REGION	Selon l'avis du COMITE ECONOMIQUE et SOCIAL	Vote par la REGION
- Dépenses de fonctionnement	1,8	2	1,915
- Electrification rurale (hors Bretagne Intérieure)	2,5	2,5	2,5
- Réserves foncières sur le littoral	3	3	3
- Réserve non affectée	4,5	5	4,285
- Réserve d'interventions urgentes	2,5	2,5	2,5
- Etudes	1,7	2,5	1
Bretagne Intérieure :	21	20	21
- Ecoles maternelles	10	10	10
- Routes nord-est	3	1,8	0
- Humanisation des Hôpitaux	1	1	1
- Hôpital de Ploumel	1	1	1
- Electrification rurale	2,5	2,5	2,5
- Assainissement	3	3	3
- Casaux bretons	0,5	0,5	0,5
TOTAL	37	46,1	37
		avec emprunt	
Recettes			
- Taxe sur les permis de conduire			2,6
- Prélèvement additionnel à la taxe sur les cartes grises			13,3
- Prélèvement additionnel à la taxe sur la publicité foncière			11
- Taxe additionnelle aux impôts locaux			15,1
TOTAL			32



Le Conseil Régional a 55 ans, le Comité Economique et Social 52 ans

Armor-magazine a publié en février (n° 49, page 11) la liste des membres du CONSEIL REGIONAL et du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL. Voici quelques données sur leur âge. Moyenne du Conseil Régional : 55 ans ; moyenne du CES : 52 ans. Mais il est plus significatif d'analyser les tranches d'âge : notre tableau permet de situer les « classes » dominantes de l'une et l'autre assemblée, de cinq ans en cinq ans.

27 membres de moins de 50 ans au C.R. 29 au CES.

15 membres de plus de 50 ans au C.R. 44 au CES.

(Nous avons, en effet, compté les membres désignés par des syndicats ayant refusé de siéger au CES : seuls les 3 de la C.F.D.T. n'ont jamais été connus.)

Autre donnée assez significative : les professions. Le Comité Economique et Social étant organisé par gros blocs à dominante professionnelle, nous n'avons retenu que le CONSEIL REGIONAL : 14 conseillers sont des enseignants, 4 économistes et 4 hauts fonctionnaires — 11 sont des experts agricoles et 3 ingénieurs agricoles — 6 sont médecins, 4 vétérinaires et 3 pharmaciens — 4 sont avocats — Puis ce sont des artistes, des architectes au premier chef passent par le notaire, le commerçant, l'écologiste, le restaurateur et même le journaliste.

deux attentions. Mais l'assemblée s'est manifestée très tôt et c'est toute retrouvée dans la détermination sévère de François Le Douaric : « Les propositions de la Direction de l'Équipement ne sont pas admissibles ».

Un autre éclat du Président René Pléven lui-même a fait jaillir spontanément les applaudissements du conseil. Il était alors question de l'emprunt de 100 millions pour les télécommunications ; après avoir discuté de l'Association Régionale qui sera constituée pour cette opération, le Président posait question sur l'existence d'une instance au Directeur régional des Télécommunications M. Arrivet : « L'Association pourrait-elle choisir les établissements bancaires qui verseront l'emprunt ? » a-t-il demandé. Le Président a répondu : « Je ne pourrais pas vous dire si oui ou non, mais si vous le souhaitez, je pourrais vous le demander. »

« Je ne pourrais pas vous dire si oui ou non, mais si vous le souhaitez, je pourrais vous le demander. »

« L'Etat discuté moins avec les prêteurs étrangers »

Le plus important des dossiers « élevés » Bretagne Intérieure », les Routes, donna lieu à une sorte de multiproducteur hétéroclite dénommé par l'assemblée. Pour Jean Guymarch au C.E.S. la décision était solennelle de porter à 18 millions le crédit sur les trois axes prioritaires : Henni-Bourc'h, Dinan-Pleudermel, Vannes-Guingamp ; « alors paraitra sur le terrain la volonté de développer la Bretagne Intérieure : c'est une décision à caractère psychologique sur l'impact qu'elle aura sur les populations, sur les industriels et l'agro-alimentaire sans qu'il y ait de pari sur l'avenir ».

De son côté le C.R. a fixé à 13 millions au lieu des 10 proposés, le budget de ces routes « intérieures », à l'unanimité moins

deux attentions. Mais l'assemblée s'est manifestée très tôt et c'est toute retrouvée dans la détermination sévère de François Le Douaric : « Les propositions de la Direction de l'Équipement ne sont pas admissibles ».

Un autre éclat du Président René Pléven lui-même a fait jaillir spontanément les applaudissements du conseil. Il était alors question de l'emprunt de 100 millions pour les télécommunications ; après avoir discuté de l'Association Régionale qui sera constituée pour cette opération, le Président posait question sur l'existence d'une instance au Directeur régional des Télécommunications M. Arrivet : « L'Association pourrait-elle choisir les établissements bancaires qui verseront l'emprunt ? » a-t-il demandé. Le Président a répondu : « Je ne pourrais pas vous dire si oui ou non, mais si vous le souhaitez, je pourrais vous le demander. »

« Je ne pourrais pas vous dire si oui ou non, mais si vous le souhaitez, je pourrais vous le demander. »

LISTE DES CONSEILLERS (Suite de la page 6)

- LEMARIE Bernard
Sénateur des Côtes-du-Nord
Conseiller général
Maire de Caulnes
- LEMOINE Paul
Maire de Châteaubourg
Conseiller général
- LE MONTAGNER Louis
Sénateur du Morbihan
Maire de Guidel
- LE PAPE Maurice
Vice-Président de la communauté Urbaine de Brest
Adjoint au maire de Guipavas
- LE PENNEC Louis
Député du Finistère
Maire de Mellec
- LE ROUX Louis
Représentant le conseil général du Finistère
- LE TREUT Pierre
Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
- LOMBARD Georges
Sénateur du Finistère
Président de la Communauté Urbaine de Brest
Conseiller municipal de Brest
Président du C.E.L.I.B.
- MAGUERES Louis
Adjoint au maire de Brest
Conseiller de la Communauté Urbaine de Brest
- MALLEJAC Joseph
Conseiller général du Finistère
Maire de Plouagat-Dauphins
- MANACH François
Conseiller général du Finistère
Maire de Commana
- MARCELLIN Raymond
Sénateur du Morbihan
Président du conseil général du Morbihan
Maire de Vannes
- MARZIN Pierre
Sénateur des Côtes-du-Nord
Maire de Lannion
- MEHAIGNERIE Pierre
Député d'Ille-et-Vilaine
- MENAND Alphonse
Conseiller général du Morbihan
Maire de Carentoir
- OLLIVRO Edouard
Député des Côtes-du-Nord
Maire de Guingamp

Raymond Leterte.

(1) voir Armor, n° 50, mars 1974.
(2) voir Armor, n° 51, avril 1974.

Un million pour des études c'est trop et trop peu Deux accents :

rigueur, actualité



" Une politique d'études et de recherches est primordiale ", affirmait au C.E.S. (comité économique et sociale) le rapporteur de la commission des finances, Jean Guymarch : " des études préalables aux dépenses, c'est d'une très grande importance pour la région... ". A l'unanimité, les membres du CES portèrent à 2,5 le crédit de 1,7 million proposé par le Préfet.

Deux jours plus tard, à l'unanimité également, le C.R. (conseil régional) réduisit ce crédit à 1 million, suivant ainsi l'avis de la commission des finances dont le président Michel Cointat synthétisait le point de vue : " Les recherches sont nécessaires, l'abus des études est néfaste... ". Il y a mieux à faire que des études, insistait François Le Douaric, chaque matin je reçois des études de divers ministères, elles sont directement à la corbeille à papier !

Mais selon une logique plutôt curieuse, le même vote qui minimisait les dépenses, minimisait le nombre d'études à lancer, neuf contre six retenues par le CES !

" Etudes et recherches doivent avoir pour objectif de préciser des actions nouvelles et de donner à la région une mission de proposition... " Dans son rapport, le préfet rappelait cette préoccupation des assemblées, en insistant bien aussi sur son esprit : ce crédit doit servir à financer la collecte des informations indispensables et préalables à des investissements opérationnels et non pas à des recherches théoriques ou sans prolongement concret.

UN MENU DECEVANT

Et le préfet de proposer de suite huit études : cartographie géologique, plateau continental, réserves d'eau, causes des inondations, entreprises en difficultés, enfin trois sur les liaisons ferroviaires Rennes-Nantes, Rennes-Quimper et Carhaix-Gourin. " Voilà un menu décevant ", s'exclama Pierre Mehaignerie qui rapportait de ce dossier au CR, et introduisait une sélection de quatre études - " Car il n'est pas possible d'envisager un vaste programme, il faut bien choisir... " - quatre options exposées par quatre conseillers.

André Colin, l'émotif. - Bien qu'il y ait un grand nombre d'organismes à brasser des statistiques sur le sujet, elles sont mal coordonnées, pas à jour. Il serait important lorsque des entreprises disparaissent - et il y en

a - de savoir pourquoi, avec quelles conséquences, de faire apparaître aussi quel type d'industrie est le mieux adapté à chaque pays de la région. Un accord à bien placer : celui du tertiaire, tant public que privé, car il n'y aura pas de vraie décentralisation industrielle tant que le tertiaire restera dans la région parisienne.

Yves Sabouret, la surprise : " Quel gaspillage d'études ! la surtout : il existe un véritable cimetière d'idées en ce domaine ! ". D'éventuelles études devraient s'attacher au tourisme social et collectif aux petits équipements nautiques. Il est essentiel de dégager des idées claires, bien voir d'autre part s'il n'y a pas surinvestissement autant que sous-équipement. Il existe en tout cas une lacune : la formation professionnelle pour les métiers du tourisme.

Jean-Pierre Chaudet, LES ARRIVAGES PROCHAINS : inscrites déjà au budget pour 3 millions sur le littoral, elles avaient fait l'objet d'un rapport spécial sur lequel nous reviendrons le mois prochain.

Charles Josselin, LA COMPARTIMENTATION : lancé sur un excès estimé hors sujet le rapporteur se fit d'abord chahuter, par l'assemblée, Yves du Halpoutit alla jusqu'à réclamer une motion d'ordre. Il était pourtant au cœur d'un sujet grave : pourquoi, " les Bretons qui s'en vont " n'apparaissent-ils pas dans une comptabilité à la même façon que l'on peut se demander où va l'épargne des Bretons ? quelle est la balance des échanges en matière d'énergie ? Quelle part de l'impôt d'Etat revient à ceux qui l'ont versé ?

Y AURA-T-IL UN BRETON A CARACAS ?

Tout assis le débat bouillonnait ce programme. Le tourisme encore ? il a fait l'objet de tant de dossiers déjà ! " Il faut bien cependant préparer les perspectives du VII^e Plan, dit André Colin : n'oublions pas non plus qu'il existe un Comité Directeur du Littoral Breton... " sur quoi Olivier Philip intervint : " L'absence de ce schéma coûte un million, si vous voulez en chercher la charge, vous le pouvez ; ce serait même cohérent avec votre position... "

D'autres propositions fusèrent : on a fait l'impasse sur les problèmes agricoles, une étude sur le Marketing serait pourtant indissociable tant à l'échelon national qu'international (Yves

du Halpoutit) - Le CES quant à lui avait envisagé une étude sur le complexe de viande en Bretagne, avec un crédit de 500.000 francs pour 1974 ; de nombreux membres avaient repoussé une étude de ce type comme étant déjà engagée par le ministère de l'agriculture.

Et la réinsertion sociale des handicapés ? (Michel Duval). Il faudra en tout cas tenir compte des suggestions de la commission européenne, de la santé et attendre la nouvelle loi d'orientation en faveur des handicapés, loi déjà acceptée par le conseil des ministres du 7 février (2) (Henri Freville). - Mais cela ne regarde-t-il pas plutôt la Direction régionale de l'Action sociale et sociale ? (Guy Guernour).

Et l'énergie ? L'implantation des centrales nucléaires, le barrage de la baie du Mont-Saint-Michel (Louis Le Roux), l'énergie éolienne (Pierre Bernard). Et le bois, les bois ? (Gabriel de Poullpquet).

" On ne peut tout lancer cette année ", supplia René Plevin qui s'empressa de faire à lui seul deux nouvelles propositions d'études : les repercussions du tunnel sous la Manche, et celles de la conférence de Caracas (il s'agit d'une session de l'ONU en juillet prochain au Venezuela, centrée sur la mutation du droit de la mer et l'organisation d'une véritable gestion des océans : vingt-quatre pays ont déjà porté la limite de leurs eaux territoriales à plus de 12 milles et onze pays à 200 milles - (3) - Par ces deux exemples très concrets le président donnait une leçon : " notre choix doit porter sur les études précises, privilégier par l'évident, nous ne sommes pas arrivés à l'actualité... " - Il aurait volontiers ajouté une autre étude : Quel sera l'impact de la situation financière sur le début du second semestre 1974, sur l'économie et l'emploi dans la Région ?

UNE FORCE DE LA BRETAGNE : SA CULTURE

Il fallait bien reconnaître qu'à part quelques rares exemples bien connus, les thèmes proposés pour les études restaient vagues, flous, et le CES justifiait par son rapporteur de la commission des études, Claude Champaud, avoir lancé l'idée d'une étude sur la vie de la création d'un institut culturel breton, et l'avait adoptée à l'unanimité moins une abstention. Cela, sans débat, sans argumentation en séance publique ! Il fallut l'inter-

attendre le discours de clôture du président Jean Rouyer pour entendre un bref plaidoyer : « le caractère propre, l'histoire, les arts, la culture bretonne, justifierait à nos yeux d'un institut culturel... au fonctionnement annuel au surplus, deux universités au moins sont prêtes, à ma connaissance, à participer. L'une des forces de la Bretagne a été de garder sa culture. Un institut culturel serait sans doute un élément important, lui permettant de garder ses traditions solides. » Au CR, Pierre Méhaignier tendait compte des vœux du CES, envisageait même une tranche de crédit de 20 000 à 30 000 francs maximum pour cet Institut Culturel Breton. « Avez-vous vu, pas, précis Ferdinand Thomas, un Institut Armoricaux à Rennes et un autre à Brest ? » Pierre Bernard, par contre, insista : « Sept fédérations ont constitué une confédération en février 1974 afin de faire saisir d'avantage les problèmes culturels et mieux faire entendre leur demande d'un Collège Breton ».

Ce fut tout pour le débat. Yves Alainant, Charles Josselin et Louis Le Penec avaient bien dans leurs serviettes la proposition de loi qu'il allait déposer début avril sur le bureau de l'Assemblée nationale en faveur d'un statut des langues et cultures régionales, mais personne ne développa le thème comme on avait pu entendre Claude Champaud au CES à la session de février, très longuement s'étendant sur les recherches géologiques !

Depuis de nombreuses années déjà, l'idée d'un « Collège de la Culture Bretonne » avait été lancée : sorte d'établissement destiné à la formation des maîtres à l'enseignement de l'économie et de la culture bretonnes. De l'économie, car l'avenir dépend d'une conscience éclairée des ressources et possibilités du pays, prise de conscience qu'avait évoquée le commissaire Ferret (I). Annexe de la proposition : ce centre de stages pourrait être implanté en Bretagne intérieure.

N'avant guère que quelques échos imprécis, et pour cause ! de ce projet, les « forces vives culturelles » se plaignent depuis que les Assemblées régionales oublient malgré tout, que sa culture est vraiment essentielle à la Bretagne, et le maximum de 30 000 francs envisagé ne lui qu'accroître leur étonnement !

LA REGION VOIT LES CHOSSES A SA FAÇON

Où'il y eut trop d'études affidées, c'est presque l'évidence, une évidence mise en page dans un gros dossier préparé par la Mission Régionale et jointe en « communications » : inventaire des ETUDES EXISTANTES concernant le déve-

RECTIFICATIF

Dans le tableau présentant le budget régional — (Armor n° 52 - mai 1974 page 13) — deux titres de dépenses ont été inversés en ce qui concerne la II^e feuille :

- Routes Nord-Sud : 10 — 18 — 13
- Ecoles maternelles : 3 — 16 — 0

La lecture de l'article permettait de corriger cette malencontreuse inversion.

loppement économique et l'aménagement du territoire dans la région de Bretagne (quelque 240 titres retenus depuis 1965), mais presque tous datés après 1970) — inventaire des ETUDES EN COURS et projetées (plus de 100 titres).

Et encore tout n'est pas ! Au CES l'on nota par exemple l'absence des études de l'Institut Agronomique ; au CR, Charles Josselin souligna de son côté l'absence des études des partis politiques, et fit une suggestion « Il serait intéressant d'ajouter une petite fiche de lecture pour les études significatives ».

En définitive, s'appuyant sur l'avis du CES, le CR a donc retenu neuf nouvelles études. Tout d'abord trois études reprises du projet préfectoral :

- **CARBOGRAPHIE GEOLOGIQUE** : il s'agit de préciser les ressources du sous-sol, d'amplifier la participation du Bureau de Recherches géologiques et minières, en Bretagne intérieure tout particulièrement. Il doit exister d'autres gisements du type de celui de Bodennec en Balazac (Nord-Finistère) riche en cuivre, plomb, zinc, argent.

- **PLATEAU CONTINENT** : Recherches des ressources en sables et agrégats divers par exemple ? « L'Etat ne devrait-il pas assurer de telles recherches ? » intervint Guy Guerneur René Plevin de lui répondre « Il n'est pas sûr que la matière le point de vue d'une région soit celui de l'Etat ! »
- **VOUS SAISIEZ CLOUARD-GOURN** : étude d'avant-projet technique pour la mise à voie normale, afin de démarrer sans délais les travaux, quand les sociétés kaolinnières auront pris leur décision à la fin de 1974. L'aspect économique de cette question a déjà été étudié sur financement du Fonds d'Intervention à l'aménagement du Territoire.

- **Quatrième étude reprise de l'avis du CES** : celle dont portant sur la création d'un **INSTITUT CULTUREL BRETON**.
- Trois autres intéressantes : les **RESERVES FONCIÈRES** (ce sera notre prochain article), la **REINSERTEION DES HANDICAPÉS** et les **ÉCHANGES INTERREGIONAUX** (présentées plus haut sous le titre de « Comptabilité régionale »).

- Enfin donc les deux études proposées par René Plevin : Les conséquences pour une région comme la Bretagne de la Conférence de Caracas et du TONNIN, sous la MANCHE : ce n'est pas quand celui-ci sera réalisé qu'il faudra se poser des questions, mais bien dès maintenant.

RESERVES SUR RESERVES

Mais comment répartir un million en neuf tranches ? La commission sera sans doute amenée à remettre sous la rubrique « études » les 700 000 francs retirés du projet préfectoral (1) et versés au compte des « RESERVES D'INTERVENTION URGENTE ET DIVERSES ». L'hypothèse a déjà été émise et retenu comme probable ? d'autant que la commission déléguée peut puiser dans cette sorte de fonds régional de 32 millions entre les sessions des assemblées.

Louis Le Penec ne put s'empêcher d'intervenir : « nous refusons de signer ce chèque en blanc ». Le « nous »

bien sûr c'était « la gauche » dont aucun représentant ne fait partie de la commission déléguée. « Vous avez votre place au bureau, rappelle René Plevin, c'est de vous-mêmes que vous l'avez refusé ». « Si l'on avait alerté tout le monde, insista Henri Fressille, que signifiait alors la délégation ? ».

Le projet envisageant que les subventions accordées sur ces fonds ne le soient qu'aux collectivités départementales ou communales. « Pourquoi pas à des établissements publics comme les communes urbaines ? » fit préciser Georges Lombard, précision que déjà Joseph Martray avait apportée au CES. Autre limite contestée : que les taux de subvention ne soient pas inférieurs à 50 % du montant des devis estimatifs : « c'est à supprimer » dit Pierre Leloug.

..

Autre rapport titre « **Reserves** » celui d'une **RESERVE NON AFFECTÉE**. Portée à 5 millions par le CES ; elle a été votée à 4,85 millions par le CR. Pour y puiser, la procédure est différente : il faut d'abord définir un nouveau programme et que la décision soit prise par les Assemblées après délibération. La Commission déléguée n'a donc pas compétence entre les sessions pour ce crédit ; mais il n'est pas exclu que le conseil décide d'affecter tout ou partie de cette **Reserve non affectée à la Réserve d'intervention urgente** : l'utilisation des crédits Tolédant du ressort de la commission déléguée qui a plus qu'à en rendre compte à la première session suivant l'attribution décidée.

« Si, en juillet, l'on était d'accord et prêt pour une politique foncière, l'on pourrait alors y consacrer toutes les réserves à ce moment là ». Sur cette hypothèse, Pierre Leloug se fit applaudir. Louis Leroux n'était pas satisfait : « pourquoi une réserve non affectée ? plus de quatre millions, c'est trop par rapport au budget global de 37 millions (cela fait 11,85 %) surtout dans une période où l'argent dévalise si vite ! mieux vaut dépenser tout, tout de suite, pour des actions sociales par exemple, comme la garde des enfants des femmes qui travaillent ».

Dans un vœu appuyé de treize signatures, des conseillers des quatre départements de la région administrative demandent de prélever dans cette Réserve non affectée, des crédits pour l'axe routier express Douarnenez-Ouessant. Ces vœux, ils ont d'ailleurs commencé à pleuvoir sur le bureau du président, sans même tenir compte des délais prévus par le règlement intérieur ! Fière aplaudie et peste porcée, taux de la prime de développement régional, situation scolaire, dotation exceptionnelle de l'Etat pour la Bretagne intérieure, inondations et tempêtes... autant de textes futurivement regardés par les 17 présents en fin de session !

SAVOIR, C'EST POUVOIR

« Il faut avoir beaucoup étudié pour savoir peu » : cet aphorisme de Montesquieu reste aussi vrai qu'au XVIII^e

siècle, dans les assemblées tout le monde en est sûrement persuadé. Les reticences sont nées de la peur d'un gaspillage d'études, de redites, d'accumulation de chiffres sans signification, les appréhensions ont surgi face aux charlatans des études qui rôdent sur ces nouveaux « clients », les Régions, pour placer leur camelote.

« Pouvait-on savoir c'est pouvoir » : les Assemblées ont seulement à se montrer exigeantes sur la rigueur des études et à prévoir déjà les moyens de leur faire tenir l'actualité suivant ainsi le proverbe chinois : « Le savoir que l'on ne complète pas chaque jour, diminue chaque jour. »

Raymond Leterle.

Comité Economique et Social 1975

LISTE DES MEMBRES
(Nom, prénom, qualité, désignation)

- REBIN Pierre** : Union locale F.O. du Morbihan
- BECHOUARD Yves** : Président de l'Union des Groupements de producteurs de viande de Bretagne
- BELBECQ'H Hyaonine** : Présidente de la Fédération Bretonne du Crédit Mutuel
- BERNARD Francis** : Associations Familiales, Vice-Président du C.R.E.A.I. Action sociale, Organisation de consommateurs
- BLAVO André** : Premier Vice-Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- BLIN André** : Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de St-Malo
- BORGNE Roland** : Directeur de l'usine L.T.T. à Lannion
- BOULBAIN Alphonse** : Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme
- BOURDOIS Gustave** : Secrétaire général de la Section Bretagne de l'U.N.P.L. Professions libérales, technique
- BRAND Georges** : Président de la Conférence Régionale des Métiers
- BRIDEL Emile** : Président de la Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine
- BRIS Daniel** : Chef de section aux usines Citroën, personnalité qualifiée

- CADENET Victor (de)** : Président honoraire de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- CHAFFOT Jean** : Président honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes
- CHAMPAUD Claude** : Président de l'Université de Rennes, Enseignement supérieur, recherche
- CHARLES Arthur** : Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord
- CHARRETEUR Maurice** : Départementale du Finistère (F.O.)
- CHEMIN Elie** : Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
- CLERO Norbert** : Exploitant agricole, personnalité qualifiée
- COLLIHOT Paul** : Union Départementale F.O. d'Ille-et-Vilaine
- COURT Denise** : Conseiller général du Morbihan, personnalité qualifiée
- DAUNAY Marcel** : Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants agricoles d'Ille-et-Vilaine
- DAVID Michel** : Président de l'Union des Syndicats artisans de Bretagne
- DENIS Pierre** : Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons, Activités culturelles
- DUAILL Alfred** : Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-du-Nord

- DUCASSOU Henri** : Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- FLOHIO Felix** : Président de la Fédération des Syndicats Patronaux du Bâtiment et des Travaux Publics de Bretagne
- FORTIN Jacques** : Confédération Générale des Cadres
- FOUCAUD René (de)** : Vice-Président de la Confédération des Cooperatives Agricoles de l'Ouest de la France, Coopération, Crédit, Mutualité Agricole, S.A.F.E.R.
- GOURVENEC Alexis** : Président du Comité Economique agricole Régional de fruits et légumes de la Région de Bretagne
- GOUVERNEUR Paul** : Président de l'Union Régionale des Syndicats de Transporteurs Routiers
- GUEZOU François** : Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Côtes-du-Nord
- GUINARD Hippolyte** : Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture de Rennes, Activités culturelles
- GUYMARCH Jean** : Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix
- HENRY Pierre** : Président du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes d'Ille-et-Vilaine, Professions libérales, médicales
- JACOB François** : Directeur général de la Société Anonyme de Crédit Immobilier du Finistère et des Côtes-du-Nord et de la Société Anonyme d'I.L.M. du Finistère et des Côtes-du-Nord
- LOGEMENT et construction**
- KERVENNAEL Michel (de)** : Ancien bâtonnier, Professions libérales, juridiques
- LAURENT Pierre** : Président de l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement
- LE CALVEZ Yves** : Union Départementale C.O.T. des Côtes-du-Nord
- LE FLOCH Yves** : Vice-Président de l'Association des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel des Régions de Bretagne et Pays de Loire, Coopération, Crédit, Mutualité Agricole, S.A.F.E.R.
- LE MARTELOT Marcel** : Président de la Chambre des Métiers du Morbihan
- LE MEUR Jacques** : Confédération Générale des Cadres (suite page 18)

qui dit aménagement dit maîtrise du sol la parade des réserves foncières

assemblées
régionales

Pour la première fois, les Commissions déléguées du Conseil Régional (C.R.) et du Comité Economique et Social (C.E.S.) de Bretagne (1) ont tenu séance commune à Rennes le 24 mai. A l'ordre du jour sept dossiers dont le dernier portait sur les prochaines réunions du troisième trimestre 1974 elles auront lieu du 9 au 13 septembre pour le C.E.S., du 23 au 27 septembre pour le C.R.

UNE COLLABORATION A LUBRIIFIER

La rencontre à laquelle participait le préfet de Région était prévue et le communiqué de presse officiel final ne faisait que reprendre l'ordre du jour sans même donner les décisions ou les orientations. Nous savons cependant qu'avant d'ouvrir les dossiers, les trois instances en présence, C.R., C.E.S. et préfet, se sont efforcées de mettre au clair leurs relations, de mieux préciser les compétences de chacune en matière d'études et d'appel à des experts. Nous avons ici même (2) rendu compte de la façon dont le C.R. avait scindé la proposition de Pierre MEHAIGNERIE de donner la parole au président du C.E.S. ; c'était bonne occasion de poser la question des modes de collaboration entre les deux assemblées.

Par ailleurs, trois crédits ont été prévus par les Commissions déléguées dans la Réserve pour interventions urgentes : 50 000 francs pour participation au financement des équipements publics endommagés par les inondations (420 000 francs pour le Finistère, 80 000 francs pour les Côtes-du-Nord) ; 134 millions pour l'identification du bétail et 70 000 F pour un film sur la Bretagne.

Les études surtout étaient l'un des thèmes essentiels de la réunion du 24 mai. Des décisions ont été reportées mais, des pré-études ont été demandées à divers organismes : le Centre national d'exploitation des Océans pour le plateau continental, la Société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de Bretagne pour la liaison Carhaix-Gourin, le Centre de recherche et de formation économique, ainsi que la Chambre régionale de commerce et d'industrie pour les échanges inter-régionaux, un groupe de 16 personnes pour la réinsertion des handicapés, les trois universités de la Région pour l'institut culturel breton, le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons pour rassembler les données actuelles sur la conférence de Caracas (3), les services de l'Équipement pour les réserves foncières sur le littoral.

AGIR VITE MAIS PAS A LA LEGÈRE

Les Réserves foncières ! Il nous faut revenir sur les débats les concernant lors des assemblées de mars et en profiter pour jeter un regard sur les principales dispositions actuelles en la matière.
Chaque mois compte, il faut agir vite, la spéculation de la côte d'Azur s'est portée sur la côte bretonne. Le président du C.R., René PLEVEN, concluait ainsi le débat avant le vote d'un budget de 3 millions pour l'acquisition de réserves foncières sur le littoral, dont 1,5 million à la disposition des commissions déléguées pour répondre aux demandes urgentes.

D'accord pour 3 millions, mais c'est faible ! Le rapporteur, Albert REVAULT, soulignait ainsi la déception du C.E.S. sur la proposition préfectorale. Si l'emprunt était retenu (mais il a été rejeté), il faudrait le consacrer à de nouvelles acquisitions dans des

sites particulièrement menacés et où le prix du terrain ne cesse de croître.
On aurait tort de réserver l'utilisation des crédits alors que des conseils généraux ont déjà repris des sites, insiste Pierre LAURENT, Jacques LEMEUR : il faut permettre aux collectivités locales de réaliser à temps les acquisitions prévues dans les zones de préemption, et ceci dès 1974. Attention toutefois, intervient Victor de CADENET, au sujet des crédits accordés aux commissions déléguées, il ne faut pas y aller à la légère ! Après tout, suggère Jean CHIFFOT, il suffirait de Zader tout simplement, les propriétaires n'auraient alors plus intérêt à vendre !
Il n'y eut au C.E.S. qu'une abstention mais trois voix contre l'adoption de ce rapport. Au C.R., par contre, il obtint l'unanimité à la suite d'un assez long débat sur un rapport de Jean-Pierre CHAUDET qui devint, après avoir fait part de l'avis et des réserves du C.E.S., dégarer quelques points essentiels de ce dossier l'un des plus originaux.

LE NOYAU DUR DU TIERS NATUREL

Pourquoi d'abord limiter les zones d'intervention au seul littoral ? N'y a-t-il pas l'autour-des-villes qui mérite aussi d'attention ? Le tiers naturel

des 1 500 kilomètres de côtes, soit 500 kilomètres, représentent 25 000 hectares, les zones d'urbanisation à maîtriser sont beaucoup plus vastes ; ainsi l'agglomération rennaise, qui s'étend sur plus de 40 000 hectares, a couvert le tiers de ses sols par des Z.A.D. zones d'aménagement différencié.

Si Michel DUVAL opina favorablement, Charles JOSSELYN réagit vivement : le laxisme ne passera pas dit-on à l'Assemblée nationale ; mettre les vil-les dans ce dossier, c'est en trahir l'esprit, ce ne ferait qu'accroître la croissance urbaine. Technique et choix différenciés profondément sur le littoral et dans l'intérieur, avait déjà noté Yves SABOURET, Henri FREVILLE et Leïdore RENOIARD insistèrent cependant pour qu'un programme complémentaire soit défini en-dehors du littoral.

Pierre LELONG se déclarait pour ne pas mélanger le littoral et l'autour des villes, il est indispensable de mettre en œuvre une grande politique foncière, mais ce n'est pas sûr aujourd'hui. Ne restons pas cependant sans rien faire, aidons les réalisations de départements par des subventions à 65 %.

C'était le taux que proposait le préfet dans son rapport introductif, en insistant lui aussi sur la possibilité d'une action immédiate. Il y a des secteurs de côte dont la mise à l'abri apparaît comme de la plus grande urgence parce qu'ils sont menacés, soit par une urbanisation diffuse, soit par des projets de plus grande envergure, alors qu'ils constituent des ruptures d'urbanisation dont le maintien est indispensable, ou sont des espaces naturels du plus grand intérêt.

Ainsi peut se dessiner un "noyau dur" du Tiers naturel qui demeurera intangible quels que soient les choix définitifs qui seront faits dans le cadre du Schéma d'Aménagement du Littoral. Ce Tiers naturel avait d'abord été défini à Pontivy comme Tiers sau-veau, lors de la réunion régionale de l'Environnement qui, le 25 mars 1972, réunissait pour la première fois de leur histoire les conseillers généraux des quatre départements de la région Bre-tagne. Le Tiers naturel, ce sont des espaces dépositaires du caractère Bre-tagne, des espaces de détente, des espaces ouverts sur la mer, destinés à faire équilibre aux nuisances de la vie humaine, à maintenir la qualité du cadre de vie.

VERS UN SCHEMA OCCUPABLE AU TIERS...

A Pontivy était alors décidé de pré-ciser les zones à réserver dans un Schéma d'Aménagement du Littoral Bre-ton. Un "Atelier" fut mis en place à Rennes, en juin, qui travaille depuis sous la conduite de la Direction régionale de l'équipement. Des dossiers ont été constitués et des propositions faites qui s'ordonnent selon trois scénarios, ils devraient être officiellement connus courant juillet et les 346 municipalités concernées sur le littoral du Couesnon à la Loire auront à donner un avis. Il restera ensuite à soumettre le schéma au Comité Interministériel A.T.L., afin qu'il devienne Directive nationale d'aménagement du territoire et, en tant que tel, opposable au tiers, sur les 25 000 hectares, un millier devait être acquis dans les dix pro-

chaines années, ce qui représente à peu près dix millions par an. Au taux de 50 %, la Région devrait donc ap-porter cinq millions. Dans son rapport, Jean-Pierre CHAUDET fit valoir qu'un emprunt pourrait démultiplier les possibilités d'intervention ; on peut penser que l'Établissement public régional collectif aurait exposé du fait du recours à l'emprunt.

André COLIN, en soulignant lui aussi que les trois millions votés seraient sans rapport avec l'objectif, demanda de prévoir un emprunt car il faut faire une politique à la dimension des ambi-tions de la région. Le maintien du ca-dre de vie est un capital énorme pour le futur développement économique de la Bretagne.

ET UNE AGENCE BRETONNE

Des outils existent déjà, rappela Yves SABOURET, les Z.A.D. les acquisitions directes, les S.D.A.U. qui restent d'au-treurs à coordonner, mais une notion manque, un instrument qui permette de rassembler des moyens d'interven-tion au niveau de la région, d'har-moniser, de regrouper les moyens finan-ciers, il faudrait donc créer un agence foncière bretonne.

Charles JOSSELYN prit plaisir à rappeler qu'on annonce du procès-ver-bal de la séance du 27 novembre 1973 à l'Assemblée nationale, la proposition de loi de « la Gauche » sur l'organisa-tion régionale prévoyait déjà en son article 14 l'institution d'une "Agence régionale foncière", organisme placé sous l'autorité de l'assemblée régionale et gérée sous sa responsabilité.

Les dispositions actuelles en effet sont insuffisantes. Les plans d'occupa-tion de sols, P.O.S., sont fragiles puis-qu'ils sont révisables au bout de cinq ans, les S.D.A.U. portent sur dix ou quinze ans, mais s'engagent pas. J.-P. CHAUDET souligne l'efficacité plus réelle des Z.A.D. perméables à l'intérieur desquels la collectivité exerce un droit de préemption sur tous les sols mis en vente ; l'exemple rennais, dit-il, est à cet égard édifiant ; si les terrains de l'agglomération rennaise sont les moins chers des villes françaises, c'est parce que Rennes a multiplié depuis dix ans les acquisitions foncières volontaires.

Une circulaire du 12 février 1974 du ministère de l'Aménagement du ter-ritoire annonçait par ailleurs la créa-tion de nouvelles zones de protection : les Zones à caractère pittoresque ; ces zones pourront être incluses dans un P.O.S., mais elles seront utiles dans les localités où le volume et le rythme de l'urbanisation ne justifient pas un P.O.S. Les Z.C.P. sont ainsi appelées à prendre le relais des Zones sensibles créées d'une manière assez infor-melle depuis 1960. Mais conclut J.-P. CHAUDET pour la Commission des études, il faut songer à la constitution d'un Établissement public foncier qui sera l'outil des interventions de notre Établissement public. C'était reprendre le vœu explicitement formulé par les conseils généraux à la fin de la jour-née régionale de l'Environnement de Pontivy.

CONFORTER LA REDEVANCE D'ESPACES VERTS

Les Zones sensibles : dès le mois de juin 1959, un décret prévoyait la créa-

tion de périmètres sensibles à l'inté-rieur desquels les réglementations en matière de protection d'espaces boisés, de création de lotissements, de per-mis de construire et de camping se-raient appliquées avec plus de rigueur. En 1961, une loi de finances instaura-tait une taxe dite Redevance départe-mentale d'espaces verts, taxe due à l'oc-casion de toute opération de lotisse-ment et de certaines constructions à l'intérieur des périmètres sensibles.

En Bretagne, le Conseil général du Finistère prenait le premier l'option d'appliquer cette réglementation dès 1964 ; accord était donné par décret du 28 mai 1968. Dès la décision de l'assem-blée départementale, une étude était lancée pour déterminer la délimitation des périmètres sensibles et les secteurs dans lesquels seraient définies les Zones de préemption. Sur le littoral, les périmètres sensibles intègrent 123 communes (finistériennes, soit 2 844 hec-tares, carrez, et dans l'intérieur 6 000 hectares, répartis sur 22 commu-nes ; l'ensemble de ces périmètres sen-sibles couvrent environ 40 % du départe-ment.

Grâce au produit de la Redevance départementale d'espaces verts, 1,2 mil-lion en trois premières années, le Con-seil général pouvait acquiescer la réserve du Cap Sizun, l'île de Guinée, le Henan en Névez. Il décidait aussi déjà un em-prunt de 2 millions en vue de certaines opérations d'environnement.

Depuis, le département des Côtes du Nord applique également cette taxe, l'Ille-et-Vilaine a suivi et ce sera chose faite pour le Morbihan au second se-mestre de cette année. Dans son rap-port pour le projet de budget régional, le préfet indique qu'une évaluation appro-ximative permet d'escompter pour l'année 1975 au titre de la redevance d'espaces verts : 1,5 million pour les Côtes-du-Nord, 2,5 pour le Finistère, 0,5 en Ille-et-Vilaine et 1,5 dans le Mor-bihan ; soit 6 millions au total. Les dé-finitions de zones sensibles par la région per-mettent 4,6 millions de travaux, ce sont en définitive 10,6 millions de travaux d'ac-quisition qui peuvent être prévus pour l'an prochain avant d'arriver à un rythme annuel de l'ordre de 15 mil-lions.

Une chose semblait bien claire dans le rapport préfectoral : ces opérations foncières devaient être traitées comme des opérations d'intérêt régional, ce qui implique que, en réponse à l'effre-t de la Région, les départements fassent parvenir des propositions concrètes dans la ligne des programmes déjà étudiés par certains départements. Mais les propositions d'interventions urgentes, faites aux Commissions dé-léguées le 24 mai, étaient établies par les Services départementaux de l'équi-pement, non par les Conseils généraux ; en fait ce sont ces derniers qui auront à localiser les subventions votées. Les commissions déléguées ont ainsi réparti le million et demi de leur com-pétence : 350 000 pour les Côtes-du-Nord, 950 000 pour le Finistère, 160 000 à l'Ille-et-Vilaine et 160 000 également au Morbihan.

DE CONSERVER EN OBSERVATOIRE

Que pourra-t-on dans des zones sen-sibles, voire des zones de préemption,



Photographie aérienne de Pontivy. R. Le Dain

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Liste des membres 1975

(Suite de la page 15)

- LE MEUR Jean-Yves
Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Finistère
- LE NAUUR Jean-Claude
Union Départementale C.G.T. du Finistère
- LE POUJAN Louis
Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan
- LE POUL René
Confédération Générale des Cadres
- LE ROY Pierre
Administrateur civil au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Personnalité qualifiée
- LE VACON Louis
Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladies des Travailleurs Salariés
Organismes de Sécurité Sociale
- MAGUIAZ Gabriel
Administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère
Organismes de Sécurité Sociale
- MARACHE René
Président de l'Université de Haute-Bretagne
Enseignement supérieur et recherche
- MARTRAY Joseph
Conseiller Economique et Social
Comité d'Intérêt et de Liaison des Intérêts Bretons
Action générale régionale
- MELLEC Louis
Secrétaire Générale de l'Union Régionale C.F.T.C. de Bretagne
- MEI André
Président du Groupement des Pêches Maritimes Bretonnes
Pêche au large
- MEVELLEC Jean-François
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président honoraire de la Chambre Régionale d'Agriculture
- MORY Bruno
Section Départementale de la F.E.N. du Morbihan
Enseignement primaire et secondaire
- NAEL Michel
Inspecteur de l'Enseignement Privé
Comité Départementale de l'Enseignement Catholique du Morbihan
Enseignement primaire et secondaire
- NICOL Joseph
Président de l'U.D.A.F. du Morbihan
Conférence Régionale des U.D.A.F. de Bretagne
Associations Familiales, Action Sociale, Organismes de consommateurs
- NOURY Jean
Comité Régional Olympique et Sportif
Président de la Ligue de l'Ouest de Football
Secteur sportif
- ONNO Mathéo Jean
Président Directeur Général des Etablissements Onno
Agro-alimentaire - Viande
- PIROU Marcel
Secrétaire du Comité Régional de la C.G.T.
- POSSEME Gilles
Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan
Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Morbihan
- POULET Jean
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper
- QUERE Jean
Chambre des Métiers
- QUERRE Julien
Président de l'Université de Bretagne Occidentale
Enseignement supérieur recherche
- REMILLY Eugène
Commerçant
Personnalité qualifiée
- REVAULT Albert
Président Directeur Général de la S.I.R.S.A.
Employeurs - Groupements patronaux
- RIFFAUD Claude
Directeur du Centre Océanographique de Bretagne
Recherche océanologique
- ROCHE Denyse
Directrice de l'U.R.I.O.P.S.S.
Associations Familiales, Action sociale, Organismes de consommateurs
- ROLLAND Edouard
Président de la Mutualité Sociale Agricole du Finistère
Président des Caisses de Mutualité Agricole de Bretagne
Coopérations, Crédit, Mutualité agricole, SAFER
- ROUYER Jean
Président Directeur Général de la Banque de Bretagne
Banques inscrites et banques populaires
- TOSGER Jean-Claude
Président Directeur Général des Fonderies du Pas et Britou
Fédérations des Organisations Patronales de Bretagne
Métallurgie, Mécanique
- TUTIN Armand
Délégué Régional de l'Union des Centres de Vacances de Loixira et de Grand Air - U.F.C.V.
Mouvements de Jeunesse

ou tout est privé ? demanda Alphonse ARZEL. Les prix sont beaucoup trop élevés ? Il faut éviter toute spéculation. Il est vrai que s'il n'y a aucun problème pour acheter des terrains déjà classés comme le Cap Fribel, les difficultés sont énormes pour des terrains constructibles. Il faut mettre sur pied un conservatoire des sites, suggéra André COLIN.

Précisément, le projet de Conservatoire du littoral est devenu un projet de loi fin mai en Conseil des ministres. L'expérience passée à montré en effet que les dispositions actuellement applicables en matière d'urbanisme, de protection des sites ou de réserves foncières, étaient insuffisantes pour répondre aux problèmes extrêmement délicats posés par la pression de la demande d'espace littoral au titre des activités industrielles, portuaires, touristiques, etc.

Il est urgent de mettre en œuvre une politique spécifique de protection et d'ouverture au public de la bande côtière dans ses parties les plus belles, mais en même temps les plus fragiles. Fin avril, le ministère de l'Aménagement a dans ce sens donné des instructions pour ouvrir immédiatement aux collectivités locales concernées les subventions leur permettant d'engager les travaux pour désenclaver 100 kilomètres supplémentaires de plages pour le public (3 kilomètres seront ouverts en Ile-et-Vilaine, 7 dans les Côtes-du-Nord, 2 dans le Finistère, 6 dans le Morbihan).

Le Conservatoire de l'espace littoral pourra donc dans les cantons côtiers mener une politique d'acquisition foncière et fera gérer ces biens, domaines par des organismes décentralisés, soit collectives locales, soit organismes d'aménagements du style Office national des forêts, etc. Pour orienter le choix des opérations d'acquisition, des Comités de rivage seront constitués avec des représentants des collectivités locales et des Conseils régionaux.

Tout cela n'était pas bien précis lors des débats de mars, ni même évidemment connu. Agence foncière ou observatoire régional devrait pourtant permettre de coordonner le conservatoire du littoral et toutes les autres dispositions. Une chose est sûre : partout où il y a un aménagement, il faut maîtriser le sol, il faut donc être prêt à saisir les occasions.

Le Conseil régional et le CES devraient pouvoir ainsi aider les départements à bloquer des points stratégiques. Trois millions c'est peu, mais si l'on en croit l'expérience de la Suisse, des acquisitions judicieuses, faibles en surface peuvent avoir de gros effets sur de larges étendues.

Raymond Leterre.

(1) « Armor », n° 53, juin 1974, page 15
 (2) « Armor », n° 50, mars 1974, page 11
 (3) Les commissions déléguées ont également décidé d'envoyer deux observateurs à cette conférence de Caracas (Armor n° 53 page 13) : M. Martray, du C.S.I.B. et M. Guilleumont, du groupement des pêches maritimes bretonnes

LA RÉFORME RÉGIONALE EST-ELLE SÉRIEUSE ?

Un révélateur :

l'emprunt de 100 millions pour les télécommunications

assemblées
régionales

Habitué à innover dans la vie publique française, la Bretagne de cet été a accordé une mention à son tout jeune établissement public régional. Ce qui n'apparaît pas comme une question délicate dans le dossier des assemblées régionales de mars — le rapport sur les télécommunications, assorti de la création d'une Association régionale pour le développement des télécommunications en Bretagne — est devenu au cours des débats une pierre d'achoppement avec l'administration et, au fil des semaines, une occasion de confrontation avec le gouvernement.

Avant de consacrer notre chronique à cette « affaire », il nous faut mentionner deux autres initiatives de la Région.

SIX DÉLÉGUÉS CHEZ LE PREMIER MINISTRE

Tout d'abord une rencontre à l'Hôtel Matignon le lundi 5 août. Elle fut sollicitée le 29 juillet par les deux bureaux du Conseil régional (C.R.) et du Comité économique et social (C.E.S.), sur la proposition du président du C.E.S., Jean Rouyer, particulièrement attentif aux difficultés de trésorerie des entreprises.

Sans chercher à contester la politique d'encadrement du crédit, menée par le gouvernement, les six membres de la délégation (1), ont sollicité des mesures particulières pour aider l'économie bretonne à ne pas briser son essor : accélération du remboursement de T.V.A. aux agriculteurs, des règlements SIBEV et ONIBREV, des versements des primes d'orientation agricole, primes de développement régional, règlement accéléré des travaux réalisés pour le compte de l'Etat et des collectivités, révision des prix plafonds pour le bâtiment, remise dans le circuit bancaire des crédits d'entreprise en dépôt de bilan (désencadrement de ces crédits donc). Si la discussion, qui a duré deux heures et demi a buté sur quelques difficultés, la plupart des demandes ont été accueillies favorablement : des réponses précises doivent être données lors d'une prochaine rencontre, le 6 septembre.

Non sans que cela ne suscite quelque méfiance, la Région envoyait deux

observateurs à Caracas pour suivre, en juillet-août, les travaux de la conférence de l'ONU sur le droit de la mer. L'un est membre du C.E.S., Joseph Martray, l'autre préfigure les experts auxquels les assemblées régionales entendront faire appel, M. Guilleumont, du Groupement des pêches maritimes bretonnes.

A noter que, ne pouvant bien sûr, être admis dans la délégation française, les deux « envoyés spéciaux » ont trouvé un biais pour assister aux séances, ils étaient officiellement représentants de la fédération mondiale des villes jumelées !

CURIEUX COUP DE FREIN

Nous n'accepterions pas que la région parisienne et les autres régions soient traitées de façon différente. Si le ministre de l'Economie et des Finances a autorisé le Conseil du district urbain parisien à faire un emprunt de 200 millions près de la Caisse nationale d'épargne pour une extension du programme téléphonique, pourquoi refuserait-il à la Bretagne de contracter un emprunt de 100 millions dans un but identique ?

Ainsi protestait et argumentait le président René Pleven le soir du 29 juillet après la deuxième réunion commune des commissions déléguées du C.R. et du C.E.S., réunion qui avait été précédée de celles des deux bureaux, s'élevant séparément dans la matinée.



Quelques jours auparavant, le 24 croquemont, le président du C.R. accompagné de MM. Cointat, du Halgouët, Marzin et Méhaignerie, avait été reçu par le secrétaire d'Etat aux Postes et télécommunications, M. Pierre Lelong, ancien rapporteur général du Conseil régional de Bretagne. Venant faire le point sur les modalités de l'emprunt décidé à la session de mars, la délégation dut constater un freinage administratif.

S'agissait-il des conséquences de l'encadrement du crédit ? Tout en le regrettant, la raison aurait paru plausible. Mais non ! Il s'agissait d'une question de principe : le ministre de l'Economie et des Finances refuse l'idée que les régions puissent faire des emprunts pour des équipements qui reviennent aux P. et T.

Cette raison-là est irrecevable étant donné les précédents et le précédent Pleven éleva une étonnante protestation près de M. Lelong, pour la Bretagne c'est évident, mais aussi pour toutes les régions.

L'affaire devait interministérielle avec deux séries appuis, l'un du secrétaire d'Etat aux P. et T., lui-même, M. Lelong, l'autre du ministre de l'Intérieur, M. Poniatowski, dont relevent les nouveaux établissements publics régionaux, ainsi que l'aménagement du territoire. Celui-ci prit position par lettre contre une interprétation aussi restrictive de la régionalisation ; celui-ci entendait soutenir les emprunts financés par une région (cinq déjà ont opté pour ce système), car en permettant davantage de raccourcissements, ils rendent possible la suppression des avances remboursables demandées aux candidats au téléphone.

UN PARCOURS D'OBSTACLES

Un premier comité interministériel à Matignon ne résoud pas la difficulté. Le ministre de l'Economie et des Finances s'oppose toujours à ce que des équipements soient réalisés, qui ne sont pas programmés dans les enveloppes budgétaires sous son contrôle ; plus en autorisant une telle procédure, n'allait-on pas risquer de voir se multiplier d'autres initiatives régionales de ce type ?

Le 30 juillet à la réunion interministérielle d'aménagement du territoire, la question est de nouveau examinée à la demande de M. Lelong. Un accord

de principe est alors donné ; le président Plevin en est informé par un membre du cabinet du secrétaire d'Etat. L'arbitrage du Premier Ministre interviendra à la fin août, précisément.

Lors de la visite, le 5 août à l'Hôtel Matignon (cf. supra), les délégués bretons ont appris qu'une lettre du Premier Ministre tranchait en faveur des P. et T., donc en accordant le principe de l'emprunt.

Une difficulté est donc aplani, du moins cette difficulté sur le principe de l'emprunt, car bien des obstacles restent à franchir quant aux modalités de sa mise en œuvre. Les vœux échangés, lors de la session de printemps (2) avec le directeur régional des télécommunications, M. Arrivet, laissent prévoir de nouveaux schémas de voix ; s'était écrit le président Plevin.

Dans notre reportage de cette session nous avions laissé de côté le détail des débats, il est indispensable d'y revenir pour mieux saisir le dossier.

Les assemblées ayant décidé de porter un effort sur le téléphone, il était nécessaire de constituer un intermédiaire, l'association régionale, entre le Conseil régional d'une part, l'administration des P. et T. et les organismes bancaires d'autre part ; ces derniers donnent le capital à l'administration et recouvrent les intérêts de l'association régionale, laquelle est alimentée par une subvention annuelle du C.R.

UNE SOCIÉTÉ

C'est le C.E.S. qui, siègeant le premier, est à tirer au clair un certain nombre d'éléments. Il fut d'ailleurs élu de voir le C.R. faire appel aux mêmes interlocuteurs, hauts fonctionnaires au temps présents, pour se faire remettre les mêmes données. Cette harmonisation des travaux des deux assemblées a fait la une de la première réunion commune des commissions déléguées (3), le 24 mai ! Si le C.R. reprend tout à zéro, à quel sera donc le C.E.S. ?

Comme à l'assaut, la détermination avait eu lieu en commission et seul le résultat brutalement, apparaît en assemblée générale. Pour la circonstance, c'est à souligner, la commission était mixte, composée de membres de trois des quatre commissions d'avis.

Comment se fait-il qu'un service évidemment rentable comme le téléphone en soit réduit à demander des aides financières qui sont souvent de nature à freiner son extension ? Lancé par le rapporteur Gustave Bourgeois, l'interrogation exprimait l'étonnement de l'assemblée du C.E.S. M. Arrivet expliqua d'une part comment les télécommunications doivent cumuler le déficit des postes (dépassé, M. Lelong a dit clairement qu'il n'était pas question de scinder en deux l'administration des P. et T.) ; d'autre part il proposa que, contrairement à ce qui se passe par exemple pour l'électricité de France, les P. et T. ne reçoivent rien de l'Etat, rien de l'impôt et donc les bénéfices des équipements sont indisponibles pour rentrer, en aucun cas ils ne pourraient être distribués à des « sociétés ».

Rapporteur du C.R., Pierre Lelong, avait été, en effet, plus loin en émet-

tant l'hypothèse que l'association régionale, type loi 1901, donc sans but lucratif, aurait pu avoir la forme d'une société qui aurait permis à la Région d'être en partie propriétaire des équipements et d'en recueillir les fruits le moment venu. Impossible ! parait-il. Cependant, le président Plevin entreprit une démarche spéciale près du ministre des P. et T. d'alors, M. Hubert Germain ; même réponse : pas possible ! Il est vraisemblable que de venu secrétaire d'Etat, le rapporteur du C.R. se trouve dans l'embarras ; il lui faudra sûrement cependant donner une réponse à la même question, une fois encore posée !

A LA RECHERCHE D'UN PRÊTEUR

Le C.E.S. réagit aussi sur les statuts de l'association après s'être étonné qu'elle était imposée dans le rapport du préfet : « une association régionale pour le développement des télécommunications en Bretagne A.F.T.E. créée ». La création était donc un fait accompli, près des trois membres fondateurs, tous trois de l'administration des P. et T., un article prévoyait quinze membres désignés par les assemblées, dix du C.R. et cinq du C.E.S.

Nous demandons la parole, et pour ce faire de porter le nombre à seize, huit pour chaque assemblée. — Si cela vous fait plaisir, pas d'objection ! et le C.R. contenira presque la proposition en décidant huit postes pour ses conseillers, sept pour le C.E.S. (4). Des conseillers qui auront un rôle de contrôle des comptes.

Mais ils ne risquent pas d'être convoqués avant le mois d'octobre, car pour avoir des comptes il faut de l'argent, pour contracter un emprunt il faut un prêteur, et de prêter il n'y en a pas ! Dans sa harangue, le président Plevin avait réclamé le libre choix des établissements bancaires qui verseront l'emprunt en rappelant comment un prêt de 100 millions pour les adductions d'eau en milieu rural avait été accordé aux départements bretons par le Crédit agricole, la Société générale et la Banque européenne d'investissement.

Dans le temps qui suivit la session, la mise en œuvre buta sur des difficultés ; un moment envisagé, l'appel au Crédit rural, Banque de Bretagne, Crédit mutuel de Bretagne, fut être abandonné. Les mesures de resserrement du crédit ne devaient qu'accroître les difficultés ; dans un tel cadre, qui pourrait fournir 100 millions ? La Caisse des dépôts et consignations, peut-être ; l'administration des P. et T. pourquoi pas ? ou encore le Fonds conjugué ?

SOUPLEUSE OU INCOHÉRENCE ?

Initialement estimées à 75 % sur sept ans, le taux et la durée du prêt risquent fort d'être revus ! Au C.E.S., Pierre Laurent avait déjà attiré l'attention de ses collègues sur cette façon d'hypothéquer l'avenir qui lui semblait une anomalie. Son président Jean Rouyer y trouva des raisons supplémentaires de donner une radio certaine à son allocation de fin de session ; il nous les a lui-même clairement confirmées depuis.

Au départ, les assemblées régionales avaient adopté pour principe de ne pas s'engager au-delà d'une année

(5) ; or les voilà acceptant de supporter pendant sept ans la charge de 32,14 millions d'intérêts, soit en moyenne 8,5 % d'un budget maximum d'un peu plus de 25 millions (lorsque l'on compte les frais de fonctionnement) ; soit en moyenne 10 francs par habitant au lieu des 15 de ce premier exercice.

En conséquence, le C.E.S. assortit son avis favorable d'une réserve : il ne prend aucun engagement en ce qui concerne la poursuite éventuelle de l'opération au cours des années suivantes.

Deuxième surprise du président Rouyer : le C.R. avait refusé le principe d'un emprunt de 60 millions, proposé par le C.E.S. et dont la région aurait eu la totale maîtrise, et voici que l'on prenait la charge d'un emprunt dont les P. et T. auraient l'entière disposition ! C'était clairement aller contre un autre principe revendiqué à l'unanimité : ne se substituer en rien à l'Etat.

Ce n'était même pas son plus amer désagrément, il avait été très spécialement la Breizhagenn intervenue, puisque, d'après les propositions du préfet, 30 % seulement de l'emprunt lui reviendraient. En forme de précision il est vrai, le dossier préfectoral rappelle la limite des possibilités techniques des raccordements en lignes longues : le programme 1974 exige 200 000 poteaux et il est exclu d'en obtenir plus.

RACCORDEMENTS CONTRE FLUIDITÉ

Pour en revenir à l'emprunt, le prêt devrait être trouvé au moins en octobre. Normalement les travaux ne devaient commencer que quatre mois après que les P. et T. aient encaissé le capital. Avec Michel Coulat, le président Plevin estimait d'ailleurs cette exigence anormale : pourquoi verser tout l'argent en une fois ? notre engagement devait suffire et l'argent être apporté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Non ! M. Arrivet avait formulé, tout retard de versement entraînant des retards d'exécution.

Malgré tout, dès le 15 juillet, le directeur régional lançait un premier appel d'offre et ce jour même, il estimait que les tiers des travaux seraient réalisés en 1974. Les trois quarts du reste en 1975 et donc le dernier système en 1976. Cela semble tout à fait dans l'optique du secrétaire d'Etat qui déclarait aux actualités télévisées du 24 juin : « des équipes de moniteurs sont sur place, il manque l'argent, mais j'ai envie de les mettre au travail sans avoir l'argent. C'est peut-être la bonne méthode ».

Selon ce que nous a précisé M. Arrivet, les travaux d'extension du réseau souterrain, tant en ville qu'en campagne, surtout, devraient être en bonne partie terminés dès la fin de cette année. Les bâtiments exigent d'abord des plans, ils ne pourront être construits qu'en 1975. Les centraux téléphoniques demandent 18 à 21 mois de délais de réalisation, des marchés étant passés dès cet été, leur mise en service est à prévoir pour fin 75 ou 1976.

Quant aux raccordements d'abonnés, ils s'étaleront sur les trois années. Si 37 000 raccordements ont été effectués en Bretagne en 1973, il restait au 31 décembre 40 000 demandes non satisfaites ; en l'absence d'intervention du C.R. il y aurait 55 000 demandes en instance à la fin de cette année et 71 000 à la fin de 1975 ! Ceci malgré

une réalisation supérieure aux prévisions, puisque grâce au plan pilote, le V.F. Plus sera réalisé en Bretagne à 130 % dans ce domaine.

Progressivement les délais d'attente devraient ne pas dépasser deux à trois mois, pour être ramenés à un mois en 1982-1985. Cela ne veut pas dire que les délais d'attente, combinés en main, soient en même temps réduits, car plus il y aura de communications et moins la fluidité du trafic, sera de progrès ! C'est un autre terrain de revendications !

Supposons donc désormais le capital trouvé, le président Plevin et ses accompagnateurs reprendront tout de même le chemin de l'avenue de Segar. Il faudra discuter pied à pied sur le taux du prêt, sur sa durée aussi ; le président espère pouvoir le ramener à cinq ans afin de libérer le budget régional de cette charge deux années plus tôt que prévu.

Telle est, en plein etc. la situation. Nul doute qu'à la toute proche session (9-13 septembre pour le C.E.S., 23-27 septembre pour le C.R.), l'association régionale pour le développement des télécommunications en Bretagne ne suive donc de nouvelles discussions et d'après discussions, la région en tout cas connaît déjà mieux ses possibilités et... ses limites.

RAYMOND LETERRE.

(1) M.M. Plevin, Cointat, Lemarié, pour le C.R. ; Rouyer, Ducassou, Merveil, pour le C.E.S.

(2) Voir *Armor* n° 32, mai 1974, page 32. (3) Voir *Armor* n° 16-18, juillet-août 1974, pages 12.

(4) M.M. Allainmat, Le Calvez, du Halgouët, Estève, Guermeur, Marzin, Panchot, Richet pour le C.R. ; Bessie, Champaud, Duault, Puzos, Laurent, Le Meur, Le Poul pour le C.E.S.

(5) Voir *Armor* n° 31, avril 1974, page 14, et n° 32, mai 1974, page 12.

BUREAU DES ASSEMBLÉES

1975

C. R.

Président : M. René PLEVIN
Vice-présidents : M.M. Bernard LEMARIE, Gabriel de ROUQUET, Henri FREVILLE
Secrétaires : Jean YVON, M.M. Pierre ETIENNE, Henry BENARD, Pierre du THOMAS, Ferdinand THOMAS

C. E. S.

Président : Jean ROUYER
Vice-présidents : Jean MEVELLEC, Henri DUCASSOU, Georges BRAND, Claude CHAMPAUD, Paul COLLINOT, Joseph MATHRAY
Secrétaires : Jacques FORTIN, Arthur CHARLES, Victor DE CADENET
Membres : Mme COURT, André MET, Per Denez.

Commission des assemblées 1975

Commission n° 1

ETUDES — PROSPECTIVE — PLAN — RELATIONS INTERREGIONALES

- a) Travaux de planification :
 - orientations générales du Plan régional
 - principes généraux du programme régional de développement et d'équipement - villes moyennes
 - participation aux Commissions nationales du Plan
 - démographie et emploi
 - Accords de coopération interrégionale.
- c) Contrôle de l'exécution du Plan et avis sur le compte rendu annuel d'exécution.
- d) Documentation et information régionales.

C. R.

Président : M. MEHAIGNERIE
Vice-président : M. BECAM
Secrétaires : M. CHAUDAUD
Membres : M.M. BEREST, COLIN CRENN, JOSSELIN LE CABELLEC, LE FOLL, LE GUEN, LE PAPE, LE ROUX, MALLEJAC, MARCELIN, OLLIVRO, QUERIC, RENOUARD, ROBIC, SABOURET

C. E. S.

Président : M. LE MEUR Jacques
Vice-président : M. BORGNE Roland
Secrétaires : M. MELEUC Louis
Membres : M. de CADENET Victor, CHAFOIT Jean, CHAMPAUD Claude, CHARLES Arthur CHAR, RETEUR Maurice, FORTIN Jacques, LE VADON Louis, MARTRAY Joseph, REVAULT Albert.

Commission n° 2

FINANCES ET BUDGET REGIONAL

- a) Prévisions financières de la Région et des collectivités
- le budget de l'Etablissement Public Régional
- la fiscalité de la Région et moyens de financement des programmes régionaux, notamment les emprunts
- b) Conventions pour la réalisation d'équipements collectifs en application de l'article 4. 1° 4° de la loi

C. R.

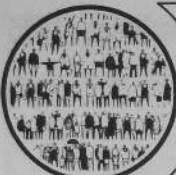
Président : M. COINTAT
Vice-président : M. RICHER
Secrétaires : M. ALLAINMAT
Rapporteur général du budget : M. BOUVARD
Membres : M.M. BOURDELLES, DAILL, CRES, SAIND, MILLE DESJOURNÉS, MM. ESTEVE, GUEDO, GUERMEUR, LE DOUTIAR, LE JEUNE, LOMBARDO, MAQUERES, ORVOEN, ROLLAND, MME STEPHAN

C. E. S.

Président : M. de FOUCAUD René
Vice-président : M. MEVELLEC Jean-François
Secrétaires : M. BRIS Daniel
Membres : M.M. BLAVO André, CHEMIN Elie, DAUNAY Marcel, DIAULT, Alfred, DUCASSOU Henri, GOURVENNEC Alexis, GOUVERNOUR Paul, GUEZOU François, GUYO, MARCHI Jean, LE FLOCH Yves, NEMILLY Eugène.

(Commissions n° III et IV — Page 24)

assemblées régionales



DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE :

c'est encore la marche à tâtons

DANS son allocution télévisée du 27 août, le Président de la République, remarquant que les Présidents successifs des États-Unis d'Amérique n'avaient pas prononcé le mot « EUROPE », ne semble pas s'être aperçu que pas une fois, lui, il n'avait prononcé le mot « REGION ».

La décision de Valéry Giscard d'Estaing de tenir des conseils des Ministres ailleurs qu'à Paris, amorce peut-être un « changement » en ce domaine. Quoiqu'il en soit les Etablissements Publics Régionaux tiennent leur session d'automne, du 9 au 13 septembre pour le Comité Economique de Bretagne (CES) du 23 au 28 septembre pour le Conseil Régional (CR).

Comme cela s'était passé au printemps, il nous faut écrire cet article avant les sessions, alors qu'il ne paraîtra qu'après ; que les lecteurs veulent bien comprendre ces contraintes techniques qui nous obligent à reporter au numéro de début novembre le compte rendu des débats qui s'annoncent animés.

Nous jetons rapidement un regard sur l'ordre du jour, mais tout d'abord nous ferons part de réflexions que les Présidents des deux Assemblées nous ont confiées spécialement pour *Armor-magazine*.

JEAN ROUYER

FAIRE UN PAS DE PLUS, VERS LE POUVOIR DE DECISION

"C'est au moins la preuve que les régions ne sont pas inconnues de l'actuel gouvernement" nous dit le président du CES, Jean Rouyer, avant de participer le 6 septembre à l'Hôtel Matignon à un premier déjeuner offert aux présidents des CES et des CR.

Au retour il ne pouvait que rendre compte du vague de l'expression même du Premier ministre Jacques Chirac : "Le gouvernement avance encore à tâtons, dans la Réforme régionale". Vague qui rejoignait celui de Michel Poniatowski à la réunion le 20 juin des présidents de CES, le ministre de l'Intérieur s'occupe en effet des Régions depuis l'évanouissement du ministre des Réformes.

A la veille de la session du CES, voici donc ce que nous a déclaré Jean Rouyer :

"Cette session a été particulièrement préparée dans les réunions de groupes de travail du CES, mais les dossiers du Préfet viennent trop tard, nous les réclamons sixante jours avant les séances ! Il ne faut pas oublier que les membres du Comité sont des professionnels, déjà très occupés dans leurs activités respectives ; malgré tout, la plupart ont fourni un gros effort. Quelques-uns cependant qui étaient à la séance d'installation n'ont plus reparu, ce n'est pas très sérieux !

Nous demandons aussi à la Mission Régionale de nous communiquer plutôt que des études davantage de projets à examiner, c'est afin de nous éviter une inutile dispersion.

Le premier exercice en tout cas aura permis de préciser notre place et celle du CR puisque, d'après les textes de loi, tout doit être soumis au CES, il apparaît normal qu'il soit le seul à convoquer les experts et les hauts-fonctionnaires. Il est nécessaire de bien déterminer qui a la maîtrise des études ; la vocation du CES n'est-elle pas précisément de rechercher tout ce qui permet le développement harmonieux (sportif, culturel, aussi bien que social...) des Bretons ? c'est donc à lui que revient cette maîtrise des études. C'est un rôle très important car en dépend la dynamique de la Région.

Pour ce qui est de l'examen du PRDE (programme régional de développement économique) il nous semble qu'il faudrait aller plus loin. L'actuelle Région se situe dans le mouvement des comités d'expansion, de l'aménagement du territoire, des CODER. Il faut maintenant faire un pas de plus, monter la marche au-dessus, non plus simplement donner un avis, mais prendre des décisions en cette matière des crédits déconcentrés de l'Etat.

En tout cas, le CES a une position nette pour motiver ses avis ; plus important que la qualité du dossier, la compétence avec laquelle il est traité, ce qui lui importe c'est l'urgence de

ce dossier, c'est-à-dire qu'il traduit un besoin ressenti par la région, un besoin ressenti non d'un point de vue politique comme certains auraient tendance à l'estimer, mais d'un point de vue économique.

La session d'automne va commencer curieusement par l'examen de l'état d'avancement du VI^e Plan ; comment se mettre sérieusement à examiner un plan alors que les actuelles mesures de lutte contre l'inflation paraissent incompatibles avec l'objectif prioritaire de création et de maintien des emplois ? L'Etat devrait pouvoir moduler ces mesures pour ne pas briser l'essor de la Bretagne."

Ces réflexions devraient d'ailleurs faire l'essentiel de l'intervention du Président à la réunion inaugurale du Conseil Régional, fait significatif, le président du Conseil régional avait accepté d'être présent à la tribune ce jour-là, pour le lancement sur ce ton de la deuxième session.

RENÉ PLEVEN

LA REGION NE CHERCHE PAS A CONSTITUER UNE ADMINISTRATION

"Les Bretons ont été les premiers à croire à la régionalisation, ils ne seront pas les premiers à ne plus y croire !" Répondant ainsi à la question d'un journaliste à la sortie de Matignon le 6 septembre, le Président du CR, René Pleven, se félicitait également de l'initiative du gouvernement, augurant de ce contact une meilleure connaissance mutuelle.

"C'est un geste significatif que pose aussi Jacques Chirac", nous avait dit le Président en nous recevant quelques jours auparavant pour faire le point à l'orée d'un second exercice de l'Etablissement Public Régional :

"Tous les éléments sont réunis pour faire de cette prochaine session, une session vivante. L'ordre du jour est nourri de questions qui sont bien au ni-

veau du Conseil Régional. Nous aurions pu craindre un découpage des sujets qui aurait empêché une vue d'ensemble. Les documents très soigneusement préparés par le Préfet et ses services donnent au contraire cette vue d'ensemble des problèmes et de l'activité régionale - ils permettront aux conseillers d'avoir de sérieux éléments de jugement et les observations qui seront faites au cours de la session devraient être très éclairantes.

Depuis la mise en place des Assemblées régionales il n'y a eu sans doute dans les divers régions aucune manifestation spectaculaire et cependant le travail pour notre région n'a jamais été interrompu et n'a pas manqué d'efficacité, ni pour la Bretagne, ni pour les autres régions.

Une chose doit être claire encore, c'est que les Régions tiennent beaucoup à ne pas constituer une troisième administration, se superposant à celle des municipalités et des départements. Notre accord sur ce point avec l'Etat est entier.

L'avenir ? la régionalisation progressera pas à pas, c'est quelque chose qui prend du temps. Ce qui est sûr, c'est que plus les Institutions régionales seront sérieuses, plus les institutions régionales feront la preuve de leur sens des responsabilités, plus rapide sera l'essor de la région.



Pour pouvoir travailler efficacement, tous les établissements publics régionaux avaient besoin d'un minimum de personnel permanent et qualifié. Nous avons obtenu par des arbitrages du Premier Ministre, le droit pour les divers régions, d'engager les quelques agents nécessaires, y compris l'un de catégorie A (1).

Nous avons fait jurisprudence en obtenant le droit pour les régions de prêter aux Postes et Télécommunications (2) afin d'accélérer les équipements téléphoniques. La Bretagne sera, avec les Pays de Loire, la première à user en 1974 de cette localité.

Nous avons été la seule région à présenter, face au programme de refroidissement de l'économie des questions précises au Premier ministre, le 5 août (2), et à présenter des suggestions dont celle concernant l'exportation a été retenue.

Spontanément d'e s entreprises, en particulier dans les secteurs de l'industrie et de la pêche, se sont adressées au Président du Conseil Régional pour intervenir en leur faveur.

Tout ceci, il est aussi essentiel de le souligner, s'est fait en collaboration avec le CES, grâce à une bonne articulation des deux assemblées. C'est sans doute une autre caractéristique

de notre Bretagne d'avoir eu depuis plus de vingt ans l'expérience d'un travail en commun entre les "élus" et les "professionnels" dans le cadre du CELIB d'abord, puis dans celui plus récent de la CODER. Il est important que le CES soit pas la session de notre qu'une petite roue du tandem que nous constituons ; ensemble d'ailleurs à la suite de la session de printemps, nous avons préparé un texte, une sorte de "memorandum" qui précise les rapports entre les deux assemblées et l'esprit de leur coopération.

Une chose doit être claire encore, c'est que les Régions tiennent beaucoup à ne pas constituer une troisième administration, se superposant à celle des municipalités et des départements. Notre accord sur ce point avec l'Etat est entier.

L'avenir ? la régionalisation progressera pas à pas, c'est quelque chose qui prend du temps. Ce qui est sûr, c'est que plus les Institutions régionales seront sérieuses, plus les institutions régionales feront la preuve de leur sens des responsabilités, plus rapide sera l'essor de la région.

Une chose doit être claire encore, c'est que les Régions tiennent beaucoup à ne pas constituer une troisième administration, se superposant à celle des municipalités et des départements. Notre accord sur ce point avec l'Etat est entier.

L'avenir ? la régionalisation progressera pas à pas, c'est quelque chose qui prend du temps. Ce qui est sûr, c'est que plus les Institutions régionales seront sérieuses, plus les institutions régionales feront la preuve de leur sens des responsabilités, plus rapide sera l'essor de la région.

Une chose doit être claire encore, c'est que les Régions tiennent beaucoup à ne pas constituer une troisième administration, se superposant à celle des municipalités et des départements. Notre accord sur ce point avec l'Etat est entier.

L'avenir ? la régionalisation progressera pas à pas, c'est quelque chose qui prend du temps. Ce qui est sûr, c'est que plus les Institutions régionales seront sérieuses, plus les institutions régionales feront la preuve de leur sens des responsabilités, plus rapide sera l'essor de la région.

INTER-SESSIONS DE 6 MOIS : OUVERTE ET PAS TROP RENNAISE

Le sérieux ? un rapide regard sur les six derniers mois, permet d'en faire le constat. Le travail en effet n'a cessé de se poursuivre depuis la session de mars ; c'est le meilleur gage que l'on attend quelque chose de l'Etablissement Public Régional.

Deux réunions de bureaux ont eu lieu pour le CR, trois pour le CES, dont une à Pontivy, ce qui est significatif de la volonté de ne pas être trop Rennais.

Ainsi également les bureaux des premières commissions (études - prospectives - plan et relations inter-régionales) des deux assemblées se sont réunis ensemble à Saint-Cast le 6 juillet. C'est encore ensemble que les commissions déléguées ont travaillé les 24 mai et 29 juillet, ensemble que les six délégués des deux bureaux ont été reçus par M. Elbrohwarz à l'Hôtel Matignon le 5 août et que les Présidents s'y sont rendus de nouveau le 6 septembre. Le CR a fait seul une démarche le 24 juillet près du secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, Pierre Leleog au sujet de l'emprunt.

Le Président du CES participait le 20 juin chez le Ministre de l'Intérieur à la réunion de tous les Présidents des Comités. Deux fois la quatrième commission (développement économique - équipement - infrastructures et communications) du CR s'est réunie le 18 juillet à Carhaix et le 6 août avec les présidents des Commissions correspondantes des Pays de Loire (M. Lambrour).

Côté CES la troisième commission (développement social - culturel - protection de la nature, des sites et aménagement du cadre de vie) s'est réuni le 29 août. Mais cette assemblée a

une originalité, ses six commissions d'études et de recherche appelées désormais GROUPES DE TRAVAIL. Le groupe numéro 4 (activités tertiaires et quaternaires) était à Brest le 17 mai ; à Brest également le 11 juin le groupe numéro 3 (développement économique - industrialisation) ; quant au groupe numéro 6 (développement culturel et sportif - protection de la nature) il a tenu séance le 20 juin et le 7 septembre.

Pour être complet, il faudrait citer, les multiples actions menées en dividuellement au nom des assemblées par les Présidents ou des "envoyés spéciaux" comme Jean-François Mévellec à l'Assemblée de la SBAFER, Victor de Cadénet en Sicile à la réunion des Régions périphériques maritimes d'Europe, Joseph Martray à la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer à Caracas.

Pour être complet, il faudrait citer, les multiples actions menées en dividuellement au nom des assemblées par les Présidents ou des "envoyés spéciaux" comme Jean-François Mévellec à l'Assemblée de la SBAFER, Victor de Cadénet en Sicile à la réunion des Régions périphériques maritimes d'Europe, Joseph Martray à la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer à Caracas.

UNE LEVEE DE QUEMANDEUR I

Une pile de douze centimètres d'épaisseur ! c'est une façon de prendre la mesure des documents préparatoires à cette deuxième session qui sont arrivés fin août sur les bureaux des membres des deux assemblées. Il n'est même pas question d'en effleurer le contenu en quelques lignes, seulement d'effleurer quelques pages.

Après un rapport sur l'évolution économique et sociale de la région de 1971 à 1974 et comme le veut la loi du 5 juillet 1972, article 10, trois gros volumes rendent compte de l'exécution du Plan et un quatrième des équipements publics en 1972. Rappelons donc seulement que le Président Jean Rouyer a ouvert la session en mettant en doute l'opportunité d'un tel examen dans la conjoncture de septembre 1974.

Le rapport suivant sur l'utilisation des crédits de l'Etablissement Public Régional est assez étonnant. Le CR avait mis de côté 4,85 millions en "réserve non affectée" (3) ; alors les quémandeurs se sont multipliés occasion sans doute que c'était une pensée à saigner, mais si l'on fait l'addition des demandes de subvention retenues comme possibles par le Préfet, le total atteint tout simplement 6,37 millions !

Programme complémentaire de 3 axes routiers nord-sud et politique de réservation foncière font l'objet de proposition, mais le rapport le plus étoilé est l'avant-projet du plan médico-hospitalier breton. Mme Simone Veil, ministre de la Santé doit participer, au cours de la matinée du mardi 24, à la séance du CR sur ce Plan. Il est prévu que le rapporteur du CES sur le sujet soit également entendu par le ministre au cours de cette même séance, ce qui sera un précédent dans les relations entre les deux assemblées.

Globalement le coût du programme de rénovation de l'équipement hospitalier breton à l'horizon 1986 dépasse un milliard et demi de francs. Cinq groupes de travail rassemblant à côté des élus et des fonctionnaires, les repré-

Commission des assemblées 1975 (Suite)

Commission n° 3
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL
PROTECTION DE LA NATURE - DES SITES
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

- a) Affaires sociales, sanitaires, culturelles, socio-éducatives et sportives
 - affaires familiales
 - recherche et éducation
 - formation professionnelle et promotion sociale.
- b) Aménagement de l'espace, protection de la nature et politique de de l'environnement - Rénovation rurale - Iles du Ponant.
- c) Politique de l'eau.
- d) Avis sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat concernant ces secteurs.

C. R.

Président : M. DUVAL
Vice-président : M. MENAND
Secrétaire : M. CRESSEVEUR

C. E. S.

Président : M. NIOL Joseph
Vice-président : M. BERNARD Francis
Secrétaire : M. TUTIN Armand

Membres : MM. BRAND Georges, COLLINOT Paul, Mme COURT Denise, MM. DENIS Pierre, GUIHARD Hippolyte, HENRY Pierre, de HERVE-NOEL Michel, LAURENT Pierre, MAGGIAZ Gabriel, MARACHE René, NAEL Michel, NOURY Jean, OUIERE Jean, Mme ROCHE Denise, MM. ROLLAND Edouard, TOSSEUR Jean-Claude.

Commission n° 4
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EQUIPEMENT
INFRASTRUCTURES ET COMMUNICATIONS

C. R.

Président : M. DU HALGOUET
Vice-président : M. PLANCHET
Secrétaire : M. LE CALVEZ

C. E. S.

Président : M. FLORIO Félix
Vice-président : M. POSSEME Gilles
Secrétaire : M. BOURGOIS Gustave

Membres : MM. BEBIN Pierre, BECQUARIN Yves, BELROCH Hyacinthe, BLIN André, BOLLAIN Alphonse, BRIDEL Emile, CLERO Norbert, DAVID Michel, JACOB François, LE MARTELOT Marcel, LE MEUR Jean-Yves, LE POGAM Louis, LE POUL René, LE ROY Pierre, MET André, ONKO Marinho Jean, POULET Jean, QUERRE Julien, RIFFAUD Claude.

sentants des médecins, du corps enseignant des CHU (Centres hospitaliers universitaires) et des usagers, les directeurs d'hôpitaux, les organismes de Sécurité sociale, etc., soit au total près d'une centaine de personnes, ont tenu treize réunions pour élaborer cet avant-projet. Nous y consacrerons une chronique spéciale.

POURQUOI SE REUNIR EN 1975 ?

Des cette session les Assemblées devaient enfin se prononcer sur l'évaluation des recettes fiscales pour le budget 1975 de l'Établissement Public Régional. La loi fixe la limite maximale à 25 francs par habitant ; elle était de 15 francs pour le premier exercice et la Région l'avait ainsi votée. Le Préfet proposait plutôt de revenir 20 francs cette fois.

De toute façon la plupart des taxes perçues au bénéfice de la région devaient être majorées. Par ailleurs en mars les Assemblées ont pris des décisions qui engagent l'avenir pour plusieurs années. Une première estimation du Préfet conduisait alors entre deux hypothèses, la forte et la faible, à un excédent des recettes sur les dépenses déjà engagées de 2,4 à 8 millions de francs.

La dessus il sera sage de prélever un crédit pour interventions urgentes ; cette année il était de 32 millions. Dans la seconde hypothèse le CR aurait donc à décider de l'affectation d'un reliquat d'environ 5 millions maximum ! Et dans l'autre hypothèse, on ne voit même pas pourquoi il se réunirait !

Raymond Leterre.

(1) Louis Ergon, depuis plusieurs années attaché de recherches au CELIS, a pris ses fonctions le 2 septembre.
(2) Voir *Armor*, n° 56, août 1974, page 13.
(3) Voir *Armor*, n° 52, mai 1974, page 13.

- a) Activités économiques générales - agriculture, artisanat, bâtiment et travaux publics, industries, pêche, tertiaire et services, tourisme, transports.
- b) Recherches géologiques et océanographiques.
- c) Politique des aides à la déconcentration industrielle et tertiaire.
- d) Développement urbain.
- e) Communications (routes, fer, air, voies navigables, ports, télécommunications, services postaux).
- f) Equipement agricole et rural.
- g) Logement.
- h) Avis sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat concernant ces secteurs d'équipement.

institutions régionales

à la session d'automne, un jeu fait de marches en avant et retours en arrière
LA REGION : ROI, VALET ou... JOKER ?



Raymond Leterre

Il faut s'orienter, précise René Plevin, vers l'allocation d'une enveloppe globale des crédits d'équipement par Région, celle qui elle avait été envisagée lors de la préparation du projet de loi révisé de 1968.

LE "CENTRE" BRETON SERAIT LOGIQUEMENT EN BRETAGNE "CENTRALE"

« Certains "parisiens" refusent d'être "déportés" en Bretagne, surions-nous pour d'être "déportés" hors de Rennes ? C'est une décision politique grave qui mérite d'être reprise. » Telle une tornade, la remise en question de la capitale régionale par Georges Lombard, s'abattait sur l'Assemblée médi-

se. A l'origine de l'investive, deux pages du rapport "affaires diverses et communications", sur la possibilité pour les assemblées régionales d'utiliser les futurs locaux du conseil général d'Ille-et-Vilaine. Malgré 20 voix contre 14 absentions le Conseil régional s'était prononcé favorablement en mars pour cette solution (2), et les deux pages ne faisaient que tenir les conseillers au courant de l'esquisse d'avant-projet. Le CES avait seulement estimé que trois de bureaux étaient destinés à l'Établissement Public Régional, bien que Daniel Bris ait observé : "au départ on s'imagine de voir trop grand et à l'usage on se retrouve toujours à l'éroit".

D'autre part la Bretagne représentait 3,92 p. cent de l'ensemble des dépôts en France, mais 3,80 p. cent de l'ensemble des crédits. Elle ne fait pas l'initiation, elle en souffre.

La conclusion a été nette. Utilisant son droit de saisine le Bureau du CES a demandé au Préfet de Région Olivier Philip de poser deux questions au gouvernement : "l'objectif du VI^e Plan, priorité à l'emploi, restait prioritaire pour la Bretagne ? et si oui, quelles mesures concrètes prendra pour le rendre compatible avec l'objectif plan de lutte contre l'inflation ?"

De l'avis du Président certains aménagements au plan Fourcade devraient permettre de rendre supportable à la Région le poids de cette lutte au demeurant indispensable. Pourquoi ne pas moduler les mesures, comme les zones de Rénovation Rurale par exemple ont concrétisé la reconnaissance d'une diversité sur le territoire national.

Le 7 octobre à Pontivy, le Préfet de Région donnait un début de réponse devant les responsables de la Bretagne Intérieure : "le gouvernement étudie une certaine souplesse, mais qui s'appuierait sur des branches d'activités professionnelles comme le bâtiment ou les petites et moyennes entreprises, plutôt qu'à des secteurs géographiques".

Quant à l'objectif Emploi, Olivier Philip avait tout de suite répondu au CES : "Oui, il garde la priorité, il comprend dans des entreprises en difficulté ; cela ne veut pas dire pourtant sauvegarde d'établissements en faillite ou d'entreprises qui ont échoué".

L'unanimité s'est faite dans les deux assemblées pour définir une nouvelle modulation des aides et des primes selon leur aptitude à créer de l'emploi de l'emploi qualifié et bien reparti dans tous les secteurs de la région ; insistance de la façade Atlantique en liaison avec les régions des Pays de Loire, du Poitou-Charente et de l'Aquitaine ; diminution du nombre des rubriques du budget d'équipement de l'Etat, plus de 300 actuellement ; 70

Georges Lombard donc revenait sur le vote du CR. "Quand nous parlons de la Bretagne Centrale nous ne faisons que des vœux pieux, il est temps de concrétiser et d'y implanter le siège de la Région, ce serait un véritable déclic pour le Centre-Bretagne. Si nous avons en effet pris une décision de principe, nous n'avons pas vu la facture et nous restons libres".

Les objections indignées avaient tué : "il nous faut donc nous cepte remettre une question à l'ordre du jour, c'est un véritable droit de veto". (Pierre Bourdelles). "Quelle crédibilité peut-on espérer de notre assemblée si l'on luit sur ce petit problème ? (Maurice Le Pape). Et surtout, le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, particulièrement inquiet, Henri Fréville :

"Il y a eu vote et pour nous, il nous faut lancer les travaux, plus on attend plus les prix augmentent. Économiquement ce n'est donc pas sérieux, juridiquement non plus et institutionnellement ce ne me semble pas adéquat". Pierre Le Treut, Pierre Méhaignerie,

Jean-Pierre Chaudet, tous trois d'Ile-et-Vilaine allèrent dans le sens du maire de Rennes. Une sorte de consensus semblait peu à peu se faire sur Rennes, mais les nombreuses furent les Halles-Vilaine sera dans la zone de Rennes-Boulevard, l'actuel bâtiment deviendra libre et nous pourrions y installer notre siège, il ne risquerait pas ainsi la vente à l'écart. L'important c'est que nous soyons nettement séparés du Conseil général d'Ile-et-Vilaine. Cet hôtel appartient d'ailleurs pendant près de quarante ans au président du Parlement, il le revendit le 10 décembre 1970 à la ville de Rennes qui en fit l'intendance de Bretagne. L'hypothèse de s'installer dans l'ancien Parlement lui-même n'est pas exclue.

"La décision de principe était un error, il faut reprendre au fond" soutient Loïc Bouvard. "Impossible de faire à cette session, précise René Pleven, car la question n'est pas à l'ordre du jour. Demandons au Préfet un dossier sur les coûts économiques et humains des diverses possibilités, alors nous pourrions décider."

Interrogé hors séance par quelques journalistes, le Préfet fit montrer de nombreux de sérénité. "Ma valise est prête. Il y a bien déjà des gens qui vivent à Pontivy ou à Maréchal-Bretagne, pourquoi pas nous ?"

L'article 18 du décret du 5 septembre 1973 sur le fonctionnement du CR prévoit qu'il "siège au chef-lieu de la région". C'est donc toute l'administration du Préfet de Région qui devrait déménager.

Voilà un dossier qui reviendra en débat l'an prochain. Le fait de solliciter une "étude" sur les coûts peut faire douter de sérieux de la volonté "politique" du transfert. Il aurait semblé plus logique d'exprimer d'abord cette volonté : il aurait bien fallu que "l'intendance suive".

Comme en mars, c'est Paul Huic qui eut le mot de la fin : "Lorsque le CR sera devenu un établissement presque autonome, sous contrôle de l'Etat français le l'accepte, et que nous ne voulons pas faire maintenant sera fait par nos successeurs".

LA RAISON MALMENÉE PAR LES MODALITÉS DE L'EMPRUNT

Comme il fallait s'y attendre (3), les modalités de l'emprunt en faveur des télécommunications ont provoqué de nouveaux remous. Non pas au CES ; il a de suite donné au Préfet démission pour pouvoir signer le contrat entre l'Etablissement Public Régional et l'Association pour le développement des télécommunications en Bretagne, fonds sollicités utilisés aussi rapidement que possible. Mais au CR.

Des son discours d'ouverture de session, le Président René Pleven se félicitait d'avoir obtenu l'arbitrage du Premier ministre sur le principe même de l'emprunt, le raccourcissement de la durée des avances ramené de sept à cinq ans, la réalisation en deux tranches de 30 millions, mais il annonçait qu'une tranche devait comporter une participation des fonds propres de la région, fixée à 15 p. cent de son montant.

"C'est un scandale", s'écria Georges Lombard : "alors que nous lui faisons

des cadeaux, nous ne pouvons accepter que l'Etat ait l'air de nous faire des concessions ! Les clauses de l'emprunt obligent, nous nous retrouvons libres ! Je le voterai tout de même. Le mot scandale va trop loin, rétorqua René Pleven, car ces 7,5 millions nous les retrouvons. Sans doute, intervint Henri Freville, mais ils amputeront légèrement notre budget 1975. Nous avons sommes cependant engagés et le voterai tout de même, malgré le point que j'ai du point de vue de la raison. "Cela fera 7,5 millions de moins à emprunter, nota Yvon Bourges mais il faudrait tout de même renoncer à mettre cet argent ailleurs.

Aucune précision ne fut apportée sur le "préteur". M. Arrivat annonça que des travaux avaient déjà été lancés : "Je ne vois pas, pourquoi avoir déjà ainsi disposé de l'argent avant que l'on ait donné la signature". Les conditions avaient changé, et si l'on refusait maintenant l'emprunt ? Il fut le seul à voter contre, il y eut 8 abstentions (le groupe socialiste), et 34 pour. Plusieurs interventions inopinées de faire appel à des fonds étrangers, ont été possibles, mais René Pleven se montra sceptique : "Le trésor est toujours prêt à faire prendre des risques, mais ne prend pas lui-même". Par trois fois Pierre Le Treut manifesta son inquiétude : "Cet emprunt n'aura pas d'impact populaire si les avances remboursables ne disparaissent pas, notamment en milieu rural". "Quatre sur cinq agriculteurs, précise Yves Allainmat, ne peuvent faire les avances demandées... Il nous aurait fallu la certitude que cet emprunt sert véritablement à l'allégement". En réalité, dit Pierre Marzin, c'est en ne faisant pas l'emprunt qu'on pénalisera encore plus les ruraux, puisque les réalisations seront retardées d'autant. "Et puis", ajouta Alphonse Arzel, le crédit agricole prête aisément aux agriculteurs dans ces cas là."

DES ROUTES ET DES ESPACES

En mars, après avoir d'abord refusé la suggestion du CES d'un Emprunt de 60 millions, le CR avait tout de même demandé au Préfet de lui faire une proposition d'utilisation d'un tel programme de travaux complémentaires sur les trois axes routiers Nord-Sud : Lorient-Roscoff, Carnac-Goisgamp, Vannes-Plémeur — pour une première tranche de 20 millions ; le CR, comme le CES l'ont ratifié sans discussion. A ce propos des itinéraires Nord-Sud, avait été évoqué l'établissement d'un Service Routier Régional. Un rapport du Préfet proposait quelques critères que le CR réexamina selon l'avis du CES qui a retenu la logique de l'administration : assurer les liaisons des chefs-lieux de départements entre eux et avec les préfetures, assurer la desserte de villes et ports importants, contourner les grosses agglomérations, faire partie enfin d'un itinéraire interrégional.

Le CR a également suivi le CES quant au pré-rapport concernant une politique régionale de réservation foncière (4), le sujet est trop complexe, la

question n'est pas mûre. "écrit un rapport de travail. Louis Orvoine a cependant exprimé son désaccord. "Il faudrait d'abord bien connaître la politique de l'Etat, par exemple en ce qui concerne le conservatoire du littoral. "Il faudrait éviter le double emploi entre conservatoire national et régional, insista Charles Josselin ; disons bien d'abord le schéma d'aménagement du littoral breton qui suit des inévitabilités du côté des communes littorales". Ce que confirmèrent Joseph Malléac et Alphonse Arzel. Pour sa part Robert Richet fit admettre que les rochers, cailloux, éboulis, étaient aussi fragiles que le littoral. Mais conclut René Pleven : "si l'on veut tout faire, l'on ne fera rien. On l'annonce, le groupe de travail fasse vite des propositions claires avec qui, pourquoi, avec quels moyens et dans quels délais ?"

UN BUDGET DE CHAQUÉ

Designé au poste de rapporteur général du budget en remplacement de Pierre Le Long devenu secrétaire d'Etat, Loïc Bouvard n'a pas eu des débuts faciles. Des sa première intervention il était sorteur d'une mauvaise nouvelle : "Il ressort d'un examen des recettes fiscales arrêtées au 31 août 1974 que ces recettes seront réduites de quelques 7 millions de francs du fait de la conjoncture.

Les petites cylindrées font actuellement l'essentiel du marché de la voiture-tourisme et les voitures utilitaires ont une plus longue carrière ; la taxe additionnelle sur les cartes grises ne devrait donner que 9 millions au lieu des 13,3 millions envisagés (2). Celle sur les droits de mutation d'immeubles et de droits immobiliers ne devrait pas dépasser un montant de 8 millions contre 11 prévus.

Le Président René Pleven se permit de "mettre en doute ces chiffres de la trésorerie générale". et Yvon Bourges demanda "si les écarts entre prévisions de recettes et recettes étaient vraiment à mettre au compte de la conjoncture". En aparté certains s'étonnèrent qu'à quelques mois d'intervalle, entre mars et août, les estimations faites par les services compétents s'abaissent une telle révision ; n'y avait-il pas eu erreur d'appréciation ?

Bref Loïc Bouvard ne pouvait que mettre l'assemblée devant cette grave érosion de 19 p. cent du budget initial. Il assorti sa présentation d'un choix de la commission des finances : "Sur les 5749 millions pour les études, les services d'interventions urgentes et la réserve non affectée dont nous disposons après les attributions déjà décidées, nous proposons une mise en réserve de 2,5 millions, afin d'épargner en partie le déficit des ressources. Après une observation d'Henri Bonnard : "pourquoi le rapporteur annonce d'emblée la couleur ? ou sera donc la discussion ?", par 6 voix contre et 5 abstentions, le choix de la commission des finances fut adopté. Tout de suite cette ponction réduisit à 3249 millions la somme disponible pour examiner le rapport sur l'utilisation des

crédits. L'examen allait être si sévère que l'assemblée se retrouve avec un solde de 362 000 francs dont le cofinancement à la commission désignée.

Tels sommairement notons les plus importantes subventions accordées : 12 millions à l'Hospice de Lorient et 500 000 francs pour la venue à Rennes de l'IRIA (Institut de Recherche en Informatique et Automatismes). Certains craignaient de voir à la encore la prépondérance rennaise, mais Georges Lombard lui-même fit pencher la balance pour l'aide de la région à Rennes de l'IRIA (Institut de Recherche en Informatique et Automatismes). Certains craignaient de voir à la encore la prépondérance rennaise, mais Georges Lombard lui-même fit pencher la balance pour l'aide de la région à Rennes de l'IRIA (Institut de Recherche en Informatique et Automatismes). Certains craignaient de voir à la encore la prépondérance rennaise, mais Georges Lombard lui-même fit pencher la balance pour l'aide de la région à Rennes de l'IRIA (Institut de Recherche en Informatique et Automatismes).

LA FISCALITÉ DANS UNE FOURCHETTE

Par sa politique restrictive, le CR avait donc mis de côté deux millions et demi ; restait à évaluer les recettes fiscales qui feraient le budget de 1975. Pour ce deuxième budget, la loi établit le maximum à l'équivalent de 25 F par habitant. Dans son rapport le Préfet se demandait "s'il était opportun de voter ce maximum". Il suggérait de s'en tenir à 20 francs.

René de Foucaud rapporteur du CES avait donné des arguments en faveur de cette proposition qui fut adoptée à l'unanimité des présents moins une abstention : "Compte tenu du taux actuel d'exonération monétaire, le maintien à 15 F équivalait à une régression budgétaire d'un million 15 p. cent, alors qu'une imposition à 20 F ne constituerait qu'une augmentation de 15 p. cent, tandis que le niveau de 25 F porterait les recettes budgétaires à un seul supérieur de 50 p. cent environ, à celui de 1974".

Selon le contexte d'austérité, il aurait pu réaliter l'option de diminuer la pression fiscale régionale ; mais alors quelle incitation nouvelle la Région aurait-elle pu donner ? A l'opposé, choisir 25 F aurait conduit à la tentation de tout entreprendre, donc d'hypothéquer lourdement l'avenir. C'est pourtant l'option que présenta Loïc Bouvard au nom de la commission du CR.

"C'est un vote préliminaire, lança Yves de Haulout, attendons janvier prochain", toute l'assemblée se rallia à la proposition, mais le Président insista pour que soit donnée une orientation au Préfet : "On ne pourra pas faire à moins de 20 F, s'il faut dépasser que ce soit le moins possible par exemple 22 F".

Partisan des 20 F, Yvon Bourges supplia que "la budétyvisité assignée ne s'emparât pas du CR".

Loïc Bouvard saisit l'occasion pour redire la revendication de son parti : "Il faut que dégager la fiscalité, que l'Etat abandonne de ses ressources aux régions". Les décisions seront donc à prendre en janvier selon les données d'alors. Nous reportons à ce moment les avis sur la ventilation des recettes fiscales entre les différentes taxes.

Marc Bécam ne put s'empêcher de remarquer que "pour le premier budget la commission des finances avait été minimisiste avec 18 F, tandis qu'aujourd'hui c'était l'inverse, la commission des finances proposant 25 F et l'assemblée 20 F".

TOUR A TOUR INFORMATEUR ET INFORMÉ

Comme la session de printemps, la session d'automne du CR s'est terminée par une série de "voeux", pratique qui à même fait apparition au CES. Le tout dernier vote a donné à un étonnant courtois échange entre René Pleven et Louis Le Roux pour s'accorder sur un appel en faveur du "France" et de la marine marchande.

Le plus substantiel s'est retrouvé dans les deux assemblées pour réclamer : "la mise en oeuvre d'une politique culturelle qui respecte la personnalité bretonne et permette l'épanouissement de la culture qui s'exprime en particulier par la langue bretonne". (CES). "Une déclaration sur l'intérêt que représente la diffusion dans les établissements d'enseignement des notions d'histoire, d'économie, de culture littéraire et artistique et l'organisation plus libérale des cours facultatifs de langue bretonne, et les mesures à prendre en ce sens". (CR).

Au total la session aura paru décevante à beaucoup. Les conseillers présents en sont les premiers responsables, car trop souvent ils font preuve de manque de rigueur intellectuelle. Ils, car trop souvent ils font preuve de manque de rigueur intellectuelle. Ils, car trop souvent ils font preuve de manque de rigueur intellectuelle. Ils, car trop souvent ils font preuve de manque de rigueur intellectuelle.

De ce point de vue la remarque finale du Président Pleven est tout à fait exacte : "l'Etablissement Public Régional est un excellent poste d'information pour les pouvoirs publics". En retour il notait dans son allocution d'ouverture, partant du cas des recherches pétrolières, "la vraie marque de la reconnaissance du progrès du fait régional par les pouvoirs publics ne serait-elle pas que les institutions de la Région soient informées par des communications officielles et non par des indiscretions de presse".

Les assemblées devraient être aussi un excellent poste d'information pour le "public", des rangs lui sont dirigés dans la salle des sessions, les débats de la main suffisent pour compter ceux qui les occupent à chaque séance.

Raymond Leterter.

(1) l'article 10 de la loi du juillet 1972 fait obligation au Préfet de Région d'un rendu compte chaque année. (2) voir "Armor" n° 59, mai 1974, pages 13-14. (3) voir "Armor" n° 55, septembre 1974. (4) voir "Armor" n° 54-55, juin-juillet 1974.

CORRECTIF "Armor" n° 57, octobre 1974, page 15 : la réunion des Régions préparées à nu lieu en Sardaigne (non en Sicile). Pierre Mengesquière du CR y participait avec Victor de Cadéan du CES.

Groupes d'études et de recherches du Comité Economique et social

Groupes n° 1
POLITIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
AMENAGEMENT DE L'ESPACE REGIONAL

Président : M. GUYOMARCH Jean
Vice-président : M. CHARLES Arthur

Secrétaire : M. LE MEUR Jacques

Membres : MM. BLAYO André, BELBOCH Hyacinthe, BLIN André, BORGNE Roland, BOURGOIS Gustave, CHAFFOT Jean, CHARRETEUR Maurice, de FOUCAUD René, FLORIO Felix, GOURVENEC Alexis, GUEZOU François, JACOB François, LE FLOCH Yves, REMILLY Eugène.

- Etudes générales : bilans économiques, sociaux, éducatifs et culturels ; études prospectives.
- Participation aux Commissions de planification nationale.
- Orientations générales du Plan régional et lignes directrices du P.R.D.E.
- Prévisions financières de la Région et des Collectivités ; politique fiscale régionale ; rationalisation des choix budgétaires ; budget régional ; financement des programmes et des projets régionaux.
- Coopération interrégionale.
- Conventions pour la réalisation d'équipements collectifs.
- Schémas et plans d'aménagements collectifs.
- Equilibre intra-régional (Bretagne littorale - zones littorales, etc).
- Développement urbain - Logement.
- Equipement agricole et rural - Rénovation rurale.
- Développement et réaménagement des réseaux de communication et de télécommunication.
- Cartes scolaires et universitaires.
- Politiques des villes moyennes.
- Etudes et plans à moyen et long terme sur les actions spécifiques d'aménagement de l'espace breton.

(Groupe n° 2 — Page 20)
(Groupe n° 3 et 4 — Page 23)

Institutions régionales

LE PLAN MEDICO-HOSPITALIER

1 milliard 1/2 pour estomper l'un des points noirs de la Bretagne

P OUR son premier déplacement provincial, Mme Simone Veil, Ministre de la Santé, était venue à Rennes le 24 septembre dernier afin d'examiner avec les Assemblées Régionales l'avant-projet de Plan Médico-hospitalier breton à partir duquel le Préfet de Région devra rédiger le document qui sera soumis au Ministre.

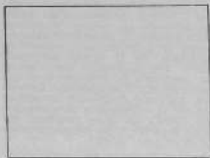
C'était la première fois que le Conseil Régional de Bretagne recevait un membre du gouvernement, comme la CODER de Bretagne (Commission de développement économique régional) en avait elle-même reçu, dont le Président de la République Charles de Gaulle.

Première également au sein de l'Établissement Public régional, la présentation du rapport du Comité Économique et Social (CES) par son rapporteur Joseph Nioi en séance plénière du Conseil Régional (CR). — Ce rapport avait été d'ailleurs rédigé après une réunion commune des commissions spécialisées des deux assemblées et le docteur Pierre Dieux du CR ne fit que reprendre quelques points pour y insister.

Cent participants mais pas d'étudiants

« Non je ne puis reprendre à mon compte les promesses de mon prédécesseur M. Michel Poniatowsky, car je ne pourrais les tenir. Bien qu'il soit en augmentation de 22 % le budget santé n'est pas exceptionnel, il n'est pas ce que nous espérons. »

Simone Veil parlait franchement. — C'est en effet Michel Poniatowsky nommé Ministre de la Santé Publique et Sécurité Sociale le 6 avril 1973 qui avait décidé la mise en œuvre d'un Plan Médico-hospitalier Breton. — La Bretagne de 1972 était en hôpitaux publics au 12^e rang des 22 régions avec 37 lits pour 10 000 habitants (l'indice national était alors de 41) et au 17^e rang selon le taux de médicalisation avec 46 médecins généralistes pour 10 000 habitants (la moyenne nationale étant de 54). — L'Équipement hospitalier devait donc faire l'objet d'un plan comme pour les routes et le téléphone; il reste un des points noirs de la région. Une grève des étudiants en médecine avait attiré l'attention de l'opinion publi-



que sur cette insuffisance du personnel médical. — Alors que l'introduction du rapport préfectoral rappelait cette grève, elle ne figurait pas dans les rapports des Assemblées présentes du Ministre. — Louis Le Penec souligna ce regrettable oubli d'autant plus que le CES avait demandé que les étudiants soient associés à la préparation du Plan. Pierre Denis s'est même proposé avec sa commission pour prendre des contacts, car le Préfet avait interrogé: « d'accord pour qu'il y ait des étudiants, mais quels étudiants, désignés par qui, représentatifs de qui? ».

Revenons en 1973. — Une délégation conduite par Edouard Oliviero, président de la Commission Parlementaire du CELIB (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) était reçue par Michel Poniatowsky et soulignait les deux carences: la médiocre capacité d'accueil, la sous-médicalisation. — Le Ministre

devait lui-même venir au mois de février 1974, se rendre compte sur place d'une situation « inadmissible et indigne de notre civilisation » selon ses propres termes.

Pour élaborer l'avant-projet demandé par le Ministre, cinq groupes de travail furent constitués réunissant une centaine de personnes: Étus et fonctionnaires, médecins, enseignants des Centres hospitaliers universitaires, usagers (caisses mutuelles...), directeurs d'hôpitaux, organismes de sécurité sociale, etc. Mais aucun étudiant en médecine. Ils tinrent au total treize réunions de juin 1973 à avril 1974, à une époque où le système de planification en matière d'équipements sanitaires se trouvait en pleine mutation pour assurer la mise en œuvre progressive des mesures d'application de la loi hospitalière de 1970.

En octobre 1973 également le Ministre de la Santé publique homologua le plan de sectorisation transitoire préparé par l'Administration régionale; 13 secteurs ont été définis pour les quatre départements de la région Bretonne.

Globalement, le coût du programme de rénovation de l'équipement hospitalier breton à l'horizon 1986 dépasse un milliard et demi de francs de travaux à réa-



Les treize secteurs sanitaires (d'après une carte publiée par « le Monde » le 25 septembre 1974)

Groupe n° 2

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INDUSTRIALISATION DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRES ET QUATERNAIRES

Président : M. GOUVERNEUR Paul Vice-président : M. QUERRE Julien Secrétaire : M. LE POUL René

Membres MM. BÉBIN Pierre, BÉCOUARN Yves, BRAND Georges, BRIDEL Emile, BRIS Daniel, de CADENET Victor, CHAMPAUD Claude, DAUNAY Marcel, DUJAUZ Alfred, LE MARTELOT Marcel, LE ROY Pierre, MARTRAY Joseph, MET André, ONNO Mathéo Jean, POUJLET Jean, QUERE Jean, REVAULT Albert, RIFFAUD Claude, TOSGER Jean-Claude.

- Activités économiques fondamentales : agriculture, artisanat, bâtiment et travaux publics, industrie, pêche, recherches et développement océanologiques, transports.
- Équilibres économiques intrarégionaux.
- Politique de l'eau et de l'énergie.
- Formation permanente à vocation économique et promotionnelle.
- Relations entre l'école et les milieux socio-économiques.
- Promotion des entreprises régionales.
- Décentralisation industrielle et organisation de la sous-traitance.
- Ajustement de la démographie et de l'emploi.
- Zones industrielles. - Zones artisanales.
- Commerce intérieur et extérieur.
- Tourisme.
- Promotion des emplois qualifiés.
- Formations initiales et continues, adaptation géographique, démographique et économique des moyens éducatifs.
- Utilisation optimale des moyens régionaux de recherche d'innovation.
- Développement des activités tertiaires et quaternaires d'origine régionale.
- Décentralisation des services tertiaires et quaternaires des organismes de recherche publics et privés.
- Décentralisation en Bretagne d'organismes administratifs ou publics nationaux.

lier en 12 ans, soit en moyenne 125 millions par an. — Le rapport préfectoral propose trois tranches égales de 500 millions; la première serait exécutée dans les deux ou trois premières années, la deuxième dans les trois ou quatre années suivantes, enfin la dernière tranche au cours des cinq ou six années restantes pour respecter le budget.

Ainsi, la réalisation du Plan Médico-hospitalier devrait permettre d'amener en quelques années la Bretagne au niveau de la moyenne nationale. — L'avant-projet constitue déjà la documentation de base des groupes inter-hospitaliers de secteurs mis en place ainsi que de la Commission Régionale de l'Équipement Sanitaire, constituée par arrêté préfectoral du 21 décembre 1973, et qui se réunira quand les groupes auront présenté le résultat de leurs travaux.

Mais le rapporteur du CES souligna « les lourdes conséquences de la réduction de 40 à 20 % du montant de la subvention d'État en 1974, qui ont accru le poids de l'emprunt à rembourser », il lui apparaît indispensable « d'insérer dans la planification hospitalière la notion de programmation pluriannuelle ». — « En France, constants », insista Yvon Bourges.

Des statistiques faussées par l'alcoolisme

Au début de l'année 1972 pour l'ensemble des secteurs publics et privés (Yvon Bourges et Michel Cozart insistent sur l'intérêt de ce secteur privé), l'indice lit / population était de 52 pour 10 000; la moyenne française était de 60, la Bretagne se trouvait au 19^e rang des 22 régions. — Le secteur public offrait 10 808 lits et le privé 6 534 lits. Rien que pour les trois disciplines de base médecine, chirurgie, obstétrique, le déficit serait de 1 517 lits en 1978 et 2 744 lits en 1986.

Ce sont ces chiffres qui servent de référence à l'avant-projet de Plan. — Ils ont évidemment besoin d'être précisés et modulés selon les secteurs. — Le Ministre elle-même a reconnu « le caractère artificiel des normes du Ministre s'agissant par exemple du rapport lit / population », tout en les acceptant comme d'indispensables indicateurs.

Le rapporteur localisa le déficit essentiellement sur Rennes, Brest-Landerneau, Lorient-Hennebont, Quimper-Dournevez.

« Il y a lit et lit », insista Henri Bénard, « les uns sont hyperactifs avec des malades aigus, d'autres ne sont occupés que par des tondeuse ». — Pour le court-séjour, avec 44 lits pour 10 000 habitants, la Bretagne de 1972 n'était pas très loin d'avoir déjà dépassé la moyenne nationale 46, mais commentait le rapporteur, « il faut noter que la part prise par les maladies dont l'alcoolisme a été le motif d'hospitalisation, laisse totalement les statistiques des lits réservés aux patients ordinaires ».

L'alcoolisme allait revenir à plusieurs reprises. La Bretagne avec particulière-

ment les trois départements Ouest, forme la seule tache noire sur la carte française de la mortalité par alcoolisme, plus de 20 morts par 100 000 habitants. C'est aussi l'une des raisons essentielles des besoins en lits psychiatriques, plus de 40 % des admissions ! Pierre Bernard voulait relier ce travail breton à des causes économiques comme la cherté des jus de fruits, et à des causes culturelles entraînant conflits et suicides. Hervé Laudrin bondit « cela ne m'a jamais donné l'air de parler français ! Ne croyez pas aux conflits nés d'une sous-occupation française ! ».

Les commissions en tout cas déclinèrent une charte spécialisée dans l'étude de l'alcoolisme et dans les méthodes de prophylaxie devant être créées dans les universités bretonnes.

Ne pas aggraver le vide médical des campagnes

Si la construction de nouveaux équipements est indispensable, (Michel Cozart suggéra de biter plus légers : « nous sommes pénalisés d'avoir des bâtiments conçus il y a 200 ans ! ») Et ajouta Henri Bénard « un hôpital seul est moins dépendant qu'une rénovation », une meilleure utilisation des équipements existants peut donc être aussi améliorée les services rendus à diminution des coûts de séjour des malades, automatisation, rationalisation des examens de laboratoires, remaniement du matériel technique disponible. — « Ces améliorations », souligna le Ministre, auraient pour avantage d'être de construire des lits en trop grand nombre d'autant que la tendance est à l'ouverture de plus en plus grande de l'hôpital sur le monde extérieur, notamment par le recours à l'hospitalisation à domicile.

« Cette hospitalisation à domicile n'est concevable qu'en ville », nota Henri Bénard : « l'hospitalisation de jour donc sans lit, comme cela se pratique dans certains hôpitaux psychiatriques, est aussi une bonne formule ; mais les hôpitaux ruraux restent indispensables et surtout un meilleur maillage de médecins praticiens dans les campagnes ».

Le Ministre avait trouvé bon écho de son estimation de 500 à 500 lits comme taille optimale d'un hôpital restant à l'échelle humaine, mais elle suscita des réactions immédiates en parlant d'une population minimale de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de personnes pour justifier un hôpital. — « C'est un chiffre excessif » reprocha Hervé Laudrin. — Paul Thuel demanda plutôt « au remodelage de la carte sanitaire pour tenir compte des besoins de la Bretagne intérieure ». — Pierre Bizimec avait déclaré « indispensable les hôpitaux ruraux pour ne pas aggraver le vide médical de nos campagnes ». — A son tour Alphonse Menand en fit un plaidoyer : « il faudrait avec le chiffre de population tenir compte surtout des distances ». — Le Ministre en convint. « l'Hôpital rural doit rester proche de la population, être une antenne équipée de plateaux techniques nécessairement limités ».

Elle avait aussi sollicité l'avis de l'assemblée face aux hôpitaux ou plus exactes parmi lesquelles il importe de distinguer celles qui sont valides et les autres. — Pierre Martin parla de l'exemple de Lannion « le problème est de transformer les hôpitaux-hospices en hôpitaux de généralistes ». — Et Charles Josselin souligna l'importance des équipements à prévoir pour les personnes âgées.

Si l'hôpital rural est au bas de la hiérarchie, d'autres équipements s'imposent à l'échelon régional ; c'est à ce niveau qu'avec Le Roll demanda de prévoir le relais « du projet abandonné d'un établissement privé d'hémodialyse dans les Côtes du Nord ». De même dit le rapporteur il faut augmenter « comme cela est prévu les installations de dialyse rénale et les équipements de la lutte contre le cancer ».

Selon le Préfet le problème d'un nouveau centre anti-cancer à Rennes sera réglé avant le 1^{er} janvier prochain ; il sera soit près de l'hôpital sud de la ville, soit à trois ou quatre ans dans la première tranche du futur hôpital nord. — Henri Fréville avait posé au Ministre « une question indiscrète » quel est le rôle des hôpitaux anti-cancer dans la somme des hôpitaux généraux et peut-on les appeler publics, alors qu'ils n'ont pas un statut public ? — Si le Ministre confirma que les travaux commencent en 1975 avec également un « Service des urgences » à Rennes et un aussi à Lorient, elle resta plus évasive sur le statut. « Les médecins anti-cancer sont partagés ; le Centre anti-cancer sera sans doute intégré au Centre hospitalier universitaire ».

Le CHU de Brest lui, devra attendre 1976 car le projet à l'étranger n'est pas encore achevé. Par contre dès cette année à Brest seront lancés un Centre dentaire et un Centre de transfusion sanguine. Pour Brest et Rennes, Henri Fréville insista encore sur les Unités de recherche et pour Rennes sur ce bloc de la mère et de l'enfant, une idée du professeur Robert Debret selon l'application de systèmes russes et tchécoslovaques.

Des médecins qui font plus de taxi que de médecine

Un plan médico-hospitalier ne s'intéresse pas qu'aux équipements matériels et large place doit être faite à la médicalisation, c'est-à-dire aux médecins et au personnel hospitalier.

Avec 2 776 décès par an pour 100 000 habitants, la Bretagne occupe, du point de vue de la mortalité générale, le second rang après l'Alsace, la moyenne nationale étant de 2 125. Les facteurs d'aggravation des décès sont l'alcoolisme, les affections respiratoires et les morts violentes.

La densité médicale est au contraire (cf. supra) inférieure à la moyenne nationale ; dix cantons sont sous-médicalisés de façon modérée, sept de façon grave, plus de 3 000 habitants par médecin généraliste (voir la carte établie d'après

les résultats d'une enquête du professeur Leboit).

Des explications ont été données, comme l'indigence de la médecine préventive (en matière d'alcoolisme notamment), mais les médecins eux-mêmes n'ont pas été tendres pour leurs jeunes confrères : « Il y a une baisse du sens du travail ; de la disponibilité, dans un refus du cabinet de campagne » analyse Henri Benard, appuyé par Alphonse Menand et Ferdinand Thomas qui ajouta : « les départements et les communes se sont désintéressés de la santé, il faut faire notre mea culpa autant qu'accuser le pouvoir central ».

Toutefois, le « nombreux cliniciens » fut avancé comme une erreur fondamentale ; il risque, d'après le rapporteur, d'aggraver encore la sous-médicalisation, s'il reste calculé non en fonction des besoins de la population mais des possibilités d'installation de stagiaires dans les CHU. — Primitivement calculé à 185, le nombre d'étudiants passés de la première à la deuxième année a été fixé à 237. Il n'en reste pas moins que ce chiffre ne représente qu'un pourcentage de 26 % de ceux, alors que la moyenne nationale est de 52 %. Louis Le Roux plus pessimiste traduisit : « Il y a 700 étudiants en première année à Brest, cent seulement seront retenus ! ».

Le Ministre reconnut la gravité de la situation : « il ne faut pas être trop sévère vis-à-vis des jeunes, mais les inciter à s'installer dans des régions rurales. Il paraîtrait bientôt un décret sur les Sociétés civiles de médecins, la médecine de groupe peut-être une bonne formule dans les cantons sous-médicalisés comme ailleurs ». Ferdinand Thomas ne lui voit pas que des avantages « si la médecine de groupe peut être une bonne formule pour le médecin, elle n'est pas toujours appréciée par le client ; or, la confiance, l'atmosphère morale est capitale pour la santé ».

Il reconnut par ailleurs le handicap des distances : « trop souvent le médecin fait plus de taxi que de médecine ! Malgré tout il faut reconnaître les qualités des médecins généralistes qui sont considérés comme des « vieux » de cas ».

Le rapporteur avait mis encore le doigt sur d'autres causes de sous-médicalisation : « la limitation de la profession fait que les heures disponibles par médecin baissent de un tiers pour les médecins féminins. D'autre part le désir des praticiens de réduire leur durée hebdomadaire de travail qui est de 52 heures souvent, fait que le nombreux cliniciens de 231 ne permettra pas d'assurer en 1977 la densité médicale insuffisante ».

Le marché noir des infirmières

Dans le programme d'action pour la médicalisation, l'avant-projet du Plan prévoit bien d'accroître le nombre de personnels de soins. Actuellement existent 11 écoles d'infirmières avec 1 160 élèves. Une école de cadres infirmiers destinée aux futures surveillantes de services hospita-

litaux et monitrices des écoles d'infirmières a ouvert en octobre dernier à Rennes. A Brest doit être créé un Institut comportant une deuxième école de sage-femmes et une deuxième école de puéricultures.

Côté infirmières encore trois nouvelles écoles ouvrent à Concarneau, Auray et Redon. Le rapport des assemblées insiste pour que les crédits nécessaires aux extensions des écoles de Saint-Pierre, Saint-Malo, Fougères et Morlaix, demandés en 1974, soient tous accordés en 1975. Le Ministre a donné son assurance.

« Des infirmières oui, lança Michel Coizat, mais il est temps de mettre fin au marché noir qui constitue le rachat des heures ». Madame Simone Veil répondit de façon très directe : « c'est vrai, il existe un rachat des heures comme il en existe pour les polytechniciens ! Ce n'est pas si nouveau, le rachat même d'avis de légistes cette pratique, cette possibilité en somme de changer d'hôpital, ce qu'il faut assurer aux infirmières, ce sont de meilleures salaires et de meilleures conditions de travail ». De son côté, Henri Fréville insista pour que soit revu le système des bourses accordées aux étudiants du secteur parafiscal.

Des « assistés » aux malades

Telles sont les préoccupations exprimées par les assemblées régionales face à l'avant-projet de Plan médico-hospitalier breton, qui est également soumis aux quatre conseils généraux. « L'essentiel en tout cela, souligna Yves Le Roll, c'est d'être sûr que le plan sera réalisé dans des délais normaux, mais la planification en France n'a pas beaucoup de sens ». « Un milliard et demi, interrogea Louis Le Roux, cela représente combien de travaux en tenant compte des montants des subventions ? ».

D'autre voix s'élevèrent en ce même sens : « plutôt que sur un nombre de francs, à la valeur éphémère, nous aimerions mieux voir le gouvernement s'engager sur un nombre d'hôpitaux, un nombre de lits ».

Madame Simone Veil comprit bien cela, mais elle ne voulut pas engendrer de faux espoirs et refusa de s'engager plus loin qu'elle n'avait possibilité de le faire. « La désconcentration des crédits au niveau des régions est en cours, avec les indispensables limites de l'intégration des activités régionales dans une politique nationale. Dans ce cadre restreint il faut encore développer la politique de concertation avec les régions ». Le Plan breton, lui, n'aura pas été préparé sans une concertation « en direct ».

Une page d'histoire en tout cas est bien tournée ; ailleurs ouvert pour les plus défavorisés, les « assistés », l'hôpital est devenu un centre de soins hautement spécialisés, quelquefois même de soins sophistiqués, qui a vocation à soigner tous les malades quelle que soit leur catégorie sociale.

RAYMOND LETERTRE.

Institutions régionales

1975, année de préparation du VII^e plan

IMAGINATION raisonnée pour les choix d'AMENAGEMENT INCREDULITE sceptique sur les CREDITS disponibles

Le premier trimestre de l'année 75 des membres des Assemblées régionales est déjà bien parti. Réunion (le mot « session » a disparu) du 27 au 31 janvier pour le Comité économique et social (C.E.S.) du 10 au 14 février pour le Conseil Régional (C.R.). Ordre du jour ordinaire prévoit à la fin le vote du budget de ce deuxième exercice et les avis sur les crédits disponibles de l'Etat.

Pour le C.R. la Réunion débute par l'élection du bureau et des commissions : élection qui doit se faire chaque année selon le décret du 5 septembre 1973, article 22 — Le bureau du C.E.S. est élu pour le mois de mai de cinq ans — Aucun renouvellement n'est attendu ; seulement seront-ils réélus à côté des quatre présidents des conseils généraux ? Raymond Marcelin élu député est ainsi membre de droit du C.R. — André Galin n'avait pas au vice-président car lui reprochait d'avoir fait entrer un communiste, non élu au C.R. au titre du Conseil général de Finistère, en obtenant le verdict de la disproportion.

Lors de leurs réunions, le 20 décembre, les bureaux ont décidé de réunir les assemblées une deuxième fois, du 10 au 14 mars pour le C.E.S. du 17 au 21 mars pour le C.R. — Elles pourront alors examiner plus adroquement quelques points qui souffrent de l'urgence : Finistère Culture Breton — l'implantation d'une centrale nucléaire — la conférence de Genève sous celle de Concarneau sur le droit de la mer — le point sur les recherches pétrolières au large des côtes.

obtiennent seulement la mise en place d'un groupe comprenant des représentants des finances, de la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et de la région pour étudier les mesures appropriées ?

Cela ne pouvait apaiser les craintes que le président Rouyer avait exprimées devant la presse le 12 novembre : « Peut-on au moins espérer avoir obtenu le point sur ? Notre réponse est NON ! Elle n'est influencée par aucun pessimisme mal placé ou exagéré, mais par la seule connaissance de la structure de notre région bretonne ». Et son bureau le mandat pour demander audience auprès du Ministre des finances et éventuellement prévoir la convocation par le Préfet de Région d'une réunion extraordinaire du C.E.S. Elle n'a pas eu lieu.

Si l'on ajoute les multiples démarches des deux présidents mais aussi des présidents et membres de Commissions, les démarches faites en l'autre sens près des représentants des assemblées régionales, cette nouvelle inter-session aura fortifié la méthode du porte à porte. Sans cesse quelqu'un frappe à une porte.

Jusqu'à la porte de l'Europe. Le 6 novembre R. Pélivan traita à l'issue devant l'Institut d'études juridiques européennes, du rôle des nouveaux locaux dans l'édification européenne : « la nécessité d'une véritable politique régionale romaine s'imposera dans le cadre de la communauté et il ne sera plus possible alors d'étaler le difficile problème des rapports de compétence entre pouvoirs européens, pouvoirs nationaux, pouvoirs régionaux et pouvoirs locaux... Une certaine harmonisation des compétences régionales dans les différents pays de la commu-

naauté serait nécessaire ; l'objectif principal viendra toujours des administrations centrales ».

C'est sûrement pour prendre leur distance du « Centre » que les présidents de C.E.S. avaient tenu leur réunion nationale à Nantes le 24 octobre à la veille du Conseil national des Economies régionales qui se tenait aussi à Nantes.

VERS UNE ENVELOPPE GLOBALE A LA DISCRETION DE LA REGION

Rapports de compétence, c'est bien ce qui devrait marquer l'année 1975. Debut décembre, en effet, le « Conseil Central de Planification » a décidé que les instances régionales seraient associées à l'élaboration du VII^e Plan, et que « de plus larges responsabilités seraient accordées aux régions » dans ce domaine.

La formule reste vague mais, depuis le I^{er} Plan en 1947, il faut bien reconnaître un lent mouvement dans ce sens — Pratiquement rien dans les trois premiers plans ; en 1964, au cours du IV^e Plan donc, le gouvernement introduisait les « tranches opératoires » — 1964 c'était la naissance des épithèmes CODER (Commission de Développement Régional) qui prenaient elles-mêmes le relais des Comités Régionaux d'Expansion reconnus officiellement depuis dix ans comme « organismes d'études et de consultation auprès des pouvoirs publics ». Les CODER devaient être tenu informés de l'exécution du Plan, donner leur avis sur les aspects régionaux et sur la tranche régionale du Plan — Pour le V^e ce ne fut que simulacre, pour le VI^e, l'appui de la Région ne fut pas nul dans la mise en forme des PRDR (programmes régionaux de développement et d'équipement).

Qu'en sera-t-il pour le VII ? Au Conseil des Ministres du 11 décembre à l'Élysée, le président de la République Valéry Giscard d'Estaing a levé l'incertitude sur la poursuite même de la planification : « La France a besoin d'un Plan — Le VII doit être un outil de conception moderne, adapté à la réalité économique des années 1975. Il devra définir des priorités claires et sélectionner des projets qui devront être exécutés en tout état de cause ». — Un débat d'orientation aura lieu au Parlement au printemps et les instances régionales seront associées à la préparation de ce Plan.

Le porte-parole du gouvernement André Rossi, donnait des précisions :

« Un questionnaire sera distribué aux régions pour qu'elles expriment leur point de vue. Pour octobre 1975, à partir d'indications globales, elles devront dégager des priorités entre les différents secteurs d'équipement collectif. Chaque région distribue son plan sous sa responsabilité, avec un énoncé des objectifs et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Il s'agit donc d'un renforcement de la décentralisation et de la déconcentration. Le gouvernement, pour sa part, reversera les modalités de contrôle financier local et affectera progressivement aux établissements publics régionaux des pouvoirs de décision et d'utilisation des crédits déconcentrés. »

Des l'ouverture de la récente session d'automne, René Plevin avait avancé quelques suggestions pratiques :

« Il faut s'orienter vers l'allocation d'une enveloppe globale des crédits d'aménagement par région, telle qu'elle avait été envisagée lors de la préparation du projet de loi référendaire de 1969. Les dotations parviennent à la région réparties entre plus de 300 postes sans que nous ayons la possibilité d'un transfert d'un poste à l'autre ! »

Allant plus au fond, le président concluait son allocution par une conclusion : « Il nous devons participer à la préparation d'un VII Plan. Il est nécessaire que nous ayons une réponse à la question : quel est le rang de priorité dont jouit actuellement la Bretagne dans la politique régionale de la France ? »

EQUILIBRE L'URBAIN. LA COTE ET... L'AILLEURS

Au cours de la session de septembre, le préfet de région Olivier Philip avait déjà fait un appel : « Le VII Plan doit être occasion de réflexion et de propositions faites au gouvernement, occasion de définir une nouvelle politique d'aménagement du territoire ». — C'était à la fin d'un débat qui avait montré que le C.R. avec le C.E.S. avaient des idées sur la question.

Les rapporteurs Jacques Le Meur, au C.E.S., et Pierre Méhaignerie, au C.R., avaient réclamé une politique d'aménagement du territoire plus sélective. — Ainsi les diverses primes de développement de

vraient être modulées selon le caractère des emplois selon la qualité des emplois, selon aussi leur localisation.

Dans la préparation du VII Plan, souligne le C.R., le vrai problème d'aujourd'hui concerne le territoire. « Les bureaux » précisait Henri Prévaille, avec Grenoble et Montpellier, Rennes est un point en ce domaine et c'est important car les villes nouvelles de la banlieue parisiennne ne pourront absorber tout ce qui sort de Paris ». Mais, intervint Charles Josselin, « si Rennes et Brest s'organisent, elles doivent savoir se limiter ! ». Pierre Méhaignerie avait déjà demandé « de prendre en compte les coûts sociaux et collectifs des grandes concentrations urbaines ».

Il ne fallait pourtant pas oublier de distinguer les « industries d'entretien et les autres ». Henri Prévaille le souligna en reprochant à l'expression « coût social de n'être qu'une notion vague ! ». Et de relater brièvement l'effort mené à Rennes depuis vingt ans pour maintenir les « cerveaux » dans la région donc créés des emplois hautement qualifiés, fixer des lieux de décision : « C'est vrai, cela peut coûter cher à la collectivité de recevoir des entreprises : une bonne politique foncière est capitale pour faire face, c'est ce que nous avons fait ! Cela relève de la politique régionale ».

Et Jean-Pierre Chaudet de commenter : « si la Bretagne n'a pas un équipement de tertiaire supérieur, de quaternaire, bien des choses passeront à côté d'elle. — Avoir un corps sans tête c'est très dangereux et c'est là que l'on retrouvera le coût social ! ».

Tout le monde était d'accord pour corriger les déséquilibres entre l'est et l'ouest de la Bretagne, le littoral et l'intérieur, avec des nuances tout de même, le

Vitréen Pierre Méhaignerie était bien placé pour évoquer un extrême-est plus défavorisé que l'extrême-ouest. — Le préfet reprit d'ailleurs son exemple pour montrer la nécessité d'affiner les statistiques sur le solde migratoire, l'échelon départemental ne pouvant donner une vue réelle de la situation.

Pour rétablir l'équilibre, Guy Guernec réclama les moyens : « si nous faut faire de l'aménagement du territoire dans la région, il nous faut une note de FIAT (fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire) au niveau de notre établissement public régional » (2).

Pour Yves Le Foll, ces déséquilibres témoignent tout bonnement de « l'absence de politique d'aménagement du territoire ». — Et, interrogea Charles Josselin, « comment faire de l'aménagement du territoire sans planification ? »

INTEGRER : L'AU-DELA DU RIVAGE

La modernisation de l'agriculture et de la pêche, le développement des industries agro-alimentaires, les équipements portuaires et des adossés ont été l'objet de gros rapports très élaborés au C.E.S. Le préfet souligna comme « fort utile pour la préparation du VII Plan ce travail remarquable » des commissions du C.E.S. Il mériterait bien sûr des articles à part...

Retenons seulement une dominante renouvelée, rendue plus brillante d'actualité par les recherches pétrolières dans « les entées de la Manche et de l'Atlantique » : la façade maritime bretonne. « Il est capital de donner sa place à la mer à l'échelon des assemblées régionales ». Joseph Marroy avait bien des raisons de le dire au retour de la conférence de Caracas, sur laquelle il remit un volumineux rapport écrit aux membres des assemblées qui l'y avait déposé (3). L'Ofobane (l'au-delà du rivage), le large, avait en effet un intrus bienvenu, une donnée neuve introduite depuis peu, un plateau continental qui relève, d'ombien, d'une politique d'aménagement du territoire. Il est grand temps de penser à « mettre en place des structures non d'échelon mais de concertation » insistait Joseph Marroy, « et tout de suite, supplia Claude Riffaud, car lorsque les pétroliers seront près les bouleversements se précipiteront ».

Priorité à la mer ! Les accents les plus énergiques furent les Finistériens, particulièrement les Brestois Eugène Hérest et Georges Lombard : « on assiste à des crevais, des éboulements, glissements de terrain, des axes maritimes se créent selon des axes terrestres Bénéux — Péennine Ibérique, il reste un côté, la façade atlantique. Au niveau de la nation rien n'est venu qui témoignerait d'un souci en ce sens. Or le VII Plan se prépare, il est urgent de regrouper les efforts de toutes les régions en façade atlantique : Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine. Ensemble il nous faut pré-

ter un plan cohérent de développement, et le défendre ».

EN ACTIF ET PASSIF AU BILAN

Coût social, coût collectif, l'expression fut relayée au C.R. par Jacqueline Desbouches quand il s'agit du tourisme : « il ne faut pas se leurrer sur l'industrie-tourisme ; l'Espagne se pose des questions sur la réalité de son expansion d'au tourisme. Il nous faut faire une étude de sur son coût économique en Bretagne, mais aussi son coût psychologique et sociologique, car il existe un phénomène de rejet de la population résidente par rapport au tourisme estival ».

Au C.E.S., Victor de Cadencet avait demandé d'être réaliste : « du béton ? c'est une contrainte oui, mais il semble des gens ! Comment encadrer tourisme de luxe ou camping sauvage ? Il ne faut pas être catégorique ! ». Une « CHARTRE DU TOURISME » avait été élaborée par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie en 1971. « elle n'a pas été suivie », déplora Jean Guymarch, « mais ses propositions pourraient être reprises, il est temps de prendre les choses au sérieux et de bâtir un tourisme moderne ». Pour finir, le C.E.S. adopta une proposition de Jean Rouyer : constituer une commission « ad hoc » avec le C.R. et des experts. Aucune suite n'a encore été donnée à ce projet.

Au C.R., René Plevin demanda au préfet que le délégué régional au tourisme apporte des éléments pour poser le pour et le contre : « le tourisme est un actif, certes, mais au bilan c'est également un certain passif. La propagande touristique, type syndicat d'initiative, a été si bien faite que des problèmes naissent du succès de cette action. De toute façon le charge des infrastructures nécessaires ne peut être laissé aux seules communes ».

Marc Planchet avait un dossier riche, illustré par l'exemple de Saint-Malo : « le tourisme oblige les villes concernées à des dépenses prohibitives pour deux mois et surtout sur rapports aux recettes accordées par l'Etat. Avec 453 068 francs de taxe complémentaire pour ville touristique, Saint-Malo a dû engager plus d'un million et demi de dépenses complémentaires (sécurité des plages, surplis de réhabilitation, de voirie, de lit et d'éclairage...) sans compter l'eau ! Quelques jours après le départ des touristes, en effet, l'eau manqua : il a fallu rentreter une réserve supplémentaire dont le coût est évalué à 8 millions ! ».

Le tourisme donc : un apport appréciable pour la Bretagne à condition qu'il soit contrôlé et orienté.

LA CULTURE BRETONNE EN MIETTES ?

C'est au cours de la session de mars 1974 que le C.E.S. décida à l'unanimité moins une abstention de proposer une étude sur la création d'un INSTITUT CULTUREL BRETON (4). Le C.R. donnait son plein accord au projet. A l'initiative de Claude Champaud, un groupe d'experts a été réuni, composé d'universitaires

désignés par les trois présidents d'Université de l'académie (Rennes, Haute-Bretagne et Bretagne Occidentale), d'architectes, représentants du Ministère des affaires culturelles, directeurs du Centre national de la Recherche scientifique... En outre, une procédure de consultations individuelles a été conduite de juin à octobre, tant auprès d'un certain nombre de représentants universitaires qu'auprès de responsables de quelque 25 Associations culturelles bretonnes. A noter encore que l'Université de Nantes a été associée aux travaux.

Les débats ont ouvert. Publiquement, les deux présidents Julien Querré (Brest) et Claude Champaud (Rennes) ont fait une rivalité à base d'incompréhension, due dans la meilleure hypothèse à une mauvaise information. En un article début novembre Claude Champaud parlait de « mesquineries qui font penser aux querelles de détenteurs de reliques — chacun défend la sienne, mais il y a en tant que le champ de la culture bretonne risque de ressembler bientôt à un cinquième dans lequel elle se trouvera définitivement enterrée, morte de querelles intestines ».

Voilà qui est bien mal parti ! Le 21 décembre pourtant une réunion à Rennes s'efforçait de tirer des conclusions pratiques de la synthèse des réponses à l'enquête près des associations culturelles. Quatre directions principales se sont dégagées : la recherche — la diffusion de la culture et des acquis de la recherche — la conservation et la mise en valeur du patrimoine — La création.

Le groupe de travail a ensuite proposé une discipline de locaux spécialisés non par disposition mais par fonction. La première nécessité apparue en effet est celle « d'appréhender le phénomène culturel breton d'une manière essentiellement pluridisciplinaire sans localiser l'attention sur tel ou tel de ses aspects ».

Ces locaux de l'Institut Culturel Breton ont été sollicités par quelques villes : Quilcamp, Pontivy, Pontivy, Mûr-de-Bretagne. Quelque soit le lieu retenu, l'Institut devrait irradier largement sur toute la région de Bretagne un certain nombre d'activités, soit en poursuivant des programmes de recherche dans des régions éloignées de son implantation, soit en donnant son assistance à des opérations entrant dans ses objectifs, soit en organisant des expositions ou des manifestations scientifiques ou culturelles dans des localités éloignées de son Centre.

Reste à savoir maintenant si les Institutions Régionales décideront de donner suite au projet !

RAYMOND LETERTRE.

(1) Armor n° 36, septembre 1974, page 11. — (2) C'était un peu la vocation attribuée à la « Réserve d'interventions urgentes » et à la « Réserve non affectée », votées en mars (Armor n° 32, mai 1974, page 13) selon un avis du CES (Armor n° 31, avril 1974, page 13). — (3) Armor n° 33, juin 1974, page 13 et n° 36, page 11. — (4) Armor n° 33, page 13-14.

Groupe n° 3

EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

Président : M. LE VACON Louis
Vice-président : Mme ROCHE Denyse
Secrétaire : M. ROLLAND Edouard
Membres : M. BERNARD Francis, Mme COURT Denise, MM. DUCASSOU Henri, HENRY Pierre, MAGGIAZ Gabriel, MELEUC Louis, NIOL Joseph.

- Troisième âge.
- Equipement hospitalier public.
- Coordination des secteurs sanitaires privés et publics.
- Equipements socio-éducatifs relatifs aux handicaps physiques, mentaux et linguistiques.
- Lutte contre les inadaptations sociales et les foyers sociaux.
- Problèmes sociaux de l'urbanisation.
- Equipements éducatifs de la petite enfance.
- Prévoyance sociale et sécurité familiale.

Groupe n° 4

DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

PROTECTION DE LA NATURE

Président : M. DENIS Pierre
Vice-président : M. TUTIN Armand
Secrétaire : M. NAEL Michel

Membres : MM. BOUBAIN Alphonse, FORTIN Jacques, GUIHARD Hippolyte, de KERVENOAEL Michel, LAURENT Pierre, LE MEUR Jean-Yves, LE POGAM Louis, MARACHE René, NOURY Jean, POSSEME Gilles.

- Protection des sites naturels et culturels ; protection de l'environnement.
- Protection et développement de la culture bretonne et des vies culturelles locales.
- Animation socio-culturelle en milieu rural et en milieu urbain.
- Formation permanente générale et culturelle.
- Equipements culturels.
- Equipements sportifs.
- Problèmes posés par l'accroissement des temps de loisir.

BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE REABONNEMENT

à découper ou à recopier et à nous retourner.

10, rue Vicaria
Boîte postale 540
22010 SAINT-BRIEUC

M. _____

Profession : _____

Adresse : _____

Je souscris à un abonnement d'un an à "ARMOR" magazine, et verse 50 F (indiqués) ou 150 F (spotlight) par _____

— chèque bancaire _____

— chèque postal _____

— virement au C.C.P. Armor : 2051-70 Rennes

Cet abonnement donne droit en plus à une petite annonce gratuite de 60 mots max. et à un tiers de 3 lignes dans le carnet. à utiliser dans l'année (joindre l'étiquette du dossier annuel).

* Rayer les mentions inutiles.

Commission déléguée :

— pierre d'attente pour une autre région
— amorce d'un pouvoir en continu

ELECTION au suffrage universel des conseillers régionaux, remodelage de la carte en faveur de plus grandes régions, tels sont les deux objectifs, depuis longtemps murés par le collimateur de certains régionalistes, mis en exergue au début de l'année 1975.

Les déclarations officielles que nous avons rapportées dans notre dernier article ne laissent présager aucune évolution profonde à l'aube de l'an II des assemblées régionales. Pour la Bretagne, les réunions, qui débutent alors qu'est écrit cet article, seront scindées en deux parties sur deux mois, afin d'alléger les séances.

C'est aussi dans cette perspective qu'un mouvement se précise afin d'accorder plus de poids aux Commissions Déléguées. Il est donc bon de mieux les connaître ; nous leur consacrons une large part aujourd'hui. Non sans d'abord avoir jeté un coup d'œil sur les dossiers préparés par le préfet.

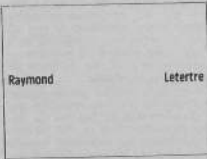
PAR LES TITRES

Le premier document est particulièrement intéressant. Ses 84 pages sont, en effet, des réponses aux vœux et demandes de documentations précises, émis lors de la réunion de septembre dernier.

Ci-dessous, entre autres, un plan de croissance de la flotte de commerce de 1976 à 1980, l'état d'avancement des recherches d'hydrocarbures au large des côtes bretonnes (données favorables de la sismique mais point mort des problèmes de délimitation entre la Grande-Bretagne et la France), évocation de l'implantation des centrales nucléaires (consultation en cours près de municipalités concernées), nouvelles données sur les études vétérinaires aussi bien que sur les canaux bretons... premiers résultats du groupe de travail sur « l'Institut Culturel Breton » (présentation sur sa vocation) (1).

Le troisième document porte un titre éloquent : « Budget modificatif 1974 » (2). C'est-à-dire 1.346.790 F au lieu du budget primitif de 1.000.000 F. Les rubriques vont de l'aide aux hôpitaux aux axes routiers pour les chapitres importants et descendent jusqu'aux indispensables « petit matériel outillage et mobilier ». On y apprend également « qu'un

somme de 30 000 F (conformément au vote du C.R.) a été utilisée pour l'acquisition d'une voiture commune aux deux présidents »... qu'il a fallu renouer la remorque et que 20.000 F ont été prélevés sur la « Réserve d'intervention urgente » (3), en plus des 20 000 F de l'assurance ! A se demander si, même sans accident, l'utilisation d'un taxi ne serait pas beaucoup moins coûteuse !



Raymond Leterre

Après une brève « communication sur l'évolution économique et sociale en 1974 dans la région de Bretagne » (ou « caractère partiel et provisoire » souligne bien le préfet), deux forts dossiers présentent les « politiques régionales et le budget de la région en 1975 », d'une part, les « consultations sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat en 1975 » d'autre part. Nous les retrouverons dans les comptes-rendus des débats.

Le budget 1975 devra, rappelons-le, tenir compte du montant maximum de 25 F par habitant décaissé dans la région au dernier recensement ; il faudra alors fixer les modalités d'assistance ou le volume à répartir pour chacune des taxes qui seront mises en recouvrement.

Enfin un septième rapport aborde la préparation du VII^e Plan sous le titre : « critères à retenir pour la détermination des clés de répartition entre les départements des crédits de l'Etat destinés aux opérations d'intérêt départemental ». Cependant ces opérations ne regardent pas les instances régionales ; celles-ci sont donc seulement appelées à aider le préfet

de région à mieux répartir globalement les crédits de l'Etat pour cette catégorie. Mais tout commencera pas des votes...

COMME L'ARC-EN-CIEL

« Chaque année au début de la première réunion qu'il tient au premier trimestre, sous la présidence du doyen d'âge... le conseil régional procède à l'élection en son sein de son président et des autres membres du bureau » (article 22 du décret du 5 septembre 1953). « Les Commissions sont renouvelées chaque année aussitôt après l'élection du bureau » (article 23).

En titre de notre dernier article, nous avons déjà souligné qu'aucun bouleversement n'était attendu. Les représentants du Morbihan et du Finistère comme vice-présidents devaient être logiquement Raymond Marcein et André Colin, tous deux sénateurs et présidents du Conseil Général de leur département, qui rejoindraient ainsi leurs homologues Henri Freville, sénateur lui aussi, et René Piéven.

Le dosage départemental, cependant, avait été critiqué en janvier 1974. Le dosage politique aussi ; il avait entraîné André Colin à retirer sa candidature comme vice-président, l'opposition à refuser un poste seulement de secrétaire pour Charles Josselin et à s'abstenir dans des votes pour le bureau. Les données seront-elles tellement différentes douze mois après ?

Quant aux commissions, le projet initial avait fait l'objet d'une critique fondamentaliste de Michel Cointat, Louis Le Pen et de René Piéven lui-même. « Il y a, dit André Colin, un mélange de compétences d'une commission à une commission que rien ne pouvait justifier et fait, à mon avis, proposer au C.R. une répartition autre des compétences à travers les commissions, et sans doute, une définition nouvelle des commissions pour le C.R. »

Plusieurs fois en cours d'année, des conseillers apostrophèrent des rapporteurs, leur reprochant de brouter sur le sucre, leur reprochant de brouter sur le sucre. Yves Bourges alla jusqu'à demander inoquiment que tout le

conseil fit partie de la commission des finances qui s'occupait de tout ? Un partage satisfaisant ne semble pas plus aisé que la séparation des couleurs de l'arc-en-ciel !

Au C.E.S. les empiétements ont été eux aussi dénoncés mais avec moins de vigueur. Aucun renouvellement de bureau ne marquera cette assemblée cette année. Toutefois, Maurice Charette, du syndicat CGT-FO, va reprendre publiquement sa place ; peut-être alors également ses deux collègues dont Paul Collinet qui s'était tenu juste après avoir été élu vice-président. Il n'est pas impossible non plus que les délégués CGT fassent leur entrée au C.E.S. cette année.

Par ailleurs le C.E.S. décida de revoir la façon dont elle avait conçu sa commission déléguée.

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

La loi en effet de juillet 1972 l'a prévu : « le conseil régional peut déléguer à son bureau ou à une commission élue en son sein le pouvoir de prendre des décisions ou de formuler des avis sur des objets limitativement précisés » (article 12). Les décrets de septembre 1973 ont précisé tant pour le C.R. que pour le C.E.S. : « pour l'exercice de ces délégations, le bureau ou la commission siège au plus une fois par mois dans l'intervalle des réunions ».

Depuis leur création, en douze mois, les commissions déléguées se sont, en fait, réunies quatre fois, les 24 mai, 29 juillet, 20 décembre 1974 et 24 janvier 1975. Leur objectif paraissait un peu falot ; gérer la réserve d'interventions urgentes, ventiler les crédits d'études ou quelques autres sommes affectées en séance de façon globale... Mais leurs débats ont pris une dimension plus fondamentale.

Au moment de leur mise en place déjà, Henri Freville avait souligné que « nous sommes à un moment très important des débats de cette assemblée », et Georges Lombard avait répété en écho « nous sommes à un point qui est capital dans le débat sur le règlement intérieur ».

François Marché avait lancé ce débat en évoquant le rôle joué par la Commission Départementale au sein des conseils généraux : « je pense qu'ici également, nous devons élire une commission qu'on appellera commission régionale ». Yves Bourges répliqua qu'un établissement public n'était pas collectivité territoriale et que le parallèle ne pouvait donc être fait entre conseil général et conseil régional. « ce n'est possible ni légalement, ni juridiquement ».

S'agissant d'une dimension régionale, Henri Freville évoqua la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne. Les Etats se réunissaient tous les deux ans dans une ville bretonne pour voter l'impôt et financer les grands travaux ; entre les sessions, la Commission Intermédiaire assurait la continuité. Elle fut illustrée par des noms célèbres comme celui de Louis-Guy Guérapin de Vauréal (évêque de Rennes de 1732 à 1758), des

hommes qui firent une unité qu'ils inauguraient la monarchie.

Ils inquisiteur surtout les élus régionaux car, face à eux, « la Commission Intermédiaire, selon Henri Freville, a institué un bloc et peu à peu un force dominante ». Avec ce rappel, l'histoire en tendait mettre en garde contre une commission du conseil qui, à l'exemple de celle des Etats, pourrait se laisser entraîner par une politique punitive, proscriptionniste, voire autoritaire. « Que nous fussions à un moment donné sur un objet précis, que nous ayons la possibilité de nous donner un avis, qui même de décider, cela je l'attribue à la rigueur. Mais que nous donnions cette délégation pour toute la durée de notre existence, c'est très grave ».

CHOPER LA LOI SANS CHOPPER

En définitif, sur amendement de Jacques Grosjean et Yves Bourges, « le bureau du conseil régional remplit les fonctions de la commission déléguée. Dans ce cas les présidents des Commissions assistent aux réunions du Bureau ». Le mot « assistent » n'a pas été analysé ; mais si la commission déléguée était amenée à voter, la discussion pourrait être vive pour savoir si les présidents des commissions prennent part au vote ! La coutume du C.R. demande en outre le texte du règlement intérieur et veut que le rapporteur général du budget soit aussi présent.

C'est Joseph Martray qui avait plaidé au C.E.S. la position qui a prévalu. Choper cette possibilité d'une commission déléguée « puisqu'elle est légal, mais qu'elle soit destinée au bureau afin de régulariser la représentation des départements ». Elle est composée de six membres du bureau et des présidents des commissions ; son président est Victor de Cadéant.

Jean Guyonmarch avait averti : « radi-gones bien les fonctions car très vite la commission pourrait entrer en conflit avec le bureau ». C'est pour éviter cette éventualité et pour d'autres commodités sans doute que le C.E.S. copiera cette année le C.R. : 8 membres du bureau à la commission déléguée. Une première réunion de ce type s'est déroulée le 3 novembre à Saint-Brieuc sans qu'il s'agisse de la commission déléguée.

Par commodité les réunions des Commissions Déléguées ont toujours fait suite dans l'après-midi à des réunions des bureaux dans la matinée. Mais si celles-ci ont été distinctes, celles-là ont toujours été communes. C'est là un point significatif.

Il est vrai que l'opposition est absente des commissions déléguées. Quand il s'agit des réunions générales du C.R., elle refuse que soit activement présent le C.E.S. estimé non représentatif puisque sans les syndicats CGT et CFDT (3). La venue du ministre Simone Veil lui cependant l'occasion d'une certaine souplesse (4) et il n'est pas impossible que, pour la première fois, les deux assemblées

siègent ensemble une journée à la réunion exceptionnelle de mars prochain.

Les réunions communes des commissions déléguées font alors préfiguration. Au demeurant elles sont des sortes de petites assemblées puisque le préfet de Région et ses services y participent alors que les bureaux ne travaillent qu'avec leurs seuls membres. Cette « troisième » présence trouve par contre du bon : « de garder aux réunions un caractère plutôt formel ».

BEAUCOUP DE CHOSES SE JOUENT LA

Un certain « flu » émanque donc des Commissions déléguées. Au-delà de leur ordre du jour précis, elles ont abordé des débats de fonds : en mai l'Institut culturel breton et la mise au point d'un protocole d'accord sur la répartition des compétences et la collaboration C.R. - C.E.S. ; en juillet la situation de la région face à l'encadrement du crédit ; en décembre les aspects européens des problèmes de la mer et en janvier de l'environnement... Certains pensent que, dans la lignée de tels press, l'information... (Beaucoup de conseillers pensent aussi que la Commission Déléguée soit vraiment l'établissement public. De nombreuses conversations nous l'ont confirmé : les réunions étant espacées, le rapport d'équilibre en quelque sorte la permanence. Il leur apparaît que « beaucoup de choses se passent là », que « c'est là que se situe le pouvoir », qu'il est nécessaire « qu'entre les réunions, deux pas au, face à l'administration, permanent elle, le vide soit comblé par quelque chose qui soit le garant de la bonne exécution de la volonté des élus ».

Ce quelque chose serait donc la « Commission déléguée » « à condition qu'elle ne soit pas coupée des mandants et qu'elle ne paralyse pas l'administration mais en seconde plutôt l'exécutif ».

Puisque, peu à peu, la restructuration des actuelles régions paraît plus probable, le rôle des commissions déléguées peut être fondamental. Une extension des pouvoirs imposera un élément permanent, et tout ce qui sera fait pour accroître ces pouvoirs de la région, passera par la commission déléguée.

RAYMOND LETERRE.

(1) Voir Armes n° 60, janvier 1975, page 84. — (2) Voir Armes n° 38, novembre 1974, pages 12-13. — (3) Voir Armes n° 50, mars 1974, page 12, et n° 34, page 11. — (4) Voir Armes n° 39, décembre 1974, page 11.

* Jean du Dresnay, président du Conseil général de Loire-Atlantique et vice-président du Conseil régional de Pays de Loire, a reçu mandat de prendre contact avec le Conseil régional de la Bretagne « administrative », en vue d'une réunion commune des bureaux des deux conseils régionaux.

institutions régionales

Première mi-temps sous le signe du Verseau

Faire le plus avec le moins

« Les nerfs des batailles sont les prémisses » (Gargantua)

L'ARGENT ? La première partie des réunions du Comité Economique et Social (CES) et du Conseil Régional (CR) de Bretagne s'est passée à mettre au point la meilleure position de ce précieux cardinal. Comment est-il possible d'acquiescer une moindre pression fiscale avec un maximum de réalisations concrètes ?

n'accepterait pas ces deux postes : « malgré le caractère peu démocratique de l'institution, nous avons choisi pourtant d'y participer. Le premier acte du refus de cette assemblée d'accorder deux sièges au bureau pour l'opposition. Nous refusons nous de participer au vote : le bureau n'y gagnera pas en crédibilité ». François Le Douarec lui demanda de revoir sa position puisque la majorité du conseil était d'accord pour laisser un poste de vice-président à la minorité. L'an passé par la voix de René Plevén, elle n'avait offert qu'un poste de secrétaire. « Vous voulez que ce soit les autres qui vous refusent ? Réfléchissez, ce serait triste de commencer cette séance par la division ».

Le nombre de quatre vice-présidents et de quatre secrétaires avait été fixé au règlement intérieur du CR avec cette clause : « chacun des départements de la région doit être représenté au bureau ». En toute logique (cette « départementalisation » ayant tout de même été très critiquée), chaque département avait obtenu un vice-président et un secrétaire. Lequel accepterait d'offrir son siège à l'opposition ? Celui du Morbihan étant le seul disponible (Victor Golvan n'ayant pas été réélu sénateur), certains avaient pensé lui demander ce « sacrifice ».

Henri Fréville se souvenant peut-être que les Pythagoriciens considèrent le chiffre 5 comme le chiffre de l'UNION, fit une proposition : « faisons un geste

dans le sens de la coopération : créons un cinquième poste, qu'il soit pour la gauche et pour nul autre ». Il fallait tout d'abord modifier l'article 2 du règlement intérieur Yves Estève, président du moment comme doyen d'âge, jugea l'amendement recevable et le fit adopter à mains levées.

Avec de un à cinq carrés blancs, les quatre premiers sièges furent pourvus en quatre minutes. Bernard Lemaré (C. du N.), Gabriel de Poulpique (Finistère), Henri Fréville (Ille-et-Vilaine), Joseph Yvon (Morbihan), le seul nouveau. Ce fut tout. Louis Le Penec confirma « nous ne participerons pas au vote ». Malheureusement Yves Estève posa tout de même la question : « auriez-vous un candidat ? ». Après l'état de titres général, la majorité fut d'accord pour laisser vacant ce cinquième poste. « Ce sera à votre gré le faitail de la bonne, ou de la mauvaise conscience », lança Yves Dollo. Autre solution de remplacement symbolique : offrir ce 5^e siège à la Loire-Atlantique ?

Tout aurait pu être différent si en même temps le conseil avait créé un cinquième poste de secrétaire. (Ils restent quatre dont trois occupés par des docteurs en médecine et chirurgie, Ferdinand Thomas, Pierre Etienne, Henry Bernard, trois nouveaux pour un ancien, le général du Chélat). L'opposition aurait alors sans doute accepté.

Pour un observateur qui entend maintes et maintes fois que « la politique n'a pas place dans nos assemblées », que « nous sommes les conseillers régionaux au-dessus des collectifs locaux », l'introduction si lourde du clivage départemental puis du clivage politique a vraiment de quoi laisser admiratif... au sens étymologique étonné !

A QUEL AGE LA REGION S'ERA-T-ELLE MAJEURE ?

À la reprise des séances publiques, après les brefs travaux en commissions, le discours du président réçu ne fit en rien allusion aux tractations de la veille ; d'emblée René Plevén scanda l'horizon : « Les structures de l'Etat moderne nous appellent en raison aussi bien du fait régional que du fait européen à des transformations d'une ampleur dont beaucoup n'ont pas encore pris conscience... les revendications des régions deviendront plus larges, leurs attributions seront étendues ».

Et de prendre à témoin l'inventaire du Premier ministre à « proposer des plans régionaux qui pourraient faire l'objet de contacts entre les Régions et l'Etat ». René Plevén est plus précis dans son commentaire : « 20 ans après la première initiative régionale en matière de planification, celle du C.E.L.I.B., c'est le gouvernement lui-même qui nous invite à une réflexion approfondie sur le partage des compétences entre l'Etat, les Régions, les collectivités locales et les Pays » (1).

Ce qui agace le président c'est que les administrations s'envoient circulaires ou instructions sur les Régions sans que les intéressés n'en aient connaissance ! « Nous ne savons pas encore de façon certaine si la Région peut être propriétaire, prendre des participations, faire

des avances. Un citoyen dès qu'il a 18 ans dispose maintenant de tous ses droits. Les Etablissements publics régionaux restent des personnes morales mineures ».

A titre d'exemple : la Bretagne ne pourrait-elle pas faire appel à son épargne plurielle qu'à des pétro-dollars pour participer, même de façon symbolique, à la recherche d'hydrocarbures au large de ses côtes ? Seul le Conseil d'Etat peut lui répondre !

Autre désappointement : ce retard considérable de l'administration dans l'engagement des dépenses : « les crédits mandetés au 1^{er} octobre ne représenteront que 10 % des dépenses votées en mars ». Certains transformèrent le point d'interrogation en point d'interrogation : Y aurait-il quelqueun, au nom de « l'écouité », c'est-à-dire du préfet de Région, qui serait zélé au point de contrôler tous les bordereaux par le détail avant d'y apposer une signature ? Il y a urgence car, plaide René Plevén, « le temps, ce n'est pas seulement de l'argent, c'est de l'emploi ».

DES CORRESPONDANTS POUR METTRE L'INSTITUTION AU RYTHME DE LA VIE

L'emploi : ce fut aussi un mot-clé du C.E.S. qui dit son inquiétude tant par la voie d'un de ses rapporteurs, Henri Ducassou, que par celle de son président, Jean Rouyer. N'ayant eu à voter que des modifications mineures à son règlement intérieur (2), le C.E.S. atterra tout de suite l'ordre du jour.

Les régions sont des « mineures au handicapées nécessitant la présence d'un tuteur » avait dit Jean Rouyer dans son allocution d'ouverture, mais une minute plus tard il n'en apprenait pas moins au préfet que « pour aider à l'efficacité de nos travaux, nous avons déjà créé un groupe de « correspondants économiques et sociaux » afin de pénétrer encore plus profondément dans le replis de notre Région, pour mieux en ressentir les faiblesses et les besoins et essayer d'y apporter les meilleures solutions ».

Il s'agit de permanents des organismes représentés au C.E.S. (Chambres de commerce, universités, banques, agriculture, transports...), au total près d'une trentaine de spécialistes qui ont déjà été réunis une première fois à la mi-janvier, puis le 24 février. Immédiatement vient à l'esprit une comparaison : ce groupe de « correspondants » serait à l'Etablissement public régional ce que la « Mission » est à la Préfecture de Région. En tout cas cette création met en relief le « rôle d'initiative » que se reconnaît le C.E.S.

C'est encore sur des suggestions qu'Henri Ducassou termina son audacieuse intervention : élaborer un tableau de bord statistique permanent de la situation économique et sociale de la Bretagne (3) — relancer l'investissement par décentralisation et promotion interne — user du Fonds européen de développement régional (la Bretagne doit avoir large part des 15 % alloués à la France) — ouvrir la carte maritime.

L'imagination est aussi du côté du CR, après avoir déclaré que s'agit

« brisées les rigidités qui paralysent les préfets », Raymond Marcellin suggéra de compléter les axes de rénovation rurale par des zones de réaménagement économique.

CONTRE : POUR LA LOGIQUE FOUR : CONTRE LE REPT

S'étant très longuement attardé sur la conjoncture économique et sur les crédits de l'Etat, le C.E.S. examina à grands enjambements en séance publique le budget régional 1975, s'en remettant à l'avis de sa commission des finances. Le rapporteur, René de Foucaud fut on ne peut plus bref. « Nous sommes d'accord avec les propositions du préfet tant sur les recettes que pour les dépenses ».

Seule une ligne budgétaire avait été repérée : les 2,9 millions affectés à la création d'un G.E.T. télécommunication à Lannion tout le raison que c'était du ressort de l'Etat. Avis qui confirma le CR, qui par contre bouleversera presque tout le reste. Loïc Bouvard, au nom de la commission des finances, avait tout de suite donné les raisons qui imposent d'aller à l'économie :

Il paraît très probable de voir une période de « soutien de l'économie » de venir une période de relance — les financements locaux sont en hausse, ce n'est pas le moment d'en accroître la pression — les dépenses votées ne sont engagées que très lentement (11 millions dépensés en roses sur les 33 inscrits au budget 74 1) — il faut remettre en cause les subventions prises sur le fond d'intervention.

Nous revenons sur les différents chapitres et les interventions qu'ont suscité leur examen, ce retenir que les explications de vote global. Même avec les économies réalisées par rapport aux propositions du préfet, Loïc Bouvard faisait mettre au vote 49,3 millions, soit un tiers de plus des 37 millions de 1974 (1).

« Le conseil régional, dit le premier Louis Le Roux, patiemment augmente la fiscalité et que l'Etat se fait relayer par la Région ». — « Le problème d'emploi n'est pas résolu, critiqua Jacqueline Desouches. Par ailleurs, une politique d'emploi ne peut se réaliser, elle dépend de l'Etat. Nous nous abstenons ».

« Nous tenons à être logés que nous », insista Charles Jousselin. « Tout dans notre budget, toutes nos dépenses avant des dépenses sur l'emploi sont à corriger René Plevén. Georges Lombard fut plus sec : « il n'est pas question de programme commun, il est question de la Bretagne ! J'ai des inquiétudes, mais ce qui existe peut aider la Bretagne et je voterai ce budget ».

« Comme tous l'impôt des résidents bien sûr mais je le voterai aussi », enchaîna Henri Fréville souhaitant par dessus tout « une matière de recherche on ne sait que mieux répi ».

En comprenant les mandats laissés par les absents, le budget régional 1975 fut adopté au CR par 48 voix contre 10. Au C.E.S. il n'y avait même pas eu de vote global recapitulatif.

TOUJOURS « SANS DOMICILE FIXE »

C'est juste avant ce vote que René Plevén jura furieusement l'écarter d'une

LE BUDGET REGIONAL

(en millions de francs)

DÉPENSES	Proposé par le Préfet Avis du CES	Voit par le CR
Politiques régionales		
1 - Routes	17	16
emprunt 74	1,8	1,8
emprunt 75	20	21
2 - Télécommunications	2,9	0
emprunt 74	6,45	6,45
emprunt 75	42,5	42,5
3 - Acquisitions foncières	3	3,5
éventuel emprunt 75		1,5
4 - Recherches minières	2	2
5 - Elevage	1,6	1,6
Dépenses engagées en 1974	5	5
Fonds d'intervention	10	8
Réserve non affectée	1,7	1,45
Etudes	2,5	2,5
Fonctionnement	1,7	1,7
Total	57,35	62,5
		49,30
		65
RECETTES		
● Taxe sur les permis de conduire	4	4
● Taxe additionnelle sur les cartes grises	19	15,2
● Taxe additionnelle aux droits de mutation	18,3	14,700
● Taxe additionnelle aux impôts locaux	20,2	15,310
Total	61,7	49,3
Equivalent par habitant	25 francs	20 francs



Le chateau de Pontivy
(dessin de de Pasquier)

note du préfet sur les futurs locaux des assemblées. « Cela pourrait avoir en effet des incidences sur notre budget ; mais comment prendre une décision alors que nous sommes dans l'ignorance de notre statut juridique et ne savons pas si nous pouvons être propriétaires ».

Le renvoi du dossier (5) fut vite acquis non sans quelque critique à la note du préfet qui fournissait des plans pour deux transformations de l'actuelle Préfecture mais ne donnait aucun élément sur une implantation hors de Rennes. « Nous avions insisté pour la Bretagne centrale et il n'y a aucun chiffre sur cette solution » constatait Pierre Bernard, exprimant le désappointement de beaucoup. « Il faudrait me dire vous-mêmes ce que vous choisissez », répondit Olivier Philip, le prix des terrains n'est pas le même à Pontivy ou Loudéac, ou Brest. Voulez-vous seulement un lieu d'assemblée ou des locaux permanents ? ... Un architecte ne peut travailler que sur des données précises. Le chef-lieu de région reste Rennes, l'administration restera à Rennes, toutefois l'assemblée peut siéger ailleurs ».

La commission des Etudes fut chargée de préparer un programme. « Mais, suggéra Georges Lomhard, il n'est pas indésirable de bâtir, bon des villes sont prêtes à faire des propositions, ne faudrait-il pas leur lancer un appel ? Vous seriez étonné du nombre de réponses » (6).

Au C.E.S., Jean-François Mévellec, rapportant de cette note, avait suscité la désapprobation en concluant : « Dire Pontivy c'est un baroud d'honneur, à mon avis réaliste ce n'est pas faisable ». Pierre Laurent lui fit corriger l'expression lâchée, on s'en doute, sans vouloir être une insulte aux Bretons : « Les enjeux sont tels que même si c'est une solution difficile, coûteuse, il faut faire ce geste ».

Repris l'après-midi devant les plans de la future Préfecture de Rennes-Beauregard, le débat se clôtura sur un vote, non sans que Jean Guyomarç'h ait fait un ultime appel qu'il voulut voter et se mettant debout : « dans l'esprit de la population ne doit s'instaurer aucune confusion entre l'établissement public régional et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ».

Sept membres du C.E.S. demeurèrent partisan de la solution Beauregard, les autres se contentèrent de dire : « ailleurs », sans exclure Rennes pas plus que Pontivy ou tous autres lieux.

UN ARTICLE DE LOI POUR LA PREMIERE FOIS UTILISE — UN AUTRE DEBORDE —

La Commission Déléguée (7) du C.R.

s'est distinguée en introduisant dans l'ordre du jour deux questions non présentées par le préfet qui, selon l'article 16 de la loi de juillet 1972, « instruit les affaires soumises au conseil régional ». Faut-il de plus y voir une intention ? Le président les situa en intermédiaire du fastidieux examen de l'utilisation des crédits de l'Etat !

Première question : la coopération avec d'autres régions (selon l'article 4 de la loi), et d'abord les Pays de Loire. La réflexion sera poursuivie, nous y reviendrons. Deuxième question : l'adhésion au « Comité Permanent des Régions périphériques maritimes d'Europe », créé à Saint-Malo en juillet 1973 à l'initiative du CELIB et qui regroupe actuellement 27 régions de la catégorie. A l'unanimité, les conseillers ont donné leur accord et accepté la cotisation de 25 000 francs ; reste à savoir par quel labyrinthe administratif celle-ci pourra être versée.

Cette intrusion fera-t-elle jurisprudence ? Une autre décision a été acquise par 21 voix contre 5 (ils étaient donc à ce moment 26 présents sur 76 !). Ce sera une première tout à fait prévue celle-là aussi par l'article 15 de la loi : au cours de la seconde partie des assemblées, le 18 mars, C.E.S. et C.R. siégeront en commun pour examiner en une journée la suite de la conférence de Caracas sur le droit de la mer, le dossier des centrales nucléaires et celui des recherches d'hydrocarbures « offshore », au-delà du rivage. « Je n'y serai pas » annonça franchement Louis Le Roux. — « Nous sommes plutôt opposés », nuance Charles Josephin, surtout s'il y a des débats. — « Mais s'il y a un vote, rassura René Pleyen, les deux assemblées voteront séparément ».

C'est sur un souci d'information que le C.R. a clos ou plutôt ajourné ses débats, il a demandé à son président de faire une démarche près des directions des journaux régionaux afin que le maximum de place soit accordé aux travaux des assemblées.

Actualités écrites, télévisées ont tout de même suivi jour par jour l'avancée des débats. Des conversations franches entre journalistes et conseillers ont permis de se rendre compte que ceux-ci ignoraient souvent les contraintes techniques de ceux-là. Il y a sûrement quelque chose à faire dans les deux sens.

Les rangs du public restent quasiment vides, ce qui ne peut que conforter la thèse : les Bretons se désintéressent des assemblées régionales. Donnage !

RAYMOND LETERTRE.

(1) Ces « Pays » qui sont aussi une originalité bretonne et dont les comités existaient, le 1^{er} mars à Pontivy, de se regrouper en une Fédération. — (2) Nous les avons annoncées dans notre dernière chronique « Armor » n° 61, page 10. — (3) La Chambre régionale de Commerce et d'Industrie publie désormais une enquête prévisionnelle mensuelle d'après un échantillon de 200 entreprises. — (4) Voir « Armor » n° 52, mai 1974, page 13. — (5) Voir « Armor » n° 54, novembre 1974, pages 11-12. — (6) La semaine suivante Eugène Bérét a fait part à son conseil municipal qu'il faisait acte de candidature pour que le siège du C.R. soit à Brest. — (7) Voir « Armor » n° 61, février 1975, page 9.

* Imprimerie spéciale d'Armor-magazine.
* Renez ar gelaouen (le directeur de la publication) : Yann Polivet.

notes personnelles :

notes personnelles :

il n'y a plus
d'abonné
aux

~~30-50-47~~
~~30-03-68~~
~~30-06-66~~



a abandonné
ces numéros
pour mieux
vous servir

**DESORMAIS
PLUSIEURS LIGNES
EN 1 SEUL NUMERO
(99).79.13.40.**

ORP : 7, quai de la prévalaye, Rennes
ORP conseil : 29, rue St Hélier, Rennes



79.13.40.
un seul numéro
plusieurs services

orp conseil

Gestion de budget publicitaire
Opération promotionnelle
Lancement de produit
Etude marketing
Studio de création
Maquette

orp distribution

Distribution directe
boîte à lettres
Distribution personnalisée
Routage

orp régie des journaux

V.A.P.
Vulgarisation Agricole Régionale
Rennes-Pub
St-Brieuc-Pub
Nantes-Expansion

orp

Régie exclusive des publicités
Foire Internationale de Rennes
et Stade Rennais.

sans oublier :

orp imprimerie

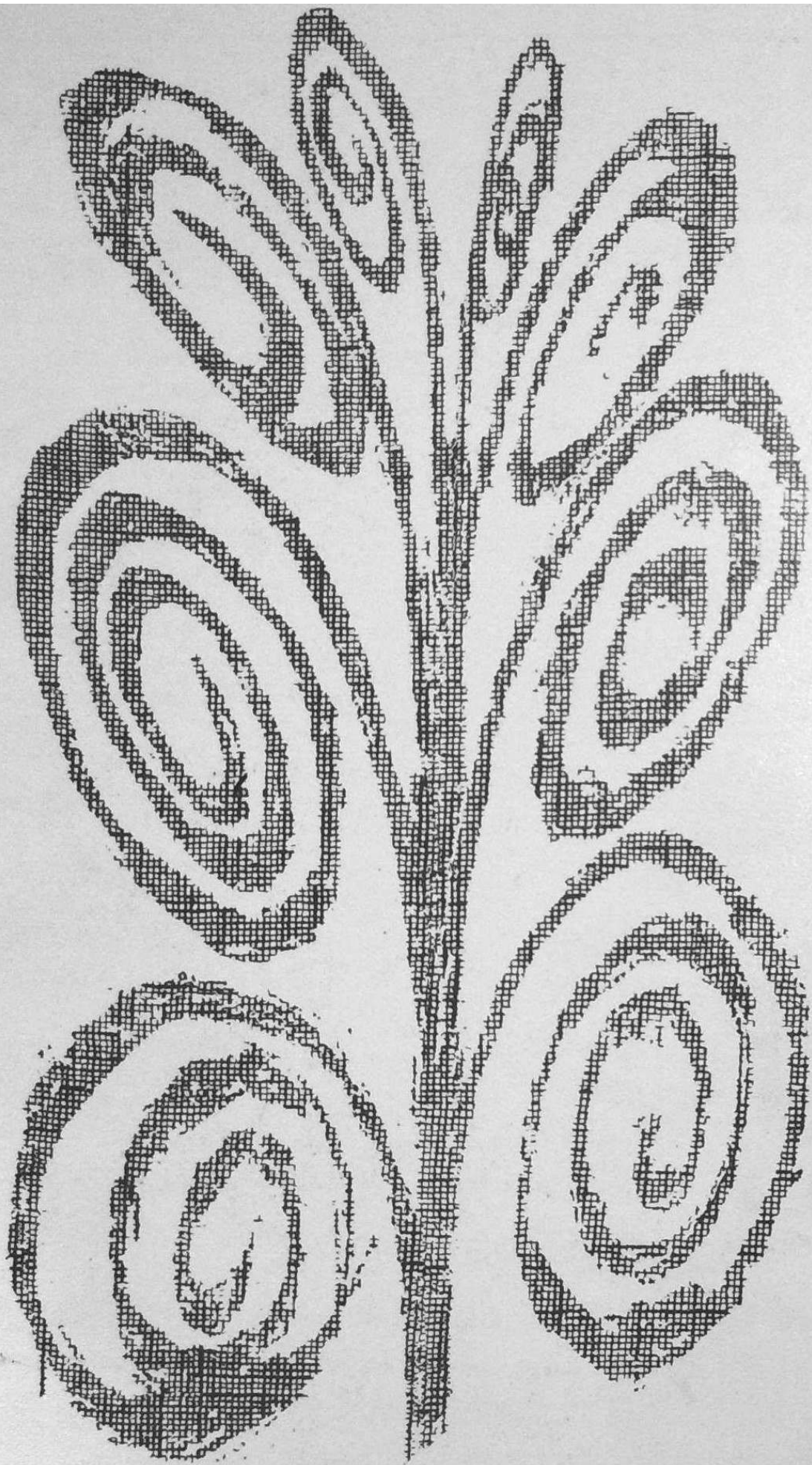
Du prospectus à l'affiche
IFFENDIC. Tél. 09.11.44.

Bretagne-Expansion

lance les grands dossiers de la région

Premier titre à paraître début mars : **PETROLE** : au large des côtes bretonnes ?
une enquête de Raymond LETERTRE

Edition de « Bretagne-Expansion » — B.P. 645 — 35008 RENNES Cédex



**Netra na den na viro ouzimp
da vont war du ar pal.**